



**HAL**  
open science

## Expostulatio et exprobratio dans les Lettres et billets galants de Madame de Villedieu (1668)

Guillaume Ferachoglou

► **To cite this version:**

Guillaume Ferachoglou. Expostulatio et exprobratio dans les Lettres et billets galants de Madame de Villedieu (1668). Littératures. 2019. dumas-02286046

**HAL Id: dumas-02286046**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02286046>**

Submitted on 13 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



*Expostulatio et exprobratio*  
dans les *Lettres et billets galants* de Mme de  
Villedieu (1668)

**FERACHOGLU-MOLLARD**  
Guillaume

Sous la direction de LIGNEREUX Cécile

Laboratoire : RARE

UFR LLASIC  
Département : Lettres Classiques

---

Mémoire de master 2

Parcours Sciences de l'Antiquité (27 crédits)

Année universitaire 2018-2019



## *Remerciements*

Je tiens à remercier tout particulièrement ma directrice de mémoire, Cécile Lignereux, qui m'a accompagné pendant ces deux années de recherches. Sa disponibilité et sa bienveillance, ainsi que sa grande confiance en mon travail, ont été extrêmement précieuses pour moi. La pertinence de ses remarques et de ses suggestions, jointe à sa rigueur, mais aussi à son enthousiasme, a su rendre mon travail de recherche stimulant. Merci pour cette enrichissante rencontre intellectuelle.

Un grand merci à Julie Sorba, pour son attention et ses conseils toujours bienvenus. Merci également à Stéphane Macé et Francis Grossmann, pour leurs intéressantes réflexions et leurs apports bibliographiques.

J'adresse un remerciement tout particulier à Edwige Keller-Rahbé, pour les fabuleuses ressources mises à disposition sur le site Mme de Villedieu, qui ont facilité considérablement l'avancée de mon travail. Merci pour son intérêt, ses remarques et son aide précieuse.

Je remercie Justine Giraud pour son soutien perpétuel, quelles que soient les circonstances, et ses multiples relectures attentives. Je ne saurais oublier son amitié indéfectible, alliée d'envergure.

Merci à mes compagnons de travail, mes consœurs en somme, Émilie Demouselle et Pauline Maret, pour avoir souffert mes tribulations textuelles et mes agitations discursives aux côtés de Mme de Villedieu. Je n'aurais pu imaginer cette aventure sans vous.

Merci enfin à tous ces petits yeux qui ont pris de leur temps pour lire, relire et corriger mon mémoire : merci à mes amis, Clémence Rodriguez, Aurélie Wasser, Kévin David-Girard, Amandine Chlad et Cyrielle Pugliese, mes parents, Martine Mollard et Michel Ferachoglou, et ma sœur Mathilde Ferachoglou. Merci pour leur générosité, leur compassion et leurs encouragements.



DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : FERACHOGLU-MOLLARD PRENOM : Guillaume

DATE : 15 mai 2019

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>1. La forme épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle</b> .....	<b>9</b>
1.1. La lettre et l'esthétique de la conversation .....	9
1.2. La vogue des lettres amoureuses : du recueil au roman .....	11
1.3. La monodie féminine, une formule en expansion .....	13
<b>2. Présentation du corpus : les <i>Lettres et billets galants</i></b> .....	<b>14</b>
2.1. Le recueil : thème et facture .....	16
2.2. Le recueil dans la production de Mme de Villedieu .....	19
<b>3. Panorama bibliographique</b> .....	<b>20</b>
3.1. Contexte.....	20
3.1.1. Les enquêtes socio-historiques.....	20
3.1.1.1. La redécouverte du texte.....	21
3.1.1.2. La remise en question de l'authenticité.....	22
3.1.1.3. Pour une relecture du recueil : la triple stratégie de la mise en scène.....	24
3.1.2. Les <i>gender studies</i> .....	25
3.2. Texte .....	26
3.2.1. Les travaux de poétique .....	26
3.2.1.1. La dimension romanesque .....	26
3.2.1.2. Idées et thèmes au goût du public .....	27
3.2.2. Une approche thématique .....	28
3.2.3. Une étude stylistique .....	29
<b>4. Problématique et angle d'approche</b> .....	<b>30</b>
4.1. Problématique .....	30
4.1.1. La « plainte » au XVII <sup>e</sup> siècle : analyse lexicographique .....	31
4.1.2. La rhétorique de la plainte dans les secrétaires .....	32
4.2. Angle d'approche et plan .....	34
<b>Chapitre 1 : La mise en discours des affects polémique</b> .....	<b>37</b>
<b>1. Les substantifs d'affect au pluriel</b> .....	<b>38</b>
1.1. Le pluriel hyperbolique .....	38
1.2. Le pluriel de différenciation .....	39
1.3. Le pluriel d'imprécision.....	41
<b>2. Le rôle de la négation polémique</b> .....	<b>43</b>
2.1. Négation en proposition assertive .....	44
2.2. Négation en corrélation oppositive .....	46
2.3. Négation <i>non</i> en réponse à une interrogation .....	49
<b>3. Une phraséologie polémique du sentiment</b> .....	<b>50</b>
3.1. Combinatoire syntaxique .....	51
3.1.1. Les configurations actancielles .....	51
3.1.2. Les réalisations syntaxiques des actants sémantiques.....	52
3.2. Combinatoire lexicale .....	55

<b>Chapitre 2 : Les procédés énonciatifs caractéristiques de la plainte.....</b>	<b>60</b>
<b>1. Les questions orientées.....</b>	<b>61</b>
1.1. Les interrogations totales.....	62
1.1.1. Les interro-positives.....	62
1.1.2. Les interro-négatives.....	65
1.2. Les interrogations partielles.....	66
<b>2. La modalisation épistémique.....</b>	<b>68</b>
2.1. Les modalisateurs de doute.....	68
2.2. Les modalisateurs de certitude.....	71
<b>3. L'expression du haut degré.....</b>	<b>73</b>
3.1. L'exclamation.....	73
3.1.1. Les exclamations marquées seulement par l'intonation.....	74
3.1.2. Les exclamations introduites par un terme exclamatif.....	75
3.2. Le degré d'intensité élevé.....	77
3.2.1. Les superlatifs relatifs de supériorité.....	78
3.2.2. Les adverbes intensifs.....	79
3.3. L'expression de la conséquence.....	82
<b>Chapitre 3 : La teneur pathétique des rapports sémantico-logiques.....</b>	<b>85</b>
<b>1. Les structures concessives.....</b>	<b>86</b>
1.1. Les subordonnées relatives.....	87
1.1.1. De type non scalaire.....	87
1.1.2. De type scalaire.....	89
1.1.3. De type pseudo-scalaire.....	89
1.2. Les subordonnées circonstancielles.....	90
1.2.1. Introduites par <i>quoique</i> .....	90
1.2.2. Introduites par <i>si</i> .....	92
<b>2. Les structures hypothétiques.....</b>	<b>93</b>
2.1. Systèmes à l'éventuel.....	94
2.1.1. Protase à l'indicatif présent et apodose à l'indicatif futur.....	94
2.1.2. Protase et apodose à l'indicatif présent.....	95
2.1.3. Protase à l'indicatif présent et apodose à l'impératif présent.....	96
2.2. Systèmes au potentiel et à l'irréel du présent.....	97
2.3. Systèmes à l'irréel du passé.....	98
<b>3. Les structures comparatives.....</b>	<b>100</b>
3.1. Les comparatives d'infériorité.....	100
3.2. Les comparatives d'égalité.....	101
3.3. Les comparatives de supériorité.....	103
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>106</b>
<b>1. L'assimilation de conventions rhétoriques.....</b>	<b>106</b>
<b>2. Une structuration fondée sur la <i>variatio</i>.....</b>	<b>107</b>
<b>3. Tendresse et galanterie : d'une rhétorique l'autre.....</b>	<b>109</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>111</b>

## INTRODUCTION

*Mais les hommes conservent-ils de la passion  
dans ces engagements éternels ?  
(La Princesse de Clèves, Mme de Lafayette)*

En 1678, date de publication de *La Princesse de Clèves*, Mme de Lafayette témoigne d'une conception sentimentale révélatrice des débats sur le cœur de ces années-là : elle jette sur l'amour, tel qu'il est vécu, un regard pessimiste, méfiant, que l'on voit transparaître dans ses romans. Mme de Clèves se fait le miroir d'un certain désenchantement face à l'amour, et surtout l'amour passion, dont elle a pris conscience qu'il ne s'agissait pas d'un sentiment constant et immarcescible. Inutile alors de se donner au duc de Nemours, lors même que le risque de compromission n'est plus à craindre : le galant homme ne pourra l'aimer toujours, une fois le mariage prononcé.

Ce rapport à l'amour, déjà en germe dans les années 1660, n'est pas réductible à Mme de Lafayette. La casuistique amoureuse fournit une nouvelle façon de concevoir l'amour, qui vient remplacer des idéaux plus anciens. Il s'agit d'un nouvel art d'aimer<sup>1</sup>, né de la galanterie, qui s'établit peu à peu et rompt avec le modèle qui prenait ses racines dans la carte du pays de Tendre, instituée par Mlle de Scudéry<sup>2</sup>. Même si des liens existent entre ces deux manières d'aimer, la « galanterie est [...] un phénomène parasite qui se développe au détriment de la sensibilité tendre<sup>3</sup> ». Si, certes, la galanterie promeut au départ un amour gai et enjoué en phase avec l'esprit mondain de ces décennies<sup>4</sup>, la primauté du bel esprit sur le sentiment amoureux finit néanmoins par inférer certaines déviances, telles que l'inconstance qui, pour le galant homme, devient

---

<sup>1</sup> Jean-Michel Pelous offre une étude approfondie des conceptions de l'amour qui traversent cette époque dans *Amour précieux, Amour galant (1654-1675). Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaines*, Paris, Klincksieck, 1980.

<sup>2</sup> Cette conception de l'amour qu'est le Tendre repose sur « des formes anciennes de l'art d'aimer, l'amour courtois au premier chef », M. Maître, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1999, p. 587. La tendresse est vue comme une « "qualité", qui règne sur l'amour aussi bien que sur l'amitié » et « régit alors l'ensemble des rapports affectifs, mixtes et non mixtes », *ibid.*, p. 588. Mlle de Scudéry propose même dans sa *Clélie* toute une cartographie allégorique offrant un complexe itinéraire amoureux, qui vise « la transformation morale de l'amant, son éducation sentimentale », c'est la Carte du pays de Tendre, *id.*

<sup>3</sup> J.-M. Pelous, *Amour précieux, Amour galant, op. cit.*, p. 148.

<sup>4</sup> La galanterie, en tant que code mondain qu'il s'agit de maîtriser lorsqu'on est honnête homme ou femme, devient en effet une véritable institution sociale et littéraire dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. On peut se reporter, sur ce sujet, à D. Denis, *Le Parnasse galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2001.

une « obligation<sup>5</sup> », ou encore le libertinage, si le jugement ne sait l'en préserver. Il n'est pas étonnant alors de lire chez La Rochefoucauld que « [c]e qui se trouve le moins dans la galanterie, c'est de l'amour<sup>6</sup> ». À l'instar de son amie Mme de Lafayette, le moraliste, non sans un fond d'augustinisme, constate que, pour la galanterie, « [le] but n'est pas l'établissement, mais la conquête<sup>7</sup> ». Avec la galanterie, l'amour-propre prend le pas sur l'amour dont il se sert comme masque : aimer importe dès lors moins que de savoir aimer. L'ambition supplante l'affection, et le sentiment d'amour normalement dirigé vers l'autre n'est plus que tourné vers soi.

Ce glissement du modèle de l'amour tendre à celui de l'amour galant a également comme conséquence un changement notoire des rôles de l'homme et de la femme au sein de la relation amoureuse. Alors que la femme, en tant que « souveraine » du sentiment amoureux, « trouv[ait] dans l'amour tendre son lieu d'élection<sup>8</sup> », le modèle galant « promet une prompte et totale revanche<sup>9</sup> » aux hommes, qui alors demeuraient des « soupirants éternellement maltraités<sup>10</sup> ». L'idéal du parfait amant n'est plus, et « la déontologie galante [devient] tout simplement l'envers de la morale romanesque<sup>11</sup> » qu'avait édictée le modèle de Tendre. Ainsi déçues de leur statut d'« impératrices » de l'amour, les femmes ne peuvent souvent plus que se plaindre des indécadences ou de l'abandon de leur amant et alléguer leur propre manière d'aimer, mettant alors au jour leur grande sensibilité. Aussi la femme, essentiellement sensible, est-elle celle qui non seulement parle le mieux d'amour, mais sait aussi se plaindre des tourments qu'il pourrait provoquer.

Pour ce faire, un genre se démarque : la lettre, qui devient le *medium* privilégié de cet épanchement féminin et de sa réflexion sur les modalités de l'amour. Il paraît même, à cette époque, que le genre épistolaire puisse prétendre au statut de « genre féminin<sup>12</sup> », non pas que seules les femmes composent des lettres, mais plutôt parce que l'image de l'épistolière en train d'écrire sa lettre concorde avec un *topos* « selon lequel

---

<sup>5</sup> J.-M. Pelous, *Amour précieux, Amour galant, op. cit.*, p. 213.

<sup>6</sup> F. de La Rochefoucauld, *Maximes et réflexions diverses*, J. Lafond (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2012, Maxime 402, p. 109.

<sup>7</sup> J.-P. Dens, « Amour et Amitié chez La Rochefoucauld », dans M. R. Margitic et B. R. Wells (dir.), *Actes de Wake Forest*, Paris-Seattle-Tübingen, *PFSCCL*, « Biblio 17 », n° 37, 1987, p. 220.

<sup>8</sup> J.-M. Pelous, *Amour précieux, Amour galant, op. cit.*, p. 57.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>10</sup> *Id.*

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>12</sup> Voir F. Nies, « Un genre féminin ? », *RHLF*, « La lettre au XVII<sup>e</sup> siècle », novembre/décembre 1978, p. 994-1005.

c'est le propre de l'homme de partir à l'aventure, de quitter sa compagne », là où la femme, elle, « “casanière” et sédentaire, aurait la vocation d'attendre le retour du partenaire, du vague à l'âme et de s'appliquer à maintenir le contact affectif<sup>13</sup> ».

Au vu de ces éléments, le présent travail se propose d'étudier l'expression de la plainte dans ce genre de l'épistolaire féminin, et plus particulièrement dans une œuvre publiée dans ces années 1660, les *Lettres et billets galants* de Mme de Villedieu. Avant d'introduire ce corpus d'étude, nous allons le resituer dans son contexte historique et littéraire.

## **1. La forme épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle**

Proposer une contextualisation générique permettra de mieux cerner la forme de la lettre à une époque où celle-ci connaît son heure de gloire. En harmonie avec l'esthétique mondaine de la conversation, la lettre, qu'elle soit authentique ou fictive, devient un support privilégié et s'établit comme un véritable genre apprécié du lectorat mondain.

### **1.1. La lettre et l'esthétique de la conversation**

Avec l'expansion des salons et du modèle de la galanterie tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, apparaît, en France, une nouvelle institution de la vie sociale et littéraire : la conversation, « idéal de mixité, qui brasse les conditions et mélange les sexes au nom d'une définition [...] universelle de l'humain<sup>14</sup> ». Aussi l'honnête homme, mais aussi l'honnête femme, se doivent-ils de maîtriser ce nouvel art complexe de la sociabilité mondaine. Madeleine de Scudéry en théorise les « règles<sup>15</sup> » qu'il s'agit de connaître et d'appliquer pour s'épanouir pleinement dans ce nouvel idéal. Le bel esprit, le jugement, l'enjouement, mais aussi l'à-propos, selon les situations et les personnes, le tout en

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 998. Fritz Nies précise qu'il s'agit là d'un stéréotype traditionnel, au moins depuis le Moyen-Âge.

<sup>14</sup> A. Génétiot, *Le Classicisme*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2005, p. 156.

<sup>15</sup> M. de Scudéry, « De la Conversation », dans « *De l'Air galant* » et autres conversations (1653-1684), *Pour une étude de l'archive galante*, D. Denis (éd.), Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 1998, p. 72.

sachant cacher son art et, de ce fait, conserver une apparence de naturel et de spontanéité pour ne point paraître pédant : telles sont les valeurs auxquelles aspirent les honnêtes gens.

Si la conversation, intrinsèquement dialogique, se réalise naturellement dans un milieu oral, elle connaît néanmoins un prolongement à l'écrit, dans les textes qui « emprunt[ent] l'apparente facilité orale, le bonheur sonore de la parole vive adressée à quelqu'un<sup>16</sup> ». De là, il n'est pas surprenant que l'avènement de la forme épistolaire se fasse en même temps que celui de la conversation. La lettre étant en soi « une conversation de personnes absentes<sup>17</sup> », elle reprend donc toutes ces valeurs chères aux galants mondains, qui se doivent désormais d'en maîtriser les usages, puisque la lettre se présente comme « le prolongement par l'écriture des relations de société<sup>18</sup> ». La lettre devient dès lors « un élément significatif de la vie mondaine<sup>19</sup> ».

Des recueils de lettres font alors leur apparition en grand nombre, ainsi que des manuels, afin que leurs lecteurs aient l'occasion, dans un premier temps, de s'en servir comme de modèles, pour réussir au mieux leurs propres lettres, quelle qu'en soit l'occasion, puis, particulièrement avec Richelet et ses *Plus belles lettres des meilleurs auteurs français*, d'apprécier le style des épistoliers. À la dimension purement pratique et pédagogique, s'ajoute alors un aspect plaisant et récréatif. C'est le temps des *secrétaires*, ces manuels épistolographiques dont le projet didactique est d'enseigner les codes et le beau style épistolaires à adopter suivant la circonstance de rédaction<sup>20</sup>, « la préoccupation centrale étant celle du “naturel”<sup>21</sup> », « valeur essentielle de la communication aisée, qu'elle [soit] orale ou écrite<sup>22</sup> ». Ce naturel est donc érigé comme

---

<sup>16</sup> M. Fumaroli, « La conversation », dans *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », [1994] 2010, p. 132.

<sup>17</sup> M. de Scudéry, « De la manière d'écrire des lettres », dans « *De l'air galant* » et autres conversations pour une étude de l'archive galante, *op. cit.*, p. 154.

<sup>18</sup> R. Duchêne, « Le Lecteur de lettres », *RHLF*, « La lettre au XVII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 984.

<sup>19</sup> B. Bray, « L'épistolier et son public en France au XVII<sup>e</sup> siècle » [1973], repris dans *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, Tübingen, Narr, coll. « Études littéraires françaises », 2007, p. 57.

<sup>20</sup> Les secrétaires présentent, en principe, quelques instructions en fonction de chaque circonstance (plainte, condoléance, remerciement, etc.) et, pour chacune d'entre elles, des exemples de lettres commentés.

<sup>21</sup> G. Haroche-Bouzinac, « Dames et cavaliers, doctes, épistoliers ordinaires », *Littératures classiques*, n° 1, 2010, p. 68.

<sup>22</sup> E. Bury, « La prose comme expression du moi », dans R. Zuber, L. Picciola, D. Lopez et E. Bury, *Littérature Française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1992, p. 365. Emmanuel Bury souligne l'importance, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, de Vincent Voiture, perçu comme un « modèle » en matière de naturel galant, lui qui « incarnait en fait l'idéal d'une littérature de cour, d'où le pédantisme [...] devait être exclu », *ibid.*, p. 365-366. Pour Micheline Cuénin, ce sont les lettres de

idéal esthétique qu'il s'agit de cultiver pour que la lettre soit galante et puisse plaire toujours, car être agréable devient nécessaire si l'on souhaite conserver le lien avec son destinataire<sup>23</sup>. Cette nécessité est même primordiale quand ce destinataire n'est autre que son amant.

En effet, la lettre permet d'abolir, au moins symboliquement, l'éloignement qui justifie l'échange épistolaire ; il est donc fondamental, au sein d'une relation amoureuse, de rédiger des lettres à l'être aimé pour en « compenser l'absence<sup>24</sup> », qui est « la seule absence à laquelle le pathétique donne une profonde valeur humaine<sup>25</sup> ». Comment s'étonner, dans ce contexte, de l'importance qu'ont pu prendre les lettres amoureuses, à la fois dans le milieu galant, et dans son champ littéraire<sup>26</sup>, à une époque où cette société mondaine perçoit la relation avec l'autre comme fondement de ses principes ?

## 1.2. La vogue des lettres amoureuses : du recueil au roman

Parmi toutes les espèces de lettres que recense la typologie établie par Madeleine de Scudéry, la lettre d'amour apparaît comme une catégorie particulière de lettres, qu'il faut d'ailleurs bien différencier de la lettre galante, en ce que la première « ne se comprend [...] que dans l'espace secret de l'échange intime<sup>27</sup> », tandis que la seconde

---

Voiture qui « [ont] préparé les voies à une civilisation du sentiment », M. Cuélin, « La lettre éducatrice de la sensibilité, l'exemple de Voiture », *RHLF*, « La lettre au XVII<sup>ème</sup> siècle », *op. cit.*, p. 933.

<sup>23</sup> La *Correspondance* de Mme de Sévigné est souvent montrée comme exemplaire dans le domaine épistolaire, en ce qu'elle représente « l'intériorisation parfaitement maîtrisée d'un code de comportement affectif et moral issu, en partie, des spéculations galantes », C. Lignereux, « Défense et illustration des valeurs de Tendre », dans A. Tassel (dir.), *Valeurs et correspondance*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 13.

<sup>24</sup> B. Bray, « L'image de l'amour dans la lettre amoureuse à l'époque classique » [1988], repris dans *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>25</sup> B. Bray, *L'Art de la lettre amoureuse : des manuels aux romans (1550-1700)*, Paris/La Haye, Mouton, 1967, p. 12.

<sup>26</sup> L'on a conscience qu'il s'agit là d'un emploi anachronique pour une époque qui ne parle pas de « littérature » au sens où nous l'entendons aujourd'hui ; « l'équivalent serait donc à chercher dans le terme de « belles-lettres » que Furetière accepte non sans réticence puisque leur sens premier désigne les sciences », A. Génétiot, *Le Classicisme*, *op. cit.*, p. 223. La question de la littérarité des belles-lettres reste donc épineuse. Sur ce sujet, voir le collectif C. Badiou-Monferran (dir.), *La Littérarité des belles-lettres*, Paris, Garnier, coll. « Investigations stylistiques », 2013. On notera toutefois le plaisir esthétique du public et la dimension proprement récréative, et non purement pratique, des œuvres qui occupent ce champ, que nous croyons pouvoir nommer « littéraire ».

<sup>27</sup> D. Denis dans M. de Scudéry, « De la manière d'écrire des lettres », dans « *De l'air galant* » et autres conversations pour une étude de l'archive galante, *op. cit.*, p. 145.

est « entièrement tournée vers le public<sup>28</sup> ». Cependant, la romancière semble voir beaucoup plus d'intérêt dans la lettre amoureuse, puisque sa rédaction demande « une certaine délicatesse de cœur et d'esprit<sup>29</sup> », là où seul l'esprit suffit pour écrire une lettre galante. La passion ajoutée au style naturel confère aux lettres d'amour, et particulièrement à celles des femmes, les « écriv[ant] mieux<sup>30</sup> », un caractère plus émouvant encore, qui, autant que de celui de la romancière, est du goût du public mondain.

En conséquence, la lettre d'amour s'introduit peu à peu dans l'espace des belles-lettres galantes, s'intégrant d'abord sporadiquement dans des manuels, des recueils, ou encore des romans, avant de se constituer en genre à part entière, avec la forme fictionnelle du roman épistolaire, qui évolue au fil du temps « du simple au complexe, de la voix soliste aux grandes organisations symphoniques<sup>31</sup> ».

C'est, à l'époque qui nous concerne, et dans le cadre de cette étude sur la plainte féminine, la forme monophonique, celle du « soliloque sans réponse<sup>32</sup> », que nous allons développer ici, et même, plus particulièrement, sur un type particulier de monodie que Susan Lee Carrell nomme « type portugais<sup>33</sup> », pour caractériser notre corpus. Les objets épistolaires que l'on place aujourd'hui au rang de « romans » ne se revendiquent cependant pas comme tels à l'âge classique. Ils préfèrent se présenter comme un véritable échange épistolaire amoureux, ou, tout du moins, comme un florilège de cet échange recueilli par une tierce personne, qui a fait le choix de publier cette relation, en taisant, la plupart du temps, le nom de son rédacteur<sup>34</sup>.

---

<sup>28</sup> *Id.*

<sup>29</sup> M. de Scudéry, *ibid.*, p. 156.

<sup>30</sup> *Id.*, p. 157. Cette idée selon laquelle l'épistolière est plus à même d'exprimer ses sentiments avec brio en raison de leur grande sensibilité est un *topos* déjà en vigueur au XVII<sup>e</sup> siècle. On lit sous la plume de La Bruyère que les femmes sont capables « de faire lire dans un seul mot tout un sentiment, et de rendre délicatement une pensée qui est délicate », et qu'en ce sens « ce sexe va plus loin que le nôtre [celui des hommes] dans ce genre d'écrire », J. de La Bruyère, *Les Caractères*, E. Bury (éd.), Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de Poche », 2013, p. 138. Il ajoute même que « les lettres de quelques unes d'entr'elles [*sic*] seraient peut-être ce que nous avons dans notre langue de mieux écrits », *ibid.*, p. 139.

<sup>31</sup> J. Rousset, « Une forme littéraire. Le roman par lettres », dans *Forme et signification. Essai sur les structures littéraires de Corneille à Claudel*, Paris, Corti, 1962, p. 76.

<sup>32</sup> *Id.*, p. 77.

<sup>33</sup> S. L. Carrell, *Le Soliloque de la passion féminine ou le dialogue illusoire. Étude d'une formule monophonique de la littérature épistolaire*, Tübingen-Paris, Narr-Place, coll. « Études littéraires françaises », 1982, p. 13.

<sup>34</sup> La véridicité est une condition nécessaire de l'échange amoureux, puisqu'une lettre, pour qu'elle soit à proprement parler « amoureuse » doit être avant tout dictée par le cœur. La correspondance paraît d'autant plus belle qu'elle est apparemment authentique, un des exemples typiques étant celui des *Lettres portugaises* de Guilleragues. L'on verra que la question de l'authenticité a pu faire couler beaucoup d'encre au sujet des *Lettres et billets galants* à l'étude.

### 1.3. La monodie féminine, une formule en expansion

La forme de la monodie féminine n'est pas propre à la période classique, quoiqu'elle s'y répande. Elle trouve en réalité son origine dans l'Antiquité avec les *Héroïdes* d'Ovide, qui « fondent le genre de la lettre amoureuse<sup>35</sup> ». Le poète latin fait lire, dans quinze de ces épîtres, l'élégie passionnée d'une héroïne mythologique face à l'absence de son amant, qui, bien souvent, l'a abandonnée. Les poèmes ovidiens, participant à la topique de la femme amoureuse seule et éplorée, cherchant par tous les moyens à atteindre son amant, « ouvraient la voie [...] à un ton, à une “formule” pour reprendre l'expression de Susan Lee Carrell, celle du soliloque de la passion “féminine”<sup>36</sup> », qui allait se diffuser dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La forme de l'héroïde connaît quelques variations cependant : il ne s'agit plus d'une seule épître par épistolière, sans réponse, comme chez Ovide, mais d'un ensemble de lettres écrites par une même main, et qui peuvent ou non être comprises, *a priori*, dans un échange épistolaire dans lequel les réponses de l'amant existent, quoiqu'elles ne soient pas données à lire.

Les *Lettres portugaises* de Guilleragues constituent l'exemple consacré du renouvellement de la forme ovidienne et donnent leur nom au « type portugais » étudié par Susan Lee Carrell. Ce type « trouve son unité dans l'actualisation d'une même matière thématique : l'échec d'une tentative de dialogue, ou le dialogue illusoire<sup>37</sup> ». L'épistolière cherche à atteindre profondément son destinataire, qui la délaisse ou la trahit, mais sa voix finit par s'évanouir dans une « solitude finale<sup>38</sup> » et l'échange tend à se muer en monologue du destinataire sur ses états d'âme et ses propres sentiments. Bien plus, le monologue, résultant de l'échec du dialogue interpersonnel, « libère un soliloque frénétique conduisant au solipsisme<sup>39</sup> » – la « quête de l'autre dev[enant]

---

<sup>35</sup> M.-C. Chatelain, *Ovide savant, Ovide galant, Ovide en France dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2008, 3<sup>e</sup> partie, chap. II, « Le modèle ovidien dans les *Lettres portugaises* », p. 577.

<sup>36</sup> D. Millet-Gérard, *Le Cœur et le cri. Variations sur l'héroïde et l'amour épistolaire*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque de littérature générale et comparée », 2004, p. 12.

<sup>37</sup> S. L. Carrell, *Le Soliloque de la passion féminine ou le dialogue illusoire*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>39</sup> F. Calas, « Le désir du dialogue, examen du dispositif énonciatif des *Lettres portugaises* de Guilleragues », *Littératures classiques*, n° 71, 2010/1, p. 182.

quête de soi<sup>40</sup> », le *je* prenant le pas sur le *tu* et le *nous* – et aboutit au silence<sup>41</sup>, quand ce n'est pas à la mort de l'épistolière. Le « type portugais » se fait ainsi l'expression vraie des tourments et des douleurs de l'amante devant « la nature non réciproque des sentiments amoureux<sup>42</sup> ».

L'on a choisi ici d'étudier une œuvre qui, quoiqu'elle ne soit pas prise en compte ni mentionnée par Susan Lee Carrell dans son analyse, s'apparente par certains aspects à la formule monophonique du « type portugais ». On ne peut certes pas attribuer aux *Lettres et billets galants* de Mme de Villedieu cette étiquette, d'autant que ce recueil est antérieur aux *Lettres portugaises* de Guilleragues<sup>43</sup>. Cependant, l'on a bien affaire à « une suite de lettres d'une femme à son amant<sup>44</sup> », où « la présence d'une seule voix isolée est emblématique de la solitude finale de la femme écrivant<sup>45</sup> ». En cela, les *Lettres et billets galants* pourraient être vus comme une préfiguration du « type portugais ».

## 2. Présentation du corpus : les *Lettres et billets galants*

C'est à Mme de Villedieu<sup>46</sup> que l'on doit ce recueil, majoritairement constitué de billets d'amour. Peu connue aujourd'hui, si ce n'est des dix-septémistes, ou pour la

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>41</sup> Ce schéma s'applique parfaitement aux *Lettres portugaises* ; toutefois le « type portugais » connaît également des variations, et toutes les œuvres étudiées par Susan Lee Carrell ne le suivent pas forcément à la lettre.

<sup>42</sup> S. L. Carrell, *Le Soliloque de la passion féminine ou le dialogue illusoire*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>43</sup> Micheline Cuénin évoque d'ailleurs la possibilité d'une influence de l'œuvre de Mme de Villedieu sur les *Lettres portugaises*, considérant leur apparenté générique et thématique, et leur publication chez le même éditeur, Barbin, M. Cuénin, *Introduction*, dans M.-C. Desjardins, [Mme de Villedieu], *Lettres et billets galants*, M. Cuénin (éd.), Paris, Publication de la Société d'Étude du XVII<sup>e</sup> siècle, n° 3, 1975, p. 22-23.

<sup>44</sup> S. L. Carrell, *Le Soliloque de la passion féminine ou le dialogue illusoire*, *op. cit.*, p. 34.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>46</sup> L'on a choisi, dans la présente étude, de conserver le nom de Mme de Villedieu lorsqu'il est question de nommer l'auteur, quand bien même les *Lettres et billets galants* sont-ils davantage connus sous son nom patronymique, Marie-Catherine Desjardins. Outre, naturellement, les raisons d'harmonisation, il semble préférable de garder ce « nom usuel sous lequel la romancière s'est fait connaître », N. Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1999, p. 192. Ce recours à la pseudonymie – puisque Mme de Villedieu ne s'est jamais appelée ainsi légalement : « elle anticipait là un mariage qui n'eut jamais lieu », *ibid.*, p. 285 – s'avère un choix de l'auteur, qui, par ailleurs, eût souhaité l'emprunter bien avant, marquant « un tournant dans la carrière de Mme de Villedieu, puisque c'est à partir de ce moment que sa carrière se professionnalise et qu'elle se met à produire l'essentiel de son œuvre », *id.*

mention de ses *Désordres de l'amour* dans la querelle sur *la Princesse de Clèves*<sup>47</sup>, elle demeure pourtant l'un des auteurs les plus en vue au XVII<sup>e</sup> siècle : elle est l'une des deux seules femmes, aux côtés de Mlle de Scudéry, à être pensionnée par Louis XIV, et l'une des rares, à cette époque, à revendiquer son auctorialité et à vivre de sa plume<sup>48</sup>, « attachée à l'écritoire pour assurer sa subsistance<sup>49</sup> ». Ses prouesses littéraires<sup>50</sup> commencent alors qu'elle est encore très jeune, avec son sulfureux sonnet *Jouissance* ; puis, très vite, elle s'adonne à différents genres, et plus particulièrement au théâtre et au roman, qui lui font connaître un rapide succès, si bien que Tallemant des Réaux rapporte dans ses *Historiettes* que « tous les gens emportés y ont donné tête baissée, et d'abord, ils l'ont mise au-dessus de Mlle de Scudéry et de toutes les femelles<sup>51</sup> ». Le succès est tel que Mme de Villedieu va même souffrir « d'excès d'attributions » de la part du public, à tel point qu'elle « se sen[t] obligée de publier un catalogue de ses œuvres<sup>52</sup> ». En outre, la viduité qu'elle embrasse, sans y être véritablement autorisée, à la mort de son amant lui confère une position avantageuse sur la scène littéraire, car « les veuves bénéficiaient socialement et juridiquement d'un statut d'exception », en sorte qu'en étant veuve, une femme se voyait octroyer « la seule forme d'indépendance sociale possible<sup>53</sup> ». Elle finit toutefois par se marier pour devenir Mme de Chaste : sa carrière d'écrivain, publique tout du moins, prend fin avec la contraction du mariage.

Malgré tout, c'est sa réputation de « célibataire scandaleuse<sup>54</sup> » – « scandaleuse » en ce que « Mme de Villedieu reste l'unique exemple de romancière pour laquelle le célibat n'a pas impliqué la chasteté<sup>55</sup> » – que conserve longtemps la

---

<sup>47</sup> Sur ce sujet, l'on peut se reporter à M. Cuénin, *Introduction*, dans M.-C. de Villedieu, *Les Désordres de l'amour* [1676], M. Cuénin (éd.), Genève, Droz, 1970, p. XIII-XIX.

<sup>48</sup> L'on renvoie, pour une étude plus exhaustive de la vie de Mme de Villedieu, à la thèse très complète de Micheline Cuénin qui lui est consacrée, M. Cuénin, *Roman et société sous Louis XIV. Madame de Villedieu (Marie-Catherine Desjardins 1640-1683)*, Paris, Champion, 1979. C'est en grande partie à Micheline Cuénin que l'on doit le regain d'intérêt pour cet auteur longtemps oublié par la critique, ainsi que la redécouverte et l'édition de nombreux de ses textes qui avaient perdu de leur visibilité. Celle-ci explique la nécessité d'une telle redécouverte de « cet écrivain pionnier » dans M. Cuénin, « Douze ans d'intimité avec Madame de Villedieu », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu romancière. Nouvelles perspectives de recherche*, Lyon, PUL, 2004, p. 19-26.

<sup>49</sup> M. Cuénin, *Roman et société sous Louis XIV. Madame de Villedieu (Marie-Catherine Desjardins 1640-1683)*, *op. cit.*, p. 30

<sup>50</sup> Nathalie Grande offre un aperçu plus détaillé de la carrière de Mme de Villedieu dans N. Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, *op. cit.*, p. 265-268.

<sup>51</sup> G. Tallemant des Réaux, *Historiettes* [1834], Gallimard, 1961, II p. 902, cité par N. Grande, *ibid.*, p. 266.

<sup>52</sup> N. Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, *op. cit.*, p. 295.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 245.

critique, et celle du XIX<sup>e</sup> la décrit même comme la « courtisane des Lettres<sup>56</sup> », bien incapable d'avoir écrit la plupart de ses œuvres : au contraire, formant un couple sordide avec son complice d'éditeur Barbin, elle aurait plutôt dérobé certains textes à d'autres écrivains pour se les approprier<sup>57</sup>. Heureusement, la critique actuelle a su battre en brèche la légende de son amorale monstruosité pour remettre au jour un auteur majeur de la période classique, surtout pour ses talents de romancière et de dramaturge.

Mais laissons de côté ses romans et ses pièces de théâtre<sup>58</sup> pour le recueil des *Lettres et billets galants*, certes en marge dans sa production, mais tout à fait digne d'intérêt pour notre étude de l'expression de la plainte.

## 2.1. Le recueil : thème et facture

Quel est le sujet du recueil ? Bernard Bray, en décrivant le « parcours amoureux<sup>59</sup> » archétypique en « quatre phases », à savoir « l'innocence, la séduction, l'extase et la désunion<sup>60</sup> », que peut suivre le recueil de lettres amoureuses, prend comme exemple les *Lettres et billets galants* pour expliciter ce qu'il appelle « le germe de la désunion ». Pour lui :

Dans la situation générale, le germe de la désunion apparaît très tôt. Les *Lettres et billets galants* de Marie-Catherine Desjardins, dans leur désordre, expriment presque à chaque page la crainte de l'infidélité, et la douleur d'un amour inégalement passionné<sup>61</sup>.

L'ensemble des billets d'amour ne serait en fait compris que dans un moment court de l'ensemble de cet itinéraire amoureux que Bernard Bray propose, moment qui annoncerait la fin d'une relation devenue fébrile. Une telle lecture paraît plutôt pertinente pour une majorité des billets, où l'épistolière exprime à son amant les remous

---

<sup>56</sup> L. Ménard, *La Fontaine et Mme de Villedieu. Les Fables galantes présentées à Louis XIV le jour de sa fête. Essai de restitution à La Fontaine*, Paris, Chavaray Frères, 1882, p. VI, cité par N. Grande, *ibid.*, p. 300.

<sup>57</sup> C'est la position que prend, par exemple, Louis Ménard au sujet de ses fables, qu'elle aurait en fait vilement dérobées à La Fontaine.

<sup>58</sup> Pour le lecteur curieux qui voudrait consulter une bibliographie critique complète sur le reste de l'œuvre de Mme de Villedieu, nous renvoyons au site exhaustif *Mme de Villedieu*, d'Edwige Keller-Rahbé, qui classe par genre et par date tous les travaux critiques qui lui ont été consacrés jusqu'à aujourd'hui (le site est mis à jour régulièrement).

<sup>59</sup> B. Bray, « L'image de l'amour dans la lettre amoureuse à l'époque classique » [1988], repris dans *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, op. cit., p. 103. Ainsi, de son point de vue, « la constitution du recueil épistolaire en roman soumet le groupe de lettres, non pas à une organisation obligatoire, mais à une obligatoire référence à un parcours amoureux, comportant un début et une fin ».

<sup>60</sup> *Id.*

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 110.

qui agitent son cœur devant l'inégalité de leur amour, même s'il en est qui, au contraire, se font la déclaration du sentiment tendre d'une âme éprise. Pourtant, il ne faudrait pas en faire l'explication du recueil tout entier. C'est que Bernard Bray, comme nombre de critiques, se contente de voir l'essentiel du texte dans les quatre-vingt-trois billets destinés à l'amant. Même si ces billets constituent le principal du recueil (billets I à XXVII et XXXVI à XCI), il existe pourtant d'autres éléments : huit billets de circonstance, qui viennent s'intercaler au milieu des billets doux, adressés à d'autres destinataires que l'amant<sup>62</sup> (billets XXVIII à XXXV) et le portrait de *L'Illustré Justinien* qui vient clore le recueil. Aussi peut-on penser, à la suite de Stéphanie Schwitter, que « la morphologie des *Lettres et billets galants* [est], dans des proportions extrêmes, celle d'un recueil composite comme il en paraît tant dans ces années-là<sup>63</sup> ».

En allant plus loin, l'on pourrait même envisager une logique sous-jacente qui viendrait réunir tous les constituants du recueil pour former une œuvre unique et cohérente derrière son apparente discontinuité<sup>64</sup>. Quel serait donc le lien existant entre les billets d'amour adressés à l'amant et les deux autres composantes du recueil ? Sans trop rentrer dans les détails, voici quelle lecture pourrait être faite de ces éléments apparemment à part.

D'un côté, les billets de circonstance trouvent un intérêt particulier dans l'économie du recueil en ce qu'ils permettent de caractériser l'épistolière qui change de manière de s'exprimer et *d'ethos* en changeant d'allocutaire – ils témoignent donc d'une variation diaphasique<sup>65</sup>. Par conséquent, ces billets, qui appartiennent à la vie publique

---

<sup>62</sup> À vrai dire, ces billets sont marqués par une certaine impersonnalité, qui se trouve, en partie être le fait de l'anonymisation. Il s'agissait certes d'un usage habituel dans la publication d'écrits concernant des personnages ayant réellement existé ; pourtant, l'anonymisation tend ici à faire penser que les billets pourraient être adressés à n'importe qui – l'adresse « À un cardinal sur sa convalescence » pour le billet XXXII, participe d'ailleurs de cette idée, particulièrement avec l'emploi de l'indéfini *un*, ainsi que les formules de politesse habituelles qui viennent clore trois de ces billets (XXVIII, XXXI et XXXIII) et qui ne marquent pas une référence précise. Aussi ces billets sont-ils du même genre que ceux que l'on aurait pu trouver dans les manuels épistolographiques.

<sup>63</sup> S. Schwitter, *Les Lettres et billets galants de Mlle Desjardins (1668), une relecture contextuelle*, Mémoire de master, Université de Fribourg, 2014 [en ligne, consulté le 16 janvier 2018], p. 112.

<sup>64</sup> On suit ici l'idée d'Anne-Marie Clément, selon laquelle « composé de plusieurs textes, nécessairement pluriel, le recueil affiche d'entrée de jeu une discontinuité qui sera, par la suite, diversement convoquée, laissant ainsi place à un jeu plus ou moins complexe de relations entre les textes, ou entre le texte et l'ensemble du recueil », A.-M. Clément, « Expériences de la discontinuité dans le recueil de proses narratives », dans I. Langlet (dir.), *Le recueil littéraire. Pratique et théorie d'une forme, Actes du colloque international Pratiques et théories du recueil*, mai 2002, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 165.

<sup>65</sup> L'on emploie ici le terme sociolinguistique désignant le fait de s'exprimer d'une manière différente selon « les circonstances de l'acte de communication », H. Boyer, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, 2017, p. 43.

et mondaine, relevant du quotidien, de l'ordinaire, pour l'épistolière, semblent, par contraste, faire de la relation amoureuse contenue dans les autres billets un événement extraordinaire – au sens propre. D'autre part, le portrait laudatif de *L'Illustre Justinien*, stratégiquement placé en dernière position, offre, avec la description du parfait amant, un véritable contrepoint à l'amant des billets : il n'a de cesse d'exprimer son amour et brille par sa constance. Aussi Justinien serait-il le double inversé de l'amant des billets par un habile jeu d'échos. Une autre lecture est possible. Ce ne serait sans doute pas aller trop loin que de voir plutôt dans ce portrait une forme d'analepse qui annoncerait les quatre-vingt-trois billets d'amour. Ceci permettrait d'envisager une double lecture du portrait : au-delà d'une simple description élogieuse motivée par la passion naissante, ce serait surtout une vision exposée au lecteur des prémisses de cette passion, passion qui, en fin de compte, ne pouvait durer longtemps. Il serait aisé, par conséquent, d'y voir une forme de la figure de la conglobation, à l'échelle du recueil, qui permet après sa lecture de le repenser et d'en faire une nouvelle. Ainsi celui-ci vu dans son intégralité, et bel et bien considéré comme un tout, pourrait-il faire office d'un discours universel sur l'amour, et surtout d'une mise en garde exemplaire contre les possibles inflexions inattendues de la passion, en lien, naturellement, avec les mutations de l'*ars amandi* de ces années-là<sup>66</sup>. En effet, le recueil étant publié en 1668, la vision pessimiste qu'il offre des dangers de la passion semble correspondre aux changements de l'époque en matière de conceptions morales, qui vont découvrir « la malignité de l'amour<sup>67</sup> ». Ce tournant dans la vision de l'amour marque aussi un tournant décisif dans la carrière de Mme de Villedieu.

---

<sup>66</sup> En cela, le texte peut être compris comme un regard nostalgique sur une façon d'aimer, celle de l'amour Tendre, qui, périssant, a été remplacé par l'amour galant. Mme de Villedieu avoue d'ailleurs qu'elle a été presque entièrement formée par les romanciers du début du siècle, qui véhiculaient encore les anciennes valeurs de l'amour courtois : « moy, qui ne scay aucune langue estrangere, qui n'ay jamais lû d'Autheur plus ancien que M. d'Urfé, & M. de Gomberville, & qui n'ay pour toute science qu'un peu d'usage du monde [*sic*] », M.-C. Desjardins [Mme de Villedieu], *Recueil de quelques lettres et relations galantes*, Paris, Barbin, 1668, Lettre du 15 mai 1667, p. 68. L'on pourrait lier cela à l'« hétérochronie » dont parle Thomas Pavel, ce « besoin de vivre dans plusieurs époques à la fois », T. Pavel, *L'Art de l'éloignement. Essai sur l'imagination classique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1996, p. 24.

<sup>67</sup> J.-M. Pelous, *Amour précieux, Amour galant*, *op. cit.*, p. 463.

## 2.2. Le recueil dans la production de Mme de Villedieu

Il est vrai que les *Lettres et billets galants* demeurent une œuvre mineure dans l'importante production de Mme de Villedieu<sup>68</sup>. On notera toutefois que, sans qu'elle se soit entièrement consacrée au genre épistolaire, le recueil n'est pas un *hapax* dans son œuvre : « polygraphe accomplie<sup>69</sup> », elle fréquente la forme de la lettre à plusieurs reprises. Sans parler de certaines de ses correspondances personnelles publiées également chez Barbin, on trouve, entre autres, *Le Portefeuille*, un roman épistolaire de 1674, « sorte de compte-rendu de l'actualité mondaine<sup>70</sup> », qui raconte « les aventures et intrigues galantes d'une demi-douzaine de personnages de la société mondaine parisienne<sup>71</sup> », ainsi que certaines lettres insérées dans ses romans, qui deviennent de véritables « instruments du récit<sup>72</sup> ». Mme de Villedieu est donc rompue à l'écriture épistolaire ; il s'agit d'ailleurs de l'unique femme à être citée nommément par Richelet dans ses *Plus belles lettres des meilleurs auteurs français*, ce « conservatoire des lettres qui, selon [lui], méritent de passer à la postérité<sup>73</sup> ».

Mais bien que ce recueil soit un peu marginal, au vu de ses grands succès dramatiques et romanesques, il apparaît pourtant à un moment charnière dans l'économie de l'œuvre de l'auteur. Après s'être essayée à nombre de genres, Mme de Villedieu va, à la suite de ce recueil, s'adonner à celui de la nouvelle galante et historique, particulièrement avec ses *Désordres de l'amour*, qui lui ont valu son rapprochement avec Mme de Lafayette, déjà à l'époque, et qui reste aujourd'hui son œuvre la plus étudiée par la critique actuelle. Qu'en est-il donc des *Lettres et billets galants* ?

---

<sup>68</sup> Sur le plan de la réception, c'est bel et bien le cas. En ce qui concerne le plan esthétique et thématique, ce recueil rentre en résonance avec d'autres œuvres de Mme de Villedieu ; on peut penser particulièrement aux *Galanteries grenadines* : l'amour galant qui y est promu au détriment de l'amour tendre est lui aussi révélateur d'une certaine nostalgie de l'ancien art d'aimer. Sur ce sujet, on peut renvoyer à E. Keller-Rahbé, « Introduction » à l'édition des *Galanteries grenadines*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Collection « Textes et Contre-Textes », n° 6, 2006.

<sup>69</sup> N. Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, *op. cit.*, p. 266.

<sup>70</sup> R. Decker-Lalande, « *Le Portefeuille*, un drame épistolaire », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu romancière. Nouvelles perspectives de recherche*, Lyon, PUL, 2004, p. 267.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 260.

<sup>72</sup> Voir M. Kulesza, « La lettre et la maxime, instruments du récit dans *Les Désordres de l'amour* de Mme de Villedieu », dans N. Grande et E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu, ou les audaces du roman, Littératures classiques*, n° 61, printemps 2007, p. 141-150. Pour Mme de Villedieu, « la lettre est un agent de fiction malléable, un objet susceptible de tous les avatars », *ibid.*, p. 148.

<sup>73</sup> G. Haroche-Bouzinac, « Dames et cavaliers, doctes, épistoliers ordinaires », art. cit., p. 69. « La seule épistolière à figurer dans la table est Mlle Desjardins », *id.*

### 3. Panorama bibliographique

Quoique l'on puisse constater une recrudescence certaine des études sur Mme de Villedieu et son œuvre<sup>74</sup>, les *Lettres et billets galants* demeurent encore timidement abordés par la critique, et ce sont manifestement des travaux concernant le contexte de rédaction et de diffusion du recueil, ainsi que le statut de leur auteur, qui restent actuellement les plus abondants. Après un passage en revue de ces investigations d'ordre contextuel, l'on portera son intérêt sur celles, moins nombreuses, qui s'attachent à sonder plus avant le texte en lui-même.

#### 3.1. Contexte

##### 3.1.1. Les enquêtes socio-historiques

On remarque, dans les différentes approches des *Lettres et billets galants*, que leurs conditions de rédaction et la lecture biographique qu'ils permettent de leur auteur constituent les principaux aspects sur lesquels se penche la critique : sont-ils simplement le fait de l'épanchement intime d'une femme que sa passion pour un amant volage tourmente, ou bien s'agit-il plutôt du fruit de l'élaboration consciente d'une véritable femme écrivain<sup>75</sup> ?

---

<sup>74</sup> E. Keller-Rahbé retrace les étapes de la redécouverte de l'auteur et de son œuvre par la critique, qui, encouragée par les *Actes de Wake Forest*, tend à être particulièrement productive sur ce sujet depuis les années 1990. Voir E. Keller-Rahbé, « Avant-propos. "Je ne fais pas peur" », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu romancière. Nouvelles perspectives de recherche*, Lyon, PUL, 2004, p. 7-18. L'on se doit de mentionner encore le site *Mme de Villedieu* d'Edwige Keller-Rahbé, qui met à disposition nombre de précieuses ressources sur l'auteur et en facilite considérablement l'étude.

<sup>75</sup> Ce genre de débat critique ne se cantonne pas au seul texte de Mme de Villedieu, mais apparaît typique du mode d'approche de l'œuvre du XVII<sup>e</sup> siècle. L'on se rappelle, en effet, d'un débat semblable, opposant Roger Duchêne et Bernard Bray, au sujet de la *Correspondance* de Mme de Sévigné : « tandis que Bernard Bray mettait en avant l'avènement d'un style qui déploierait son système esthétique, derrière lequel se lirait en creux des motivations artistiques propres aux seuls écrivains, Roger Duchêne insistait sur la spontanéité d'une écriture qui, loin de toute préoccupation d'ordre esthétique, répondrait seulement à des exigences sentimentales », C. Lignereux, « La rhétoricité conditionnelle des lettres de Mme de Sévigné », *Exercices de rhétorique*, n° 6, 2016 [en ligne, consulté le 29 mars 2018], § 5. Bernard Beugnot en résume les différentes étapes dans B. Beugnot, « Débat autour du genre épistolaire. Réalité et écriture », *RHLF*, mars-avril 1974, p. 195-202. Interroger l'intention véritable des auteurs relève malheureusement de ces « questionnements voués à rester irrésolus », C. Lignereux, « La rhétoricité conditionnelle des lettres de Mme de Sévigné », art. cit., § 6.

### 3.1.1.1. La redécouverte du texte

C'est Georges Mongrédien qui, en 1971, dans un article visant à faire mieux connaître la personne de Mme de Villedieu<sup>76</sup>, évoque ce recueil à l'époque « introuvable en France<sup>77</sup> » comme un élément pertinent dans la biographie de son auteur. Ce sont pour lui de véritables lettres d'amour où l'on peut lire « jour par jour l'évolution de la passion et de la douleur de la pauvre amante<sup>78</sup> » et dont la publication n'est due qu'à « une lâche et vénale “trahison”<sup>79</sup> » de la part de son amant, Antoine de Boësset, sieur de Villedieu. Cette lecture du recueil devait perdurer, et sa réédition commentée par Micheline Cuénin, que Georges Mongrédien appelait de ses vœux, ne tarda pas à apparaître, qui en offrait une semblable<sup>80</sup>.

Dans l'introduction de cette édition, en effet, celle-ci voit en cette œuvre, nouvellement découverte, l'expression d'une « véhémence sincérité<sup>81</sup> » qui ne peut être le fait que d'une relation authentique. N'eût été la perfidie de cet amant, le texte n'eût pas connu cette publication que son auteur ne pouvait se figurer, d'autant que les billets doux, nés d'une forme de chantage<sup>82</sup>, ne devaient être destinés qu'à la sphère la plus intime, celle d'Antoine de Villedieu. Pourtant celui-ci, en quête d'argent pour un départ en campagne, n'a aucun remords à vendre la correspondance, ainsi que quelques autres écrits également composés par sa maîtresse, qu'il parvient à glaner ci et là, à Barbin, qui, conscient de la qualité des billets, ne peut s'empêcher de les publier, d'abord avec un privilège au nom de Desjardins, puis, sous la pression de l'épistolière effarée, avec un second privilège anonyme.

Au-delà de ces éléments qu'elle tire de leur liaison et qui semblent pouvoir s'accorder avec le texte des billets, Micheline Cuénin fonde également sa thèse de leur authenticité sur d'autres détails tirés, cette fois-ci, du texte lui-même, à savoir leur

---

<sup>76</sup> G. Mongrédien, « Madame de Villedieu, une précieuse passionnée », *Revue générale belge. Perspectives européennes des sciences humaines*, 1971, n° 6, p. 27-38.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>78</sup> *Id.*

<sup>79</sup> *Id.*

<sup>80</sup> M. Cuénin, *Introduction*, dans M.-C. Desjardins, [Mme de Villedieu], *Lettres et billets galants*, M. Cuénin (éd.), Paris, Publication de la Société d'Étude du XVII<sup>e</sup> siècle, n° 3, 1975, p. 7-32.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>82</sup> Chaque fois que sa maîtresse lui enverrait un billet, celui-ci serait récompensé d'une visite ; c'est en tout cas ce que l'on peut comprendre à la lecture de certains des billets. Micheline Cuénin, et la critique après elle, ont érigé ce chantage comme un véritable élément de la biographie de Mme de Villedieu. Ce commerce aurait duré de 1661 à 1668, date de mort d'Antoine de Boësset. Pour plus de précisions sur leur relation, voir l'*Introduction* de Micheline Cuénin citée ci-dessus, ainsi que M. Cuénin, *Roman et société sous Louis XIV. Madame de Villedieu (Marie-Catherine Desjardins 1640-1683)*, *op. cit.*, 1979, p. 33-50. Les différentes étapes de leur liaison sont mentionnées de manière très détaillée.

caractère apparemment peu soigné (elle compte quelques répétitions et incorrections, ainsi que la redondance des mêmes thèmes et d'un même vocabulaire), « l'expérience en lettres amoureuses que Mme de Villedieu s'attribue en quelques endroits de son œuvre<sup>83</sup> », ainsi que la forme même du billet, dont Mme de Villedieu « respecte spontanément les lois<sup>84</sup> ». Ces billets d'amour ne peuvent donc pas être le résultat d'une mise en scène consciente de leur auteur – même si Micheline Cuénin veut bien en admettre la très infime possibilité, et que, alors qu'elle s'engage dans une comparaison avec les *Lettres portugaises*, elle parvient à la conclusion que l'abandon de l'amant que révèle la lecture des billets est nettement plus « dramatique<sup>85</sup> » –, mais sont plutôt le fait de l'*ingenium* de l'épistolière, poussée par l'« incoercible passion<sup>86</sup> » qui « élimine d'elle-même tous les ornements<sup>87</sup> ». Aussi est-ce simplement « la vie qui parle<sup>88</sup> » dans ces billets.

### 3.1.1.2. La remise en question de l'authenticité

Constant Venesoen est le premier à interroger le statut authentique conféré aux *Billets*. Sans vouloir « faire injure à [la] sincérité<sup>89</sup> » de leur auteur, il constate néanmoins un désir latent de s'exposer au grand jour dans ces « traits narcissiques d'une introspection rendue publique, d'une complaisance quelque peu théâtrale dans l'alternance des joies et des souffrances<sup>90</sup> ». Au vu de la « faible suggestivité érotique<sup>91</sup> » mais également de la « recherche dans l'écriture<sup>92</sup> », contrairement à ce qui a pu être dit jusque-là, Mme de Villedieu aurait pu en fait concevoir « une œuvre virtuelle », « pour se livrer, un jour, à la curiosité du public<sup>93</sup> ». En outre, en considérant les lettres de Mme de Villedieu, également publiées par Barbin, dans lesquelles celle-ci, à plusieurs reprises, semble protester contre la publication de ses écrits intimes,

---

<sup>83</sup> M. Cuénin, *Introduction*, dans M.-C. Desjardins, [Mme de Villedieu], *Lettres et billets galants*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>88</sup> *Id.*

<sup>89</sup> C. Venesoen, *Études sur la littérature féminine au XVII<sup>e</sup> siècle. Mademoiselle de Gournay, Mademoiselle de Scudéry, Madame de Villedieu, Madame de Lafayette*, Alabama, Summa Publications, 1990, p. 72.

<sup>90</sup> *Id.*

<sup>91</sup> *Id.*

<sup>92</sup> *Id.*

<sup>93</sup> *Id.*

Constant Venesoen remarque « un ton de badinerie<sup>94</sup> » peu en phase avec la prétendue grièveté de la publication des *Billets* et qui, à bien y réfléchir, pourrait plutôt faire office d'« un sondage d'opinion<sup>95</sup> ».

C'est finalement Nathalie Grande qui, en 2011, récuse la thèse de l'authenticité des billets doux et examine l'hypothèse, abandonnée par Micheline Cuénin, d'une mise en scène élaborée : « les *Lettres et billets galants* sont œuvre de fiction, de cette forme particulière de fiction qui consiste à jouer à ne pas être fictive<sup>96</sup> ». Elle reprend donc les arguments exposés par Micheline Cuénin et met au jour leur caractère réversible : M. de Villedieu étant bénéficiaire d'une dot plutôt conséquente ainsi que d'un héritage personnel, le prétendu besoin d'argent ne paraît pas être pertinent pour expliquer une telle trahison, acte d'autant plus surprenant, s'il est bel et bien réel, « que les lettres, écrites exclusivement du point de vue féminin, n'épargnent pas la conduite de l'amant<sup>97</sup> » ; de même, comment expliquer que Mme de Villedieu continue à publier chez Barbin, pourtant complice de cette vilénie ? Et, outre le texte « pas très personnalisé<sup>98</sup> », les « dispositions du péritexte<sup>99</sup> », à savoir les deux variantes du privilège – qui constituaient l'argument fort de Micheline Cuénin – ne semblent pas tant révéler un geste de sympathie de la part de l'éditeur, puisqu'il arrive un peu tard, mais fonctionne plutôt comme un « dispositif qui favorise la fiction du non-fictif<sup>100</sup> ».

Edwige Keller-Rahbé, suite à cette nouvelle lecture, tâche d'éclaircir ce « montage éditorial<sup>101</sup> », au-delà des légendes qui ont pu entourer le couple Barbin-Mme de Villedieu : sans faire d'eux les complices monstrueux qu'envisageait le XIX<sup>e</sup> siècle, ni d'elle le pauvre écrivain victime de son éditeur<sup>102</sup>, elle les présente plutôt

---

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>95</sup> *Id.*

<sup>96</sup> N. Grande, *Le Rire galant. Usage du comique dans les fictions narratives de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2011, 1<sup>re</sup> partie, chap. 2, « L'hybridation générique. Un art galant », p. 53.

<sup>97</sup> *Id.*

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>100</sup> *Id.*

<sup>101</sup> E. Keller-Rahbé, « Madame de Villedieu, “la poule aux œufs d’or” de Claude Barbin ? », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Les Arrière-boutiques de la littérature. Auteurs et imprimeurs libraires aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, « Cribles XVI<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> siècles », 2010, p. 101.

<sup>102</sup> C'est en effet souvent l'image qui ressort des études que les critiques du XX<sup>e</sup> siècle ont pu donner, dans ce « souci de réhabilitation » que relève E. Keller-Rahbé, « Avant-propos. “Je ne fais pas peur” », *op. cit.*, p. 11. C'est ce même souci qui, selon Gérard Letexier, a pu parfois conduire à une figure de Mme de Villedieu « quelque peu gauchie par des lectures anachroniques “politiquement correctes” ». G. Letexier, *Madame de Villedieu, une chroniqueuse aux origines de La Princesse de Clèves*, Paris-Caen, Lettres Modernes Minard, « Situation », n° 57, 2002, p. 9.

comme deux professionnels qui, tous deux mus par leurs intérêts propres mais complémentaires, s'associent par « un échange de (bons) procédés<sup>103</sup> ». En ce sens, l'affaire des *Lettres et billets galants* ne serait rien d'autre qu'une « stratégie éditoriale concertée<sup>104</sup> ».

### 3.1.1.3. **Pour une relecture du recueil : la triple stratégie de la mise en scène**

Enfin, dans son mémoire de master, Stéphanie Schwitter adopte pleinement le point de vue de Nathalie Grande, et s'engage dans une contextualisation qui rétablirait une fois pour toute le statut de l'œuvre : « il s'agit d'une fiction d'authenticité<sup>105</sup> » en lien avec les logiques sociales et culturelles du siècle. Le recueil<sup>106</sup> n'est donc pas la vraie réalisation d'une passion incontrôlable, mais réellement la mise en scène du larcin, tout à fait topique des processus de publication de l'époque, et surtout la mise en scène de soi, en tant que femme dévorée par les feux de l'amour.

Cette mise en scène relève d'une triple stratégie pour Mme de Villedieu : tout d'abord commerciale en ce qu'elle correspond parfaitement aux « clichés » et aux attentes d'une époque gouvernée par « une esthétique gynécétrique<sup>107</sup> » autant que mondaine, et où le public a le goût pour la lecture des lettres<sup>108</sup> ; professionnelle ensuite, puisqu'elle lui donne la chance « de s'illustrer dans le genre épistolaire, sans perdre sa qualité d'auteure [*sic*] pour n'être plus qu'une épistolière<sup>109</sup> », tout en prouvant son expérience de l'amour ; personnelle enfin, parce qu'elle lui permet de revendiquer son statut de veuve – qui aboutira à son changement de nom –, lui conférant par là même la

---

<sup>103</sup> E. Keller-Rahbé, « Madame de Villedieu, “la poule aux œufs d’or” de Claude Barbin ? », art. cit., p. 105.

<sup>104</sup> *Id.*

<sup>105</sup> S. Schwitter, *Les Lettres et billets galants de Mlle Desjardins (1668), une relecture contextuelle*, op. cit., p. 90.

<sup>106</sup> Stéphanie Schwitter insiste bien sur cette notion de recueil ; elle déplore en effet que certains critiques ne prennent en considération que les billets d'amour, alors que les billets de circonstances et le portrait font pourtant partie intégrante de l'œuvre. Les *Lettres et billets galants* naissent dans une période laboratoire, où la création littéraire bat son plein ; l'expérimentation est alors d'autant plus permise que le genre du recueil de lettres n'est pas encore tout à fait codifié – en cela le recueil de Mme de Villedieu est loin d'être un *hapax*. Sur ce sujet *ibid.*, p. 91-122.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>108</sup> Particulièrement des lettres volées ; Stéphanie Schwitter met en partie cela en lien avec l'affaire de la cassette de Fouquet, dans les années 1660, qui fit grand bruit à l'époque et fit surtout prendre conscience « de la fragilité de la réputation et du danger que pouvait représenter un billet », *ibid.*, p. 76-77.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 83-84.

possibilité de vivre en tout indépendance, mais aussi de montrer d'elle-même un *ethos* positif, une « image sociale satisfaisante<sup>110</sup> », au moment où courait à son sujet des bruits scandaleux quant à la légèreté de ses mœurs. Tout semble donc concourir à la vérification de l'hypothèse de fictionnalité du recueil.

### 3.1.2. Les *gender studies*

La critique américaine, qui s'est beaucoup intéressée à Mme de Villedieu, et plus particulièrement à son statut de femme en tant qu'écrivain, a quelquefois porté son intérêt sur ses *Lettres et billets galants*. Il s'agit essentiellement de lectures psychologiques<sup>111</sup> des billets d'amour, adoptant nécessairement la thèse alors bien établie de leur authenticité, qui visent à mettre en lumière certaines logiques d'écriture explicables par la liaison des deux amants et les tourments qu'elle occasionne sur la femme écrivain.

Si certaines de ces lectures s'arrêtent simplement aux aspects déjà évoqués de la trahison et donc à des interprétations du texte quelque peu naïves et évidemment autobiographiques, à savoir que Mme de Villedieu est une femme que sa passion consume et qui se doit d'expliquer à son amant, qui n'éprouve pas de semblables sentiments, comment il doit aimer<sup>112</sup>, d'autres vont plus loin en assimilant Mme de Villedieu au modèle de l'*amoureuse* établi par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe*, entraînée par une forme de masochisme qui « consiste en l'affirmation de ses désirs et son affaiblissement face à la négligence toujours justifiable de [M. de] Villedieu<sup>113</sup> ». Bien qu'il soit nécessaire de citer ces travaux, assez nombreux, il ne

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>111</sup> Ces lectures ont, en effet, souvent tendance à faire passer ce point de vue psychologique au premier plan, parfois abusivement, en oubliant la dimension textuelle et littéraire de l'œuvre.

<sup>112</sup> C'est le cas des articles suivants : E. C. Goldsmith, « Publishing Passion, Madame de Villedieu's *Lettres et Billets Galants* », dans M. R. Margitich et B. R. Wells (dir.), *Actes de Wake Forest*, Paris-Seattle-Tübingen, *PFSCS*, « Biblio 17 », n° 37, 1987, p. 439-450 ; E. C. Goldsmith, « Secret Writing, Public Reading. Madame de Villedieu's *Lettres et billets galants* », dans R. D. Lalande (dir.), *A Labor of Love. Critical Reflections on the Writings of Marie-Catherine Desjardins (Madame de Villedieu)*, Teaneck, NJ, Fairleigh Dickinson Press, 2000, p. 111-126 ; E. C. Goldsmith, « Overheard Conversations, Madame de Villedieu's Autobiographical Fictions », *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720, From Voice to Print*, Burlington, Ashgate, 2001, p. 134-156 ; R. Decker-Lalande, « Writing Straight From the Heart », dans R. D. Lalande (dir.), *A Labor of Love. Critical Reflections on the Writings of Marie-Catherine Desjardins (Madame de Villedieu)*, Teaneck, NJ, Fairleigh Dickinson Press, 2000, p. 15-27.

<sup>113</sup> K. A. Jensen, « The love letter and the female writing self. Masochism or Subversion? The case of Mme de Villedieu », dans M. R. Margitich et B. R. Wells (dir.), *Actes de Wake Forest*, Paris-Seattle-Tübingen, *PFSCS*, « Biblio 17 », n° 37, 1987, p. 456. Notre traduction. On trouve une lecture semblable

paraît pourtant pas pertinent de s'y attarder plus longtemps, d'autant que de telles lectures peuvent parfois paraître anachroniques, corollaires de ce fâcheux « fléau de la pensée actuelle<sup>114</sup> » dont parle Gérard Letexier<sup>115</sup>, et sont peut-être aujourd'hui un peu dépassées.

## 3.2. Texte

Les investigations qui s'intéressent plus particulièrement au texte même demeurent bien moins nombreuses. Cependant, quelques aspects poétiques, thématiques et stylistiques, des *Lettres et billets galants* ont pu être mis au jour par certains travaux de la critique, surtout récente.

### 3.2.1. Les travaux de poétique

Les réflexions de poétique renvoient à cette discipline inspirée d'Aristote, qui s'intéresse à la théorie des genres et étudie les formes littéraires et leur évolution, en l'occurrence celles en lien avec l'écriture épistolaire.

#### 3.2.1.1. La dimension romanesque

Nathalie Grande, en octroyant au recueil le statut de « fiction du non-fictif », voit en Mme de Villedieu celle qui a eu « le mérite d'avoir inventé le premier “roman” épistolaire de la littérature française<sup>116</sup> » ; aussi les billets prennent-ils cette place longtemps accordée aux *Lettres portugaises*. Le changement de statut du texte offre en retour une analyse nouvelle de l'ensemble du recueil :

Si une correspondance « authentique » montre une épistolière écrivant des lettres sincères à un destinataire trompeur, la fiction donne la parole à une femme qui dit la vérité en dénonçant les mensonges du discours amoureux. [...] Le décroisement

---

dans K. A. Jensen, *Writing Love, Letters, Women, and Novel in France 1605-1776*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1995, « The Seductive Trope of Abandonment. Marie-Catherine Desjardins (Madame de Villedieu) and Anne Ferrand », p. 36-57.

<sup>114</sup> G. Letexier, *Madame de Villedieu, une chroniqueuse aux origines de La Princesse de Clèves*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>115</sup> Non seulement anachroniques, ces lectures de Mme de Villedieu tendent parfois même à être contradictoires : on lit par exemple dans K. A. Jensen, « The Seductive Trope of Abandonment. Marie-Catherine Desjardins (Madame de Villedieu) and Anne Ferrand » art. cit., à quelques pages d'intervalle que Mme de Villedieu ne se présente, d'une part, pas très positivement aux yeux de son amant (p. 42), mais que, d'autre part, elle souhaite que celui-ci la prenne comme modèle (p. 49).

<sup>116</sup> N. Grande, *Le Rire galant*, *op. cit.*, p. 52.

entre fiction et non-fictif par l'hybridation entre roman fictif et correspondance authentique, produit donc un double effet plaisant : mystifier le lecteur crédule, et rire avec un lecteur non-naïf des clichés mis ironiquement en œuvre. À ceux qui percent à jour le stratagème d'apprécier le jeu galant ; pour les autres reste le plaisir ambigu de la fiction du non-fictif<sup>117</sup>.

Dès lors, Mme de Villedieu, si elle peut être considérée, par le « lecteur crédule », comme une pauvre maîtresse abandonnée dont on a subtilisé et révélé les plaintes aux yeux de tous, apparaît plutôt, dans une logique de l'époque, au public mondain comme l'auteur d'un jeu galant qu'il s'agit de percer à jour. Ainsi, pour Nathalie Grande, la visée n'est-elle plus « seulement de *placere et movere*, mais un peu plus sans doute de *docere*<sup>118</sup> » : il faut voir en ce « roman » un avertissement sur le langage parfois captieux, et notamment dans les relations amoureuses, mais aussi, à travers la mystification, une « raillerie contre des lecteurs et lectrices trop crédules, victimes de l'illusion fictionnelle<sup>119</sup> ». En cela, le recueil s'accorde parfaitement avec les goûts mondains du lectorat de cette époque.

### 3.2.1.2. Idées et thèmes au goût du public

C'est aussi sur cette question de la séduction du public que s'interroge Stéphanie Schwitter après avoir procédé à son élucidation. Le texte, désormais considéré comme une fiction, cherche la connivence avec son public, assurée par son fort ancrage mondain qui relève d'une « culture assimilée<sup>120</sup> » – en témoigne l'usage d'un titre « galant », du style négligé ou encore le fait que la correspondance soit perçue comme un jeu littéraire, « le public aim[ant] à voir sa capacité interprétative sollicitée<sup>121</sup> ». L'auteur, qui plus est, en faisant preuve d'une grande sensibilité, inscrit son œuvre dans des problématiques de l'époque. Elle donne, dans un genre apprécié, une conception particulière de l'amour, à la fois différente de l'amour tendre et de l'amour galant, nourrie de sources connues de la culture mondaine<sup>122</sup>. Cette conception repose notamment sur la tension qui existe entre lettre galante, délivrée par l'esprit, et lettre d'amour, dictée par le cœur : il s'agit bien là d'un débat au goût de l'époque, celui du

---

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>119</sup> *Id.*

<sup>120</sup> S. Schwitter, *Les Lettres et billets galants de Mlle Desjardins (1668), une relecture contextuelle*, op. cit., p. 124.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>122</sup> Sur les possibles sources littéraires du recueil, voir *ibid.*, p. 140-156. Stéphanie Schwitter précise bien qu'il ne s'agit ici que de pistes, et appelle d'ailleurs une étude plus détaillée de ces sources éventuelles.

cœur et de l'esprit, et ici, de leurs « rôles respectifs [...] dans les relations amoureuses<sup>123</sup> ». Aussi le recueil se fait-il « révélateur des motifs alors en vogue dans les productions contemporaines<sup>124</sup> ».

### 3.2.2. Une approche thématique

Constance Cartmill, sans s'écarter de ces préoccupations, s'intéresse plus particulièrement à la question du langage dans les *Lettres et billets galants*. Elle interroge ce « contrat informel reliant le destinataire au destinataire<sup>125</sup> », singulier dans le cas de ces billets, qui préside à la correspondance entre la maîtresse et son amant (un billet = une visite), ainsi que ce qu'il implique. Elle constate en effet « l'aspect marchand qui sous-tend cet échange épistolaire<sup>126</sup> » et lui confère par là même un « statut paradoxal<sup>127</sup> » : la lettre d'amour perd son statut de don pour devenir une « contrainte<sup>128</sup> ». L'épistolière, ainsi soumise à ce contrat<sup>129</sup>, ne peut plus contrôler son discours qu'en « élucidant et en réfléchissant sur les mécanismes de son écriture<sup>130</sup> ».

L'épistolière des billets questionne sans cesse le langage et son incapacité à transcrire correctement les sentiments éprouvés : comment écrire sa passion sans la trahir ? Il y a « inadéquation entre le sentiment et sa représentation<sup>131</sup> ». L'écriture devient d'autant plus problématique que le pacte épistolaire établi par l'amant requiert des lettres d'esprit, non d'amour. L'épistolière doit alors mettre en place une « contre-rhétorique de la passion<sup>132</sup> » à la fois pour ne pas l'ennuyer mais également pour ne pas trahir sa passion, qui se trouverait affadie par l'éloquence. Ce serait donc dans le silence que l'épistolière réussirait le mieux à exprimer son amour, là où le langage nierait sa sincérité – sincérité que l'amant, lui-même inconstant, refuse d'ailleurs, ce qui induit

---

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 214.

<sup>125</sup> C. Cartmill, « Témoignages et trahisons. Les ruptures communicatives dans les *Lettres et billets galants* de Madame de Villedieu », *L'Érudition franco-espagnol*, n° 11, 2017, p. 3.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>127</sup> *Id.*

<sup>128</sup> *Id.*

<sup>129</sup> Constance Cartmill parle d'« un cas extrême du mode actif », en référence aux deux modes distingués par Jean-Philippe Beaulieu qui commandent l'écriture épistolaire, l'un qui, grossièrement, est tourné vers l'autre (le mode actif), l'autre vers soi (le mode réfléchi). On retrouve une même théorisation dans S. L. Carrell, *Le Soliloque de la passion féminine ou le dialogue illusoire*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>130</sup> C. Cartmill, « Témoignages et trahisons. Les ruptures communicatives dans les *Lettres et billets galants* de Madame de Villedieu », *art. cit.*, p. 5.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 8.

chez l'épistolière « la prise de conscience [...] du décalage entre la grandeur du sentiment amoureux et la misère de l'objet qui l'inspire<sup>133</sup> » et donc « l'isolement du sujet aimant par rapport à l'objet aimé<sup>134</sup> ».

### 3.2.3. Une étude stylistique

L'étude stylistique de Suzanne Allaire des *Lettres et billets galants*, l'unique à ce jour, pose les jalons dans ce domaine. Elle étudie successivement divers aspects de l'œuvre, en lien avec le regard réflexif que porte l'épistolière sur son écriture, qui lui permettent « de saisir sur le vif cet art épistolaire que les femmes, en cet âge d'or de la littérature qu'est le XVII<sup>e</sup> siècle, ont porté [...] à un haut degré d'élaboration<sup>135</sup> ». L'on évoquera ici brièvement les points les plus saillants de cette étude<sup>136</sup>.

Suzanne Allaire relève le jeu des personnes entre le *je* et le *vous*, en « interdépendance », qui appelle « le même désir d'unité, le même souci de réciprocité dans la communication, le même appel à la connivence<sup>137</sup> », à la fois mouvement vers l'autre, et « retour sur soi », qui permet « l'accès de la conscience à l'univers intérieur<sup>138</sup> », sur lequel va se fonder une analyse de soi et de ses sentiments. Cette analyse de soi repose sur un travail lexical rigoureux, et plus particulièrement sur une recherche de la nuance et un souci de correction dans l'emploi des termes, qui l'autorisent « à dire la complexité de la vie psychique<sup>139</sup> ».

L'investigation commente aussi la « maîtrise de l'écriture<sup>140</sup> » du billet dont dispose l'épistolière, qui sait ouvrir et terminer son propos, par exemple grâce à « l'art de la clause<sup>141</sup> », le tout armé de « clarté » et de « lucidité<sup>142</sup> ». Le discours de l'épistolière fait d'ailleurs usage de nombre de procédés qui témoignent de cette lucidité et du regret que celle-ci éprouve que son amant ne l'aime autant qu'elle le souhaite.

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>134</sup> *Id.*

<sup>135</sup> S. Allaire, « Écriture épistolaire et pouvoirs du style. Les lettres d'amour de Marie-Catherine Desjardins (1668) », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 191, 1996, p. 298.

<sup>136</sup> Cette étude, qui date de 1996, part du principe que les billets sont authentiques ; on constate néanmoins que la notion d' « élaboration » semble contredire le peu de soin que Micheline Cuénin notait dans la confection du recueil.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>138</sup> *Id.*

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 308.

<sup>141</sup> *Id.*

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 309.

Ainsi Suzanne Allaire relève-t-elle le discours rapporté ou encore les systèmes comparatifs qui évoquent l'écart du sentiment entre les deux amants. Enfin, le langage employé semble témoigner d'une « prise de conscience de l'échec<sup>143</sup> » ; échec d'une relation d'amour réciproque où le *je* et le *vous* se confondraient en un *nous* ; échec que l'épistolaire ne peut se résoudre à avouer, ce que manifeste l'utilisation récurrente des constructions adversatives et de la modalité déontique.

Au terme de ce panorama bibliographique, force est de constater, aujourd'hui, une lacune de la critique, celle d'une étude rhétorique approfondie du recueil, à un moment où la critique actuelle cherche pourtant à « promouvoir la voie d'accès à l'art épistolaire de l'âge classique que constitue la rhétorique<sup>144</sup> ».

## 4. Problématique et angle d'approche

### 4.1. Problématique

Cécile Lignereux fait le constat suivant : si l'on a bien compris que, pour la période dite classique, la rhétorique constitue « un principe organisateur et un critère de validation épistémologique des savoirs et des pratiques<sup>145</sup> », et que, par conséquent, en appliquer des grilles de lecture à des genres tels que le théâtre ou la poésie ne pose plus de problème, il n'en est pas de même pour le genre épistolaire, qui est longtemps resté « dans l'angle mort de la rhétorique<sup>146</sup> ». L'on se propose donc, pour cette étude, de s'employer à une nouvelle lecture du recueil sous l'angle de la rhétorique,

comprise, dans le sillage des pratiques pédagogiques de jadis, comme un art de lire consistant à repérer et à identifier des dispositifs discursifs grâce à la mobilisation non seulement d'un arsenal technique d'outils et de schémas d'analyse mais aussi d'un vaste répertoire de textes retenus à titre d'exemples canoniques de modèles formels<sup>147</sup>.

L'on s'engage alors sur le chemin méthodique d'une rhétorique de la lecture, c'est-à-dire non pas d'une quête du « “contenu” des lectures possibles, mais [des]

---

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 316.

<sup>144</sup> C. Lignereux, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », *Exercices de rhétorique*, n° 6, 2016 [en ligne, consulté le 29 mars 2018], § 1.

<sup>145</sup> C. La Charité, « Présentation », *Dalhousie French Studies*, vol. 85, « Prénance et polyvalence du modèle rhétorique sous l'Ancien Régime », hiver 2008, p. 3.

<sup>146</sup> C. Lignereux, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », art. cit., § 1.

<sup>147</sup> *Id.*

*procédures textuelles qui rendent ces lectures possibles*<sup>148</sup> », en lien avec les modes d'analyse rhétorique proposés par les manuels épistolographiques de l'époque. Un tel angle d'approche permet de sortir des questions contextuelles, fondamentalement aporétiques, de s'écarter de « la glose psychologique<sup>149</sup> », voire psychologisante, ou « des hypostases critiques d'obédience vaguement sociologique<sup>150</sup> », afin de « penser le texte en termes d'effet actualisé dans et par la lecture<sup>151</sup> », prenant comme « seul point de départ les procédés textuels<sup>152</sup> ». Pour prétendre à « une meilleure compréhension de la lisibilité et de l'efficacité [du] text[e] épistolaire<sup>153</sup> » que sont les *Lettres et billets galants*, dans la perspective d'une analyse rigoureuse de l'expression de la plainte, l'on doit se servir de l'étude des classifications épistolographiques de l'époque comme d'une « propédeutique<sup>154</sup> », tant les secrétaires constituent des « traités de rhétorique<sup>155</sup> », qui répertorient les conventions propres à chacune des catégories de lettres, « définie par son but argumentatif, par ses stratégies éthiques et ses moyens pathétiques<sup>156</sup> ». Pour réaliser ce travail, l'on propose d'entreprendre une succincte étude lexicologique, afin de mieux cerner ce que l'on entend par « plainte » au XVII<sup>e</sup> siècle.

#### 4.1.1. La « plainte » au XVII<sup>e</sup> siècle : analyse lexicographique

Le mot *plainte* est, en effet, éminemment polysémique, et ce déjà à l'époque classique. Les trois dictionnaires en langue française les plus représentatifs – ceux de Richelet, de Furetière, et de l'Académie française – distinguent clairement au moins deux sens différents. Le premier sens est celui qui a perduré jusqu'à aujourd'hui ; il s'agit d'un « témoignage de douleur ou d'affliction<sup>157</sup> », un « gémissement, [une] lamentation<sup>158</sup> », de « paroles qui expriment quelque douleur<sup>159</sup> ».

<sup>148</sup> M. Charles, *Rhétorique de la lecture*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, p. 63.

<sup>149</sup> C. Lignereux, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », art. cit., § 16.

<sup>150</sup> C. Lignereux, « La rhétoricité conditionnelle des lettres de Mme de Sévigné », art. cit., § 7.

<sup>151</sup> *Ibid.*, § 23.

<sup>152</sup> *Ibid.*, § 6.

<sup>153</sup> C. Lignereux, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », art. cit., § 80.

<sup>154</sup> *Id.*

<sup>155</sup> *Ibid.*, § 39.

<sup>156</sup> *Ibid.*, § 4.

<sup>157</sup> A. Furetière, s. v. « Plainte », *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences & des Arts*, La Haye-Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.

<sup>158</sup> Académie Française, s. v. « Plainte », *Nouveau Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1718.

Cependant, *plainte* s'emploie aussi pour signifier « une action qu'on fait en Justice pour avoir réparation d'un affront, d'un outrage<sup>160</sup> [*sic*] ». C'est « [c]e qu'on dit, ce qu'on escrit, pour marquer le sujet qu'on a de se plaindre de quelqu'un », l'« exposition qu'on fait en justice du sujet qu'on a de se plaindre<sup>161</sup> », enfin, des « paroles qui témoignent le peu de satisfaction qu'on a de quelqu'un, ou le tort qu'on a reçu<sup>162</sup> ». La plainte n'est donc pas seulement à comprendre comme un *lamento*, sens qui semble vraiment dominer de nos jours. Le mot *plainte*, ayant subi une restriction de sens manifeste, ressortit aujourd'hui presque exclusivement à l'élégie. Pourtant, eu égard aux différentes définitions que proposent les dictionnaires classiques, le mot possède, en fait, un sémantisme clairement polémique et est lié de près au reproche et à l'accusation<sup>163</sup>.

*Plainte, reproche, accusation*, tous ces termes sont employés par les théoriciens du XVII<sup>e</sup> siècle dans leurs manuels pour définir des catégories épistolaires, héritières des *genera orationis* antiques définis par la rhétorique, en l'occurrence judiciaire.

#### 4.1.2. La rhétorique de la plainte dans les secrétaires

Si l'on entreprend de synthétiser les différentes définitions proposées par les secrétaires de l'âge classique, ces trois catégories de lettres sont étroitement liées, sinon parfois confondues<sup>164</sup>. L'on pourrait toutefois concevoir un *continuum* dans la plainte, « selon la qualité de la personne et de l'offense<sup>165</sup> », allant « des reprimandes legeres, ou

---

<sup>159</sup> P. Richelet, s. v. « Plainte », *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses [...]*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680. On trouve de même dans la première définition de Richelet « Lamentation. Action de se plaindre, de se lamenter, gémissement [*sic*], soupirs », *id.*

<sup>160</sup> A. Furetière, s. v. « Plainte », *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences & des Arts*, *op. cit.*

<sup>161</sup> Académie Française, s. v. « Plainte », *Nouveau Dictionnaire de l'Académie françoise*, *op. cit.*

<sup>162</sup> P. Richelet, s. v. « Plainte », *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses [...]*, *op. cit.* Richelet ajoute « Mécontentement. Sujet de mécontentement ».

<sup>163</sup> Seul le domaine juridique, dans sa terminologie, emploie encore aujourd'hui *plainte* dans son sens judiciaire, comme dans l'expression « porter plainte ».

<sup>164</sup> Pour Paul Jacob, la lettre d'accusation peut se « nommer aussi une plainte », P. Jacob, *Le Parfait secretaire, ou la Manière d'ecrire et de respondre à toute sorte de lettres par Preceptes et par Exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646, p. 365, et qu'il ne voit « pas beaucoup de différence entre les Reproches, et la Plainte », *ibid.*, p. 385.

<sup>165</sup> J. Puget de La Serre, *Le Secrétaire à la mode par le Sieur de la Serre. Augmenté d'une instruction d'ecrire des Lettres ; cy devant non imprimée. Plus d'un Recueil de Lettres morales des plus beaux esprits de ce temps. Et des Compliments de la Langue Françoise*, Amsterdam, Louis Elzevier, 1646, p. 18.

douces [*sic*]<sup>166</sup> » à « l'accusation d'un crime<sup>167</sup> », ou, pour reprendre les théories de Vossius, héritier de la rhétorique antique, allant de l'*expostulatio*, reproches destinés à un ami, à l'*exprobratio*, « condamnation sans appel » destinée à un « ingrat<sup>168</sup> ». Dans tous les cas, le destinataire est appelé à être non seulement accusé, mais aussi « juge & arbitre de l'injure qu'il [a faite] [*sic*]<sup>169</sup> », le but argumentatif étant le même, à savoir le culpabiliser devant l'outrage commis et l'enjoindre à ne le plus recommencer. Les stratégies éthiques sont également semblables : il faut donner de soi une image convenable, un *ethos* positif, dans le but d'inspirer la pitié, en montrant que l'on est contraint d'en arriver à la rédaction, faite « à regrets [*sic*] » et « contre humeur<sup>170</sup> », de tels reproches, mais que, « alors qu'on a long-tems souffert sans se plaindre [*sic*] », il s'agit du dernier recours devant un « mal devenu si grand<sup>171</sup> ». Cela rejoint les moyens pathétiques mis en œuvre pour persuader : il existe une comparaison implicite entre le destinataire, présenté sous un jour favorable, et le destinataire, dont il est conseillé de peindre un portrait d'autant plus noir que le reproche est considérable. Si l'accusation est légère, il est proposé d'en dresser un éloge<sup>172</sup>, pour lui rappeler ses qualités, et l'on peut conserver un air enjoué et même excuser les bévues de son ami :

Quand on écrit à un ami pour lequel on a de la tendresse, & dont on a néanmoins sujet de se plaindre, il faut que les reproches qu'on lui fait n'aient rien de desobligeant. On doit lui faire connoître qu'il a tort, mais on doit faire d'une maniere enjouée & qui n'ait nullement l'air de ressentiment, surtout si on n'a à se plaindre que d'un silence, par exemple, que du peu d'ardeur qu'on a témoigné pour rendre service à une personne qu'on a recommandée, ou de quelque autre chose de telle nature [*sic*]<sup>173</sup>.

<sup>166</sup> P. Jacob, *Le Parfait secretaire*, op. cit., p. 380.

<sup>167</sup> P. d'Ortigue de Vaumorière, *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la maniere de les écrire*, tome I, Paris, Jean Guignard, 1690, p. 379.

<sup>168</sup> G. J. Vossius, « *Rhetorice Contracta* (1621), II, 27, "Les discours de reproches et de condamnation sans appel" », traduit par L. Vianès et édité par F. Goyet dans *Exercices de rhétorique*, n° 2, [en ligne, consulté le 2 avril 2018], § 6.

<sup>169</sup> R. Milleran, *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses : Divisées en III parties. La Première contient les Lettres familières & autres. La Seconde, les Lettres Galantes. La Troisième, leur Instruction, & les Titres dont on qualifie toutes sortes de personnes, &c*, 2<sup>nde</sup> édition, Bruxelles, Jean Leonard, 1692, p. 244.

<sup>170</sup> J. Puget de La Serre, *Le Secrétaire à la mode*, op. cit., p. 21.

<sup>171</sup> P. Richelet, *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, tome 2, Paris, Daniel Horthemels, 1689, p. 334.

<sup>172</sup> Il s'agit cependant là d'un « artifice » qui a pour seul dessein de « fai[re] paroître sincer[e] [*sic*] » le destinataire, J. d'Ortigue de Vaumorière, *Lettres sur toutes sortes de sujets*, op. cit., p. 338.

<sup>173</sup> P. Colomiès, *La rhétorique de l'honnête homme, ou de la manière de bien écrire des lettres, de faire toutes sortes de discours et de les prononcer agréablement, celle d'acquérir l'usage de la langue françoise et d'imiter les poètes, et de choisir les bons auteurs pour son étude, où l'on a ajouté à la fin le catalogue des livres dont un honnête homme doit former sa bibliothèque*, Amsterdam, George Gallet, 1699, p. 76. Nous soulignons.

Si elle est grave et qu'il y a « nécessité indispensable de faire des reproches violens [*sic*] », le « sérieux [*sic*]<sup>174</sup> » est de rigueur, voire la véhémence et l'exagération de ses défauts ; la seule limite à ne pas franchir est celle des « injures<sup>175</sup> ».

Enfin, la tendresse et l'amour tiennent une place non négligeable dans ces manuels, car l'on ne s'adresse pas de manière semblable à son ami ou à son amant pour lui faire des reproches, et ce, même si la cause en est identique :

Les plaintes que la tendresse nous inspire, doivent paroître plus animée par le mouvement du cœur, que pleine des pensées que peut fournir la subtilité de l'esprit [*sic*]<sup>176</sup>.

Ainsi la « supra-catégorie » qu'est la lettre d'amour influe-t-elle sur les procédés rhétoriques mis en place dans le texte épistolaire, puisque le destinataire doit donner l'impression que c'est le naturel du cœur qui parle et libère, sans écran, des sentiments nus – la forme s'accordant avec le fond. Elle ne se doit donc pas d'être « modérée<sup>177</sup> » comme l'est celle qu'on destine à un ami, mais doit donner l'illusion que c'est la passion qui parle.

Voilà qui légitime d'autant plus une lecture rhétorique de la plainte – de l'*expostulatio* à l'*exprobratio* –, sans prétention d'exhaustivité, dans ces *Lettres et billets galants*, où une épistolière<sup>178</sup> accuse son amant de ne pas l'aimer autant qu'elle, selon les préceptes tendres d'une manière d'aimer qu'elle incarne et qui disparaît peu à peu.

## 4.2. Angle d'approche et plan

Pour tenter de répondre au mieux à cette lecture rhétorique des billets d'amour contenus dans le recueil, la présente étude va embrasser une perspective stylistique. Jointe à l'analyse proprement rhétorique, la stylistique, entendue comme l'« étude des moyens que choisit l'auteur dans la langue pour rendre son projet<sup>179</sup> », à la fois

---

<sup>174</sup> *Id.*

<sup>175</sup> J. Puget de La Serre, *Le Secrétaire à la mode*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>176</sup> J. d'Ortigue de Vaumorière, *Lettres sur toutes sortes de sujets*, *op. cit.*, p. 339.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 345.

<sup>178</sup> L'on ne cherchera pas à savoir s'il s'agit ou non de Mme de Villedieu ; que ce soit réellement elle, ou qu'elle se soit mise en scène, peu importe finalement, puisque le texte, quelle que soit notre interprétation, demeurera le même.

<sup>179</sup> C. Fromilhague et A. Sancier-Chateau, *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 4.

« descriptive et interprétative<sup>180</sup> », permet, « du côté de la réception<sup>181</sup> », de dégager des procédés textuels employés par l'épistolière pour agir sur son destinataire, et qui, *a fortiori*, « produi[sent] un effet esthétique<sup>182</sup> ».

Ces différents procédés discursifs seront étudiés sur différents plans linguistiques : tout d'abord, sur le plan lexico-syntaxique, la mise en discours des lexies d'affect produit de la polémique dans les billets d'amour, en explicitant le rapport de force à l'œuvre entre l'épistolière et son destinataire ; sur le plan énonciatif ensuite, l'appareil formel change en fonction de l'indignation croissante de cette dernière, qui peut aller jusqu'à devenir véhémement dans la formulation de sa plainte pour faire réagir son amant ; sur le plan sémantico-logique enfin, diverses structures, chargées de pathétique, concourent à la mise en scène des attitudes répréhensibles de l'amant, au regard de l'exemplarité sentimentale dont fait preuve l'épistolière.

---

<sup>180</sup> G. Molinié, *La stylistique*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1993, p. 208. La stylistique est « interprétative pour pouvoir significativement décrire, et descriptive pour pouvoir rigoureusement dessiner les axes d'une esthétique verbale », *id.*

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>182</sup> F. Calas, « Introduction », *Introduction à la stylistique*, Paris, Hachette supérieur, coll. « HU Linguistique », 2007, p. 3.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

Afin d'éviter de surcharger les notes de bas de page, on préférera, par convention, se reporter directement aux numéros des billets, qui seront directement donnés entre parenthèse après les citations. Toutes ces citations proviennent de l'édition de référence : DESJARDINS Marie-Catherine [Mme de Villedieu], *Lettres et billets galants*, M. Cuénin (éd.), Paris, Publication de la Société d'Étude du XVII<sup>e</sup> siècle, n° 3, 1975.

Nous conservons l'orthographe du texte restituée dans cette édition. Tous les soulignements sont de notre fait.

## Chapitre 1 : La mise en discours des affects polémique

Dans les manuels épistolographiques, la mise en scène de soi et de ses sentiments, et surtout la comparaison, implicite ou non, de ses propres émotions avec celles de son destinataire, est un procédé pathétique quasi nécessaire lorsque l'on souhaite lui faire des remontrances. Il est donc tout à fait pertinent d'analyser le fonctionnement discursif du lexique affectif, par rapport au projet rhétorique de la lettre de plainte. Force est de constater, en effet, dans le discours épistolaire amoureux, et particulièrement lorsque celui-ci se veut plainte, une prégnance de l'affect et de son expression, d'autant que la lettre amoureuse est censée être dictée par le cœur. Faire montre de ses sentiments et de leur qualité, et, *a contrario*, exposer la faiblesse – à la fois qualitative et quantitative – des sentiments de son amant, est déjà en soi une forme de reproche. L'*ethos* et le *pathos*, comme dans tout discours judiciaire, s'ajoutent ainsi au *logos* et prennent donc une place prépondérante dans les *Lettres et billets galants* de Mme de Villedieu, puisque le but argumentatif est de persuader son destinataire et de le culpabiliser, en se mettant en scène et en agissant sur ses émotions, pour obtenir réparation, dans ce genre pour lequel « le jeu de reflet entre présentation de soi et image de l'autre est un élément constitutif<sup>183</sup> ». D'une part, mettre en scène ses sentiments et ses émotions engage l'image que donne le destinataire de lui-même. D'autre part, parallèlement, cette mise en scène amène une comparaison de ses propres sentiments, le plus souvent implicite, avec ceux de son destinataire, ce qui dresse en filigrane un portrait de lui, en tant qu'amant insensible devant le dévouement infini de sa belle, à même de le faire culpabiliser.

C'est donc autour de la configuration des lexies du champ des affects<sup>184</sup> employées par Mme de Villedieu, par lesquels transparait la polémique des billets, que se concentrera cette première partie de l'étude : sur le plan lexical, l'emploi des

---

<sup>183</sup> J. Siess, « La place de l'autre et l'image de soi dans les lettres de Marie-Jeanne Riccoboni », dans B. Diaz et J. Siess (dir.), *L'épistolaire au féminin*, Caen, PUC, 2006, p. 15. En effet, « la lettre, vecteur d'une interaction, se caractérise par la *représentation* insistante des figures qui en sont les pôles », A. Jaubert, « L'*ethos* de l'épistolier au miroir de l'autre », dans A. Tassel (dir.), *Cahiers de narratologie*, n° 10, « Valeurs et correspondance », 2010, p. 81.

<sup>184</sup> L'on emploie *affect* « comme classificateur générique », C. Cavalla, F. Grossmann, I. Novakova et A. Tutin, « Esquisse de typologie des noms d'affect à partir de leurs propriétés combinatoires », dans P. Blumenthal et F. Josef Hausmann (dir.), *Langue française*, n° 150, « Collocations, corpus, dictionnaires », 2006, p. 32. Ces lexies « caractérisent un processus psychologique plus que physique et requièrent obligatoirement un actant humain dans le rôle d'agent ou d'expérienceur », *id.* L'on étend ici cette typologie, qui ne concerne *a priori* que les noms, aux autres classes grammaticales, étant donné que les caractéristiques sémantiques demeurent inchangées.

substantifs affectifs au pluriel expose les divergences qui existent entre destinataire et destinataire en matière de sentiment ; sur le plan syntaxique, la négation polémique met en scène la relation interpersonnelle tout en exposant les différences de manière d'aimer entre les deux amants ; enfin, sur un plan plus pragmatique, l'épistolière, à travers une phraséologie sentimentale, instaure un rapport de force entre elle et son amant, clairement visible dans la configuration actancielle des lexies d'affect.

## 1. Les substantifs d'affect au pluriel

Si les affects prennent une place prépondérante dans les lettres amoureuses, il arrive très souvent que ceux-ci apparaissent au pluriel. L'emploi de substantifs abstraits au pluriel correspond, d'après Roger Lathuillère<sup>185</sup>, à une forme de stylème du courant qu'on a souvent appelé *précieux* – ce terme, quoiqu'endogène, étant, en contexte, particulièrement péjoratif, l'on préférera parler de la *galanterie*<sup>186</sup> –, qui suit l'évolution, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, de la sensibilité et de son expression et qui permet « une véritable sémiotique de l'amitié tendre<sup>187</sup> ». Dans le contexte polémique de la plainte amoureuse, l'utilisation spécifique du pluriel avec des substantifs affectifs met en relief la flagrante différence qui existe entre les deux façons d'aimer de l'épistolière et de son amant, et entre leurs manières de l'exprimer. L'on suivra ici la typologie établie par Roger Lathuillère pour analyser les différentes nuances sémantiques que peuvent exprimer ces choix lexicaux<sup>188</sup>.

### 1.1. Le pluriel hyperbolique

Le pluriel dit « augmentatif et hyperbolique<sup>189</sup> » donne un effet de concrétisation et va, de là, rendre compte « [des] attitudes et [des] manifestations tangibles<sup>190</sup> » tout en accentuant leur abondance :

---

<sup>185</sup> Voir R. Lathuillère, *La Préciosité. Étude historique et linguistique*, Genève, Droz, 1966, p. 389-395.

<sup>186</sup> Pour une explication plus détaillée de la notion complexe de *galanterie*, nous renvoyons de nouveau à l'ouvrage de Delphine Denis, *Le Parnasse galant*, *op. cit.*

<sup>187</sup> C. Lignereux, « L'emploi des substantifs abstraits au pluriel dans les lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan », dans Cl. Badiou-Monferran, Fr. Calas, J. Piat et Chr. Reggiani (dir.), *La Langue, le style, le sens. Études offertes à Anne-Marie Garagnon*, Paris, L'Improviste, 2005, p. 158.

<sup>188</sup> Il n'est toutefois pas rare que ces différentes nuances « se rencontrent et s'unissent parfois inextricablement », R. Lathuillère, *La Préciosité*, *op. cit.*, p. 389. Le classement adopté ne recouvre donc pas nécessairement des catégories rigides.

<sup>189</sup> *Id.*

Bien loin de vouloir mourir, je mettrois tous mes soins à conserver une vie que je croirais nécessaire pour rendre la vostre agreable [*sic*]. (Billet LXXXV)

S'il est des momens où je souhaite de ne vous voir plus, il est des heures où je meurs d'envie de vous voir. Je n'ay pas plutost versé des larmes de regret d'avoir eu trop de bontés pour vous, que je brûle d'impatience de vous les continuer [*sic*]. (Billet I)

Dans ces deux exemples, l'épistolière, en utilisant ces pluriels, insiste sur le nombre considérable de preuves concrètes de sa tendresse qu'elle a l'habitude d'exposer à son amant. Dans le premier cas, le prédéterminant indéfini *tous* appuie davantage la multiplicité des efforts déployés et surtout la grande implication de l'épistolière dans la relation interpersonnelle, destinée, dans tous les cas, comme le souligne le conditionnel à valeur de potentiel, à contenter son amant : s'il s'avère que l'amant tienne à la vie de sa chère, celle-ci fera tout ce qui est en son pouvoir pour la conserver. Dans le second cas, l'adverbe intensif *trop* participe à l'hyperbole comprise dans le pluriel en développant l'aspect excessif des témoignages d'amour donnés par l'épistolière. Cependant, la subordination inverse montre bien qu'il n'y a pas de limite qu'elle ne saurait atteindre pour satisfaire son destinataire. Ainsi, l'emploi de ce pluriel « permet de renvoyer par-delà la désignation d'un signe concret, au principe affectif, psychologique ou moral qui en est la source<sup>191</sup> ». L'épistolière se définit donc par ses sentiments, qui la rendent irréprochable dans sa manière d'aimer :

Jugez par les transports qui avoient precedé cette connaissance de ceux qui la doivent suivre, & songez que j'ay l'ame du monde la plus tendre [*sic*]. (Billet VI)

Avec cet impératif, l'épistolière prend son amant comme témoin et juge de la puissance de ses sentiments – omniprésents, semble-t-il, comme le souligne l'utilisation des deux antonymes « précéder » et « suivre », inscrivant les « transports » dans la durée – qui rendent son âme « la plus tendre ». Ce superlatif possède une valeur éthique dans le discours amoureux, puisqu'il fait de l'épistolière un modèle en matière de tendresse.

## 1.2. Le pluriel de différenciation

Le pluriel de différenciation, présent « au sein de structures cumulatives<sup>192</sup> », s'avère « particulièrement utile aux distinctions et aux analyses psychologiques ou

---

<sup>190</sup> C. Lignereux, « L'emploi des substantifs abstraits au pluriel dans les lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan », art. cit., p. 159.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>192</sup> *Id.*

morales<sup>193</sup> ». En effet, celui-ci rend apte à « différencier les diverses manifestations, les espèces ou les nuances d'une qualité ou d'une action<sup>194</sup> » :

Tout insensible que vous estes, le serez-vous toujours à tant de bontés, & mes tendresses n'exciteront-elles jamais les vostres [*sic*] ? (Billet LXIII)

Ces deux pluriels, qui ont également une valeur de concrétisation, rendent compte de la diversité des démonstrations de son amour – à laquelle s'ajoute la dimension « augmentative » qu'accentue particulièrement le déterminant complexe *tant de*. En outre, une autre différenciation s'opère sur le plan interpersonnel, puisqu'aux affects positifs de l'épistolière s'opposent ceux, inexistantes, de l'amant, tus d'ailleurs, sous la forme du pronom possessif, et surtout l'affect négatif quasi définitoire, présent sous la forme de l'adjectif *insensible*.

Du reste, lorsque c'est au tour de l'amant de témoigner ses sentiments, l'épistolière ne peut que s'en sentir troublée :

Vos soins & vos civilités m'ont donné tant de confusion, que j'ay demeuré quelques moments fâchée d'avoir votre amitié. Il est vray que je suis bientôt revenue de ce chagrin, & qu'après avoir un peu raisonné, j'ay senty que pour rien au monde je ne voudrais perdre ce glorieux avantage. Mais afin que je le possède avec une tranquillité sans alteration, & avec une joye sans mélange, faites en sorte qu'il ne vous coûte pas beaucoup à me le conserver [*sic*]. (Billet XXVI)

Le pluriel de différenciation démontre la grande subtilité des attentions dont l'amant fait preuve. Cependant, l'épistolière, au vu de la rareté de ces témoignages, puisqu'il s'agit là d'un « glorieux avantage » qu'elle souhaite à tout prix « conserver », rend son discours polémique, en accusant justement, de manière discrète, ce manque habituel de preuves d'amour. Il faut d'ailleurs noter que le billet XXVI s'ouvre sur cet extrait, et les déterminants démonstratifs de deuxième personne attachés aux affects positifs choquent, tout autant que l'épistolière, le lecteur, habitué à une configuration inverse.

On remarque également ce type de pluriel dans une structure binaire, où le second terme est employé au singulier, ce qui le met davantage en relief :

Je voudrais vous pouvoir cacher des sentiments qui sont assurément les plus emportés du monde. Et je voudrais bien en faire paroistre d'autres qui ne vous fissent pas souvenir de l'estat où vous me laissâtes hier. Mais je l'entreprendrais inutilement ma raison est trop affaiblie, & j'avouë que parmy une si grande confusion de pensées, il ne m'est pas possible de l'entendre. Que cet état est insupportable & qu'il me laisse peu esperer de repos & de joye ! Que de trouble, que de fâcheuses reflexions, que de sensibles reproches & que de resolutions differentes, mais que de transports & que d'amour ! S'il est des momens où je souhaite de ne vous voir plus, il est des heures où je meurs d'envie de vous voir [*sic*]. (Billet I)

---

<sup>193</sup> *Id.*

<sup>194</sup> R. Lathuillère, *La Préciosité, op. cit.*, p. 390.

L'*amour*, au singulier, se démarque des *transports*, et apparaît ainsi comme d'autant plus essentiel. L'ensemble du billet se construit autour de la figure de l'antithèse qui mime la confusion et la contradiction des « sentiments » de l'épistolière, ce qui explique l'emploi du pluriel de différenciation. Les structures phrastiques sont binaires, ce qui met en évidence l'opposition de ses sentiments. On notera particulièrement la cadence mineure dans l'exclamative « Que de trouble, que de fâcheuses reflexions, que de sensibles reproches & que de resolutions differentes, mais que de transports & que d'amour ! », qui souligne l'omniprésence et la pérennité des affects positifs au milieu des tourments de l'épistolière, même plus nombreux – sans parler de la modalité exclamative qui révèle son engagement émotionnel –, ainsi que le parallélisme de construction entre les « momens » de colère, légitimes, et les « heures » où l'amour s'exprime. Et encore une fois, ces sentiments profonds et nuancés viennent s'opposer à ceux de son amant dans la clausule optative qui, dans le non-dit, exprime l'univocité du sentiment amoureux, en reprochant implicitement à l'amant la fadeur de ses sentiments par rapport aux siens :

Plût au Ciel que les vostres leur pussent oster cet avantage [*sic*]. (Billet I)

L'épistolière se dépeint alors comme une amoureuse dévouée, constante et irréprochable dans ses sentiments ; il n'y a donc sujet de se plaindre que de l'amant.

### 1.3. Le pluriel d'imprécision

Le pluriel d'imprécision, enfin, possède une « valeur plus floue<sup>195</sup> » qui peut « apporter comme une nuance d'adoucissement à l'expression<sup>196</sup> » :

Je ne sçay si vous craignez d'augmenter trop ma passion en me temoignant la vostre, ou si vous n'en ressentez point ; mais je sçay bien qu'il n'en paroist nullement dans votre billet. Vous en pourriez écrire de semblables à qui vous voudriez, sans apprehender qu'ils tombassent entre mes mains. Je vous assure qu'ils ne me donneroient point de jalousie, & que je n'y trouverois pas seulement de quoy vous soupçonner de la moindre affection. Vous aviez bien raison de me prier de le corriger ; car en vérité, s'il y a des fautes contre l'éloquence, il y en a beaucoup contre l'amour. Je n'y trouve pas un des termes que je me promettois, ny rien d'approchant de ces tendresses que je vous avais tant demandées. Je croyais voir des transports à chaque ligne, & que les moindres seroient de cette sorte : Ma chere ame, j'ay plus d'amour que tu n'en sçaurois desirer ; ne te plains plus, mon cœur, si ce n'est d'être trop aimée ; assure-toy, mon cher enfant, que mon cœur ne cessera jamais d'être à toy qu'en cessant de vivre [*sic*]. (Billet V)

---

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 394.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 393.

Grâce à « sa valeur euphémisante<sup>197</sup> », ce pluriel « permet d'estomper un référent qui serait autrement trop précis, trop concret<sup>198</sup> ». Il n'est donc pas étonnant que ce pluriel d'imprécision soit particulièrement présent dans les billets de Mme de Villedieu pour évoquer la virtualité des témoignages d'amour que souhaite l'épistolière, comme ici dans le billet V. Elle se plaint en l'occurrence du contenu fort peu tendre d'un billet de son amant qui contient, comme le souligne le parallélisme, des fautes « contre l'amour ». L'absence de *tendresses* est d'ailleurs préoccupant pour l'épistolière, puisqu'il s'agit de l'une des « différentes modulations d'une même *sensibilité*, c'est-à-dire la capacité qu'a le cœur véritablement *tendre* à être affecté, touché<sup>199</sup> ». Le reproche se fonde donc sur cette incapacité de la part de l'amant à laisser parler ses sentiments dans ses écrits, voire à les ressentir véritablement. Face à ce constat, l'épistolière décide de faire parler elle-même son amant dans son propre billet pour qu'il puisse enfin prononcer des mots tendres. Elle crée ainsi un discours fictif qui devrait servir de modèle à son destinataire incapable de le produire.

Le dernier billet lui-même emploie ce même pluriel pour une plainte semblable :

Ne me cachez donc plus les tendresses que vous m'avez promis de me faire paroistre. J'ay grand besoin d'estre bien persuadée de vostre amour, par vos lettres, par vos discours, par vos assidueitez, par votre sincérité, & enfin par le dernier abandonnement de votre cœur [*sic*]. (Billet XCI)

Il s'agit presque ici d'une dernière sommation, exprimée par la défense, puisque le billet XCI constitue le point d'orgue de l'ensemble des billets d'amour. Encore une fois, ces « tendresses », quoique développées dans la phrase suivante par la gradation en cadence majeure accentuée par la réduplication de la préposition *par*, ne sont pas effectives et demeurent de l'ordre du virtuel – d'autant que le silence instauré par la fin des billets peut annoncer, en creux, la rupture causée par l'indifférence de l'amant.

En dernier lieu, on peut également placer au rang des pluriels d'imprécision ceux qui évoquent une possible jalousie de l'épistolière, expliquée par le manque de constance du destinataire :

Ce m'est un cruel déplaisir de n'avoir plus la liberté de vous parler ; mais ce m'en est un plus sensible de voir l'indifference avec laquelle vous regardez le triste estat où je suis. Il semble mesme que ayez quelque joye de ces obstacles, & qu'ils soient venus fort à propos pour favoriser vos nouvelles inclinations [*sic*]. (Billet LXXXVI)

---

<sup>197</sup> C. Lignereux, « L'emploi des substantifs abstraits au pluriel dans les lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan », art. cit., p. 161.

<sup>198</sup> *Id.*

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 162. Les italiques sont de l'auteur.

Enfin malgré ma fierté, il faut que je vous envoie des douceurs, & qui sans doute vous seront plus agréables que celles que vous aviez prétendues. Le Ciel vous a exaucé en quelque façon, & s'il ne m'a pas contrainte à vous en donner des miennes, il me contraint à vous envoyer celles des autres. Je n'ay pu refuser à mon amie le soin de vous faire tenir un billet qu'elle vous écrit. Il faut vous laisser dans les agréables transports où il vous va mettre. Je ne doute pas que vous ne vous estimiez heureux d'avoir augmenté le nombre de vos conquêtes de cette merveilleuse personne [*sic*]. (Billet LXXXI)

Dans ces cas-ci, cette utilisation du pluriel permet de « parler, sans choquer les bienséances<sup>200</sup> ». Dans les deux cas, le reproche est fondé sur l'intérêt que peut porter l'amant à d'autres femmes que la seule épistolière. D'une part, l'épistolière évoque, sans les préciser, ces « nouvelles inclinations », révélatrices de l'inconstance de son amant. Si l'allusion est discrète, le reproche n'en est pas moins piquant. D'autre part, elle dénonce ces « douceurs » qu'elle se doit d'envoyer de la part d'une autre, qui représente une « conquest[e] » en ce qu'elle lui donnera d' « agréables transports ». Ceux-ci, tout comme les « douceurs », ne sont pas détaillés, ce qui rend d'autant plus acerbe la plainte de l'épistolière.

L'utilisation des substantifs désignant des affects au pluriel participe donc à la polémique des lettres de plainte de Mme de Villedieu. Ils mettent, en effet, l'accent sur la dissymétrie des sentiments entre les deux amants que condamne l'épistolière et sur laquelle se fondent les reproches qu'elle adresse à son destinataire.

## 2. Le rôle de la négation polémique

La négation tient un rôle majeur dans la mise en discours des lexies d'affect dans les *Lettres et billets galants*. C'est en effet généralement sur elle que repose l'opposition des deux amants en matière de sentiment, sur laquelle porte la plainte de l'épistolière. Cette opposition demeure assez binaire : l'épistolière est celle qui *aime*, qui éprouve de la *tendresse* et qui ne peut être *indifférente* ou *insensible*, tandis que l'amant *n'aime pas* – pas suffisamment ou correctement du moins – n'éprouve pas de *tendresse*, et est *indifférent* ou *insensible*.

---

<sup>200</sup> R. Lathuillère, *La Préciosité, op. cit.*, p. 394.

## 2.1. Négation en proposition assertive

L'emploi de la négation, qu'elle soit purement grammaticale ou lexicale<sup>201</sup>, permet une mise en scène subtile de la relation irrémédiablement unilatérale. De ce fait, quand l'amant est expérienceur d'un affect— c'est-à-dire celui qui éprouve cet affect— de polarité positive, le verbe de la proposition est presque toujours nié ; parallèlement, le verbe de la proposition sera aussi nié quand c'est l'épistolière qui doit être expérienceur d'un affect de polarité négative :

Je m'aperçus bien hier que votre amour ne vous accompagnait pas [*sic*]. (Billet LXXIV)

Venez donc m'expliquer ses sentiments, et soyez assuré que non seulement je les écouterai volontiers, mais que vos maux ne me trouveront point insensible [*sic*]. (Billet XXVII)

Cette négation est polémique, puisqu'elle « affecte la relation entre les interlocuteurs<sup>202</sup> ». Le locuteur « reprend dans son discours une affirmation qu'il attribue à autrui, que celui-ci l'ait formulée ou non, pour la nier<sup>203</sup> ». En ce sens, à chaque fois que l'épistolière dit à son destinataire qu'elle doute qu'il l'aime, elle remet en cause ou conteste toute déclaration possible de son amant :

Puisqu'elle ne procède que du doute où je suis de votre amitié, il ne tiendra qu'à vous de m'assurer que vous m'aimez [*sic*]. (Billet LII)

Apparemment, pour peu que votre procédé continue, il faudra que je cesse de vous aimer, puisque je suis de plus en plus persuadée que vous ne m'aimez pas. (Billet LXXX)

Dans le premier exemple, par la mention du doute (et donc de la non certitude) de l'épistolière au sujet de la bonne amitié de son amant, celle-ci nie par avance quelque justification verbale de son destinataire et exige de lui des démonstrations plus tangibles comme preuves de son amour. De même, dans le second exemple, en assertant être « persuadée » que son amant ne l'aime pas, par l'emploi de la négation totale, « qui porte globalement sur la proposition entière<sup>204</sup> », l'épistolière prévient toute affirmation qui viserait à lui faire croire le contraire.

---

<sup>201</sup> *Douter*, très présent dans les textes, est, par exemple, une négation lexicale. Ingrid Riocreux parle de « substituts lexicaux de négation », puisqu'ils contiennent en eux une valeur négative, sans qu'il y ait de présence d'un morphème négatif, I. Riocreux, *La négation dans le fragment moraliste (La Rochefoucauld, Pascal, Vauvenargues, Chamfort)*, Thèse de doctorat en Langue française, sous la direction de Delphine Denis, Paris, 2013, p. 189.

<sup>202</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris, 1994, p. 717.

<sup>203</sup> *Id.*

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 698.

Aussi l'usage de la négation polémique rend-il le discours polyphonique, en ce qu'il « met en scène<sup>205</sup> » le discours, véritable ou non, de l'amant à l'intérieur même du discours de l'épistolière :

Vous serez bien estonné quand vous verrez qu'au lieu d'une lettre passionnée, je vous en écris une tout indifférente. Mais ne vous plaignez pas ; cette indifférence n'est pas moins obligeante que la tendresse : je croy que la diversité vous plaira, & que vous devez estre ennuyé de trouver tousjours les mesmes discours dans tous mes billets. A vous dire le vray pourtant, je suis bien embarrassée, et j'auray sans doute bien de la peine à sortir d'une entreprise si extraordinaire. Ce genre de lettre m'est fort nouveau, et vous jugez bien que je ne sçay que vous mander quand je n'ay point à vous dire que je vous aime, ny à me plaindre de ce que vous ne m'aimez pas. Quoique je ne sois plus dans les sentimens qui me pourraient faire écrire en ces termes, je crains qu'ils ne m'échappent par habitude. Il vaut donc mieux me taire. Peut-estre vous dirais-je sans y penser ce que je vous dis si souvent : mon cœur je n'aime et n'aimeray jamais que vous [*sic*]. (Billet LXVII)

L'étude de ce billet, saturé par les négations, montre bien l'emploi polémique de celles-ci. D'une part, la négation peut anticiper toute contestation de l'amant, on le voit, par l'expression de la défense (« ne vous plaignez pas ») : il s'agit d'une figure d'antéoccupation<sup>206</sup>. En outre, elle permet à l'épistolière une justification de son « indifférence », qui, paradoxalement, est une preuve d'amour, comme le prouve le système comparatif d'infériorité nié (« cette indifférence n'est pas moins obligeante que la tendresse [*sic*] ») : sur le mode de la litote, l'épistolière montre à son amant que ce qui pourrait passer pour de l'insensibilité n'est qu'une forme de *variatio* qui n'est là que dans le but de l'obliger. D'autre part, l'emploi de la négation dans ce billet, donne la possibilité d'établir une comparaison des manières d'aimer d'une façon détournée et de formuler ainsi un vif reproche. Tout d'abord, par une figure de prétérition, l'épistolière déclare, sans en avoir l'air, son amour pour son amant (« je n'ay point à vous dire que je vous aime [*sic*] ») ; puis, par le biais de la conjonction de coordination négative *ny*, elle évoque l'absence d'amour de son amant, donné comme présumé de l'énoncé : si, en faisant une lettre indifférente, elle a pour une fois le répit de ne pas se plaindre du manque d'amour de son amant, c'est bien que, implicitement, son amant ne l'aime pas. C'est donc l'amant, et non elle, qui éprouve la véritable indifférence. Et finalement, à la clause, l'épistolière dit, en mettant en scène un de ses discours apparemment habituels, ce qu'elle prétendait pourtant ne pas vouloir dire, encore une fois par le biais de la négation, mais ici de la négation exceptive (« mon cœur je n'aime et n'aimeray

---

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 717.

<sup>206</sup> Cette figure, que l'on appelle parfois *occupation*, « consiste à prévenir ou à répéter d'avance une objection que l'on pourrait essayer », P. Fontanier, *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 1977, p. 410.

jamais que vous [*sic*] »), qui « n'est pas à proprement parler une négation<sup>207</sup> ». L'adverbe exceptif *que*, contrairement aux forclusifs (comme *pas*, *point*, *plus*, etc.), ne rend pas le mouvement négatif impulsé par le discordantiel *ne* irrémédiable, mais le réoriente vers une positivité restreinte. Ainsi, elle « exclut de son champ tout terme autre que celui qui suit *que*<sup>208</sup> », et, en l'occurrence, le complément d'objet « vous ». La négation exceptive serait une forme de « contre-négation », une « variété rhétorique » niant « tout objet autre que celui de l'assertion, ce qui revient à porter sur cet objet une exclusive, effet inverse à la négation<sup>209</sup> ». Par cet emploi, l'épistolière fait donc de son amant l'unique et ultime objet de son amour. La prétérition ici n'est que trop flagrante : la « crainte » de l'épistolière était donc fondée, car la déclaration de son amour lui a, encore, bel et bien échappé.

## 2.2. Négation en corrélation oppositive

Un des emplois spécifiques de la négation dans les billets amoureux se trouve dans certaines tournures adversatives qui fonctionnent « selon un mécanisme binaire qui est celui de la rectification : réfutation/correction<sup>210</sup> ». Sous sa forme la plus canonique (*non pas... mais*), un premier élément est nié par la locution négative *non pas*<sup>211</sup>, sur lequel porte la réfutation, puis le second élément introduit par la conjonction *mais* fait office de correction. On retrouve un cas de cette structure prototypique chez Mme de Villedieu :

Si vous m'aimiez non pas autant que vous le devriez, mais le moins du monde, vous auriez eu quelques sentimens de compassion. Vous ne m'auriez pas laissée si persuadée de votre indifférence, & vous n'auriez pas irrité mon mal par des injures [*sic*]. (Billet XLII)

Cette structure négative participe ici à la constitution de l'éthopée<sup>212</sup> de l'amant, diffuse dans l'ensemble des billets : elle vient accentuer le caractère insensible, inhumain

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 700.

<sup>208</sup> *Id.*

<sup>209</sup> B. Dupriez, *Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, Union générale d'éditions, coll. « 10/18 », 1984, p. 309.

<sup>210</sup> I. Riocreux, *La négation dans le fragment moraliste, op. cit.*, p. 121.

<sup>211</sup> Claude Muller parle pour cette locution d'une des expressions de la « négation contrastive », C. Muller, *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Genève, Droze, 1991, p. 172.

<sup>212</sup> L'éthopée est une « figure macrostructurale » qui consiste en une « description morale et psychologique d'un personnage, de manière à ce que tout le développement du discours soit commandé par ce traitement » ; il relève donc du « portrait », G. Molinié, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française, coll. « Livre de poche », 1992, p. 142.

même, de ce dernier, en mettant en corrélation les deux compléments circonstanciels de comparaison, et surtout en introduisant, après la conjonction, le superlatif d'infériorité (« le moins du monde »). Cette construction syntaxique est d'autant plus intéressante qu'elle est comprise dans un système hypothétique à l'irréel du présent qui la rend enthymématique, puisque l'on vient très vite à la conclusion sous-entendue : l'amant n'est même pas capable d'aimer l'épistolière le moins du monde.

Il arrive aussi que la réfutation enclenchée par *non pas* apparaisse dans un second temps, auquel cas on ne trouve pas la conjonction *mais* qui la suit, mais la conjonction *et*, en précession, qui est un « *et* oppositif de même valeur<sup>213</sup> », agissant comme « un nouvel indice de la démarche polémique<sup>214</sup> » de l'épistolière reposant sur les divergences entre les deux amants en matière de sentiment amoureux. Cette structure apparaît à deux reprises pour évoquer l'opposition topique entre le cœur et l'esprit (qui recoupe, comme on l'a vu, l'opposition entre lettres d'amour et lettres galantes) :

Il me semble que je me vengeray beaucoup mieux par une lettre qui vous déplaît, que si je vous privois seulement de celle que vous attendez. Je sçay que vous n'y cherchez que l'esprit & non pas l'amour, dont les témoignages vous sont ennuyeux & insupportables. Il ne faut donc que vous faire la plus sottise lettre qu'il me sera possible [*sic*]. (Billet XV)

Ne vous plaignez plus de ne pouvoir assez exprimer d'amour : je me contenterois de celle qui paroist dans vostre billet, si j'estois assurée qu'elle fust véritable. Mais je crains de me flatter & d'en croire trop de la moitié, si je croy seulement une partie de ce que vous en dites. Ces belles expressions ne persuadent pas bien une violente passion ; elles viennent de l'esprit & non pas du cœur. Les grandes douleurs sont muettes : mais je trouve que les vôtres vous laissent bien l'usage de la parole & la liberté de l'esprit toute entière [*sic*]. (Billet XLIII)

Dans ces deux cas, il est question des billets échangés, que ce soient ceux de l'épistolière (dans le premier cas) ou ceux de l'amant (dans le second). Aussi y a-t-il ici deux reproches différents : d'une part, l'amant ne cherche dans les billets de son amie que de l'esprit (il désire des billets « galants ») sans s'intéresser à ses véritables sentiments – d'où la suggestion d'une menace de la part de l'épistolière qui, pour se venger, est prête à rédiger des lettres dénuées d'esprit – ; d'autre part, cet amant insensible, quoiqu'apparemment plein d'esprit, ne sait faire parler son cœur de manière « véritable » dans ses propres billets, lors même que c'est ce que voudrait l'épistolière. Cette opposition engendrée par la négation, et sur laquelle est fondé le reproche, est d'ailleurs explicitée dans la phrase suivante par une nouvelle structure adversative qui

---

<sup>213</sup> I. Riocreux, *La négation dans le fragment moraliste*, op. cit., p. 119.

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 121.

confronte une maxime tirée de Sénèque<sup>215</sup> au cas précis de l'amant, et qui, par là même, disqualifie ce dernier. En effet, l'épistolière a ainsi recours à une forme d'argument *ad personam*, « qui met en évidence ce que l'on sait d'une personne et ce qu'elle a dit ou fait<sup>216</sup> » : prolix, l'amant est dès lors « mal placé<sup>217</sup> » pour se plaindre de ne pouvoir exprimer tout à fait son « amour ». On remarque d'ailleurs que le deuxième élément réfuté par la locution négative *non pas* est, dans les deux cas, cet « amour » (qui trouve son équivalent dans le « cœur » du deuxième exemple). Ainsi est-ce bien l'absence de cette qualité tendre tant désirée par l'épistolière qui est mise en relief ; le reproche n'en est que plus visible.

On retrouve exactement la même structure dans un autre billet qui met, cette fois-ci, clairement en opposition les sentiments de l'épistolière et ceux de l'amant :

Le souvenir de vos dernières malices s'est furieusement opposé à ma complaisance, mais l'amour me l'a demandée avec tant d'ardeur que je n'ay pû la luy refuser. Il est bien juste que je luy donne cette satisfaction, apres luy en avoir osté tant d'autres depuis quelque temps. Ne vous y trompez donc pas ; c'est en sa faveur, & non pas en la vostre que je vous écris. Il n'y avait que luy seul qui me pût faire rompre le silence. Mais il ne se contente pas de cela : il me persecute pour m'obliger à vous dire quelque chose d'obligeant, & je voy bien qu'il ne me laissera pas en repos si je ne vous dis que je vous aime. Sans mentir, je ne sçay ce qu'il veut ; je croyois qu'il seroit satisfait dès que je vous l'aurois dit, & je sens qu'il me tourmente encore [*sic*]. (Billet LXXV)

La rédaction même du billet est justifiée par l'amour de l'épistolière, personnifié, qui la « persecute [*sic*] » et la « tourmente », l'obligeant alors à témoigner une « complaisance » à son amant, quelque ingrat soit-il avec elle, et la poussant, semble-t-il malgré elle, à l'aveu qu'elle aurait pourtant souhaité lui refuser : « je vous aime ». De nouveau, sur le mode de la prétériorité, l'épistolière peut exprimer son amour à son amant, quand bien même celui-ci est ici exclu de la relation interpersonnelle par le mouvement qu'instaure la négation, tout en formulant sa plainte.

Enfin, cette structure négative existe, chez Mme de Villedieu, sous la forme clivée, et, en l'occurrence, « à négation initiale<sup>218</sup> » :

Ce n'est pas pour vous oster les témoignages de mon affection que j'ay recours à la fuite. Je pretends par là vous en donner un plus considérable que tous ceux que je vous

---

<sup>215</sup> Il s'agit en effet du célèbre adage prononcé par Phèdre dans *Hippolyte* (II, 607) : *Curae leves loquuntur, ingentes stupent* (« Les peines légères sont éloquentes, les grandes sont muettes », nous traduisons). Cette citation est d'autant plus intéressante chez Mme de Villedieu que celle-ci reste, dans les *Lettres et billets galants*, véritablement parcimonieuse dans son usage du présent gnomique et de l'énonciation de vérités générales (par opposition d'ailleurs avec les autres recueils de lettres qui s'apparentent au « type portugais »).

<sup>216</sup> J.-J. Robrieux, *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation*, Paris, Dunod, coll. « Lettres supérieures », 1993, p. 142.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>218</sup> C. Muller, *La négation en français, op. cit.*, p. 176.

ay jamais accordés. Il faut que rien ne me soit plus cher que vos satisfactions, pour m'éloigner de vous dans un temps où ma passion voudrait que je vous suivisse partout [*sic*]. (Billet LXXXIV)

La présence du connecteur est normalement « indispensable<sup>219</sup> » pour ce type de négation ; cependant, on remarque ici une construction asyndétique où le second membre de la négation est reformulé dans la phrase suivante. L'épistolière réfute toute parole de son amant qui consisterait à amoindrir l'amour qu'elle éprouve pour lui en raison de ce nouvel éloignement ; il s'agit au contraire d'une nouvelle preuve de son indéfectible amour, et non des moindres, comme le souligne le comparatif de supériorité. L'épistolière, par amour pour son amant, lui refuse le sien, quoiqu'elle doive souffrir alors les tourments provoqués par sa « passion », ici encore personnifiée. De manière ténue, le contraste entre les deux manières d'aimer se fait jour.

### 2.3. Négation *non* en réponse à une interrogation

On trouve une occurrence de la négation prédicative *non* en réponse à une proposition interrogative dans les billets ; celle-ci se trouve être particulièrement intéressante à commenter, en ce qu'elle est une forte source de polémique :

Ne sçaviez-vous pas qu'un mot de tendresse pouvoit au moins soulager mes peines s'il ne pouvoit les finir ? Et pouviez-vous apres tant de dureté me persuader par une lettre pleine de feintes que vous avez de la passion pour moy ? Non, non, je ne le croiray jamais [*sic*]. (Billet XLII)

*Non*, employé ici comme « mot-phrase<sup>220</sup> », exprime « la négation d'une phrase entière<sup>221</sup> ». La mise en scène est d'autant plus flagrante que l'épistolière pose une question<sup>222</sup> et y répond elle-même, empêchant toute dénégation de la part de son destinataire, ce qui rend encore son discours polyphonique. La dimension polémique est accentuée par la figure de l'épizeux, qui donne à l'énoncé une vivacité orale, une forme de violence presque théâtrale. Cette négation répétée renforce la proposition qui la suit, niée par *ne... jamais*, négation partielle. Cet emploi confère ici au billet le caractère péremptoire de l'*exprobratio* : il n'y a pas de contestation possible.

---

<sup>219</sup> *Id.*

<sup>220</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 704.

<sup>221</sup> *Id.*

<sup>222</sup> Pour l'étude des questions orientées, voir *infra*, chapitre 2, 1.

La négation est un procédé habile dans la rhétorique de la plainte mise en place par Mme de Villedieu. Se développe, grâce à lui, une comparaison implicite de la façon dont les deux amants éprouvent leurs sentiments – ce qui fait partie des stratégies éthiques de la lettre de plainte. S’engage alors un processus rhétorique de culpabilisation, par la peinture des défauts de l’amant, par opposition avec les qualités propres de l’épistolière : elle offre ainsi un contraste manifeste entre victime et accusé dans le discours judiciaire. D’un point de vue rhétorique, la mise en scène de l’émotion est donc double : il ne s’agit pas seulement de se mettre soi en scène, mais également de mettre en scène son amant par opposition avec soi, pour, surtout, le mettre face à ses fautes.

### 3. Une phraséologie polémique du sentiment

Dans les *Lettres et billets galants*, l’épistolière, en exposant deux manières d’aimer clairement asymétriques, met en place un rapport de force entre elle et son amant qui transparait ouvertement dans la mise en discours du lexique affectif.

Il a semblé plus pertinent de se concentrer uniquement sur les affects de type « interpersonnel », qui, naturellement, saturent le tissu épistolaire. En effet, la plainte est souvent l’occasion d’une comparaison du sentiment du destinataire et de celui du destinataire, dans une relation qui n’est pas totalement réciproque. Ces lexies (type *amitié, affection, amour*, etc.) comportent « deux actants ; le second actant est un objet sémantique toujours sous-jacent (mais parfois non-réalisé syntaxiquement) qui est préférentiellement humain. Les [lexies] sont durables et ne se “contrôlent” pas<sup>223</sup> ». L’on peut également retrouver des « interpersonnels causés » (type *estime, admiration*, etc.), « qui ont un actant supplémentaire (au moins sous-jacent), qui a un rôle sémantique de cause<sup>224</sup> », et des « interpersonnels réactifs » (type *inquiétude, dégoût*, etc.), « qui ont un actant au rôle sémantique de cause, mais aussi, souvent, de façon sous-jacente, un objet humain » et « peuvent être ponctuels et comportent des verbes de contrôle, de manifestation physiques subies et de verbalisation expressive<sup>225</sup> ». Nous ajoutons aussi *passion*, pourtant jugé « inclassabl[e]<sup>226</sup> ». Les lexies choisies peuvent

---

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>224</sup> *Id.*

<sup>225</sup> *Id.*

<sup>226</sup> *Ibid.*, p 47. La passion reste un affect « interpersonnel ».

être de polarité positive (*tendresse, amour...*), négative (*peine, indifférence...*), ou neutre (*passion*<sup>227</sup>)<sup>228</sup>.

Il s'agit donc d'étudier à la fois le profil syntaxique et le profil lexical de ces lexies dans notre corpus épistolaire, pour permettre de relever des phénomènes discursifs saillants, en lien avec le projet rhétorique des lettres amoureuses. Bien entendu, toutes les lexies ne pourront pas être traitées pour l'analyse de leur combinatoire, en raison de l'envergure de la tâche. Il s'agit surtout de faire surgir de grandes tendances apparemment spécifiques à la lettre de plainte amoureuse, et particulièrement chez Mme de Villedieu.

### 3.1. Combinatoire syntaxique

L'analyse de la combinatoire syntaxique se compose du repérage des différents actants sémantiques, qu'ils soient présents ou sous-jacents, et de leurs réalisations syntaxiques.

#### 3.1.1. Les configurations actancielles

On remarque que les noms d'affect présentent le plus souvent une configuration actancielle prototypique à deux actants sémantiques, l'expérimenteur (X) et l'objet de l'affect (Y), et ce, quelle que soit la polarité de l'affect en question :

Il faut que vous soyez bien ingrat pour vous plaindre de moy dans un temps où je (X) vous (Y) témoigne le plus & d'estime & d'affection [*sic*]. (Billet XLI)

Dans tous les cas, l'expérimenteur est toujours l'un des deux amants (destinateur ou destinataire) et l'objet apparaît le plus souvent être l'autre des deux amants<sup>229</sup> – constat

---

<sup>227</sup> On remarque cependant que la passion est, en fait, éminemment positive sous la plume de Mme de Villedieu, *passion* pouvant ainsi être pris comme parasyndrome d'*amour*, ce qui, nous le verrons, explique sa configuration actancielle, similaire à celle des lexies de polarité positive.

<sup>228</sup> Après comparaison avec d'autres textes relevant du genre dit « portugais » (à savoir les *Lettres Portugaises* de Guilleragues, les *Treize lettres amoureuses d'une dame à un cavalier* de Boursault, les *Lettres galantes de Mme\*\*\** d'Anne Ferrand et les *Lettres de la marquise de M\*\*\* au comte de R\*\*\** de Crébillon fils), il est apparu d'ailleurs qu'un certain nombre de lexies se trouvaient être spécifiques à Mme de Villedieu : les noms *affection, complaisance, inclination* et *amitié*, ainsi que l'adjectif *passionné*, sont particulièrement représentés (en considération, bien sûr, de la petite taille du corpus). À celles-là s'ajoutent les noms *indifférence* et *ingratitude*, et les adjectifs *insensible* et *indifférent*, qui sont relativement peu partagés par les autres textes. Quant au nom *tendresse*, il est à noter que, même s'il est présent dans les autres textes, les logiciels textométriques (tels qu'AnaText) le décèlent comme le septième lemme le plus spécifique du texte. Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de constater que ce sont ces lexies qui se trouvent être spécifiques, attendu qu'il s'agit là d'un vocabulaire intime à la pensée de Tendre. De ce point de vue, l'hypothèse, selon laquelle le texte de Mme de Villedieu se fait l'un des derniers échos de cette manière de concevoir l'amour, semble être en partie vérifiée.

logique, étant donné le contexte de la relation amoureuse du couple. Dans le cas où l'affect est de polarité positive, c'est très souvent l'épistolière qui est expérimenteur ; de même, si l'affect est de polarité négative, c'est l'amant qui va être préférentiellement l'expérimenteur<sup>230</sup>. On peut enfin remarquer l'absence systématique d'une cause pour tous ces affects. En réalité, dans le cadre de la relation amoureuse, on pourrait sans doute considérer que l'objet – l'amant – constitue en soi la cause du sentiment. En effet, on éprouve de l'amour, de l'affection, ou même de l'indifférence pour quelqu'un, parce qu'il est tel qu'il est – ou plutôt parce qu'on le croit être comme on pense qu'il est. Par conséquent, pour le type d'affect interpersonnel, on pourrait considérer que la cause, réelle ou non, existe bel et bien, mais se confond en réalité avec l'objet de l'affect en question.

Il s'agit maintenant de voir comment se réalisent syntaxiquement ces deux actants sémantiques.

### 3.1.2. Les réalisations syntaxiques des actants sémantiques

Les réalisations syntaxiques des actants sont diverses, et varient selon la classe grammaticale de la lexie.

Pour les noms, l'objet de l'affect, s'il peut être bien présent, est le plus souvent sous-jacent, sans doute parce que, dans le cadre de l'échange épistolaire amoureux, il n'est pas forcément nécessaire de préciser à son destinataire que c'est lui que l'on aime, ou que l'on suspecte que c'est pour nous qu'il éprouve de l'indifférence<sup>231</sup>.

Si jusques icy vous avez douté de mes (X) tendresses, vous devez estre bien persuadé à cette heure qu'elles sont sans pareilles [*sic*]. (Billet I)

Quand je considere votre (X) indifference, je demeure d'accord avec vous que je (X) vous (Y) témoigne trop de *passion* [*sic*]. (Billet IV)

---

<sup>229</sup> Quand ce n'est pas le cas, l'objet de l'affect peut être, lorsque l'affect est positif, une rivale de l'épistolière ; l'expérimenteur est alors l'amant, et l'épistolière suspecte en fait que celui-ci puisse éprouver des sentiments pour quelqu'un d'autre qu'elle.

<sup>230</sup> Il arrive également que l'amant soit expérimenteur d'un affect de polarité positive ; cependant, dans ce cas, on remarque systématiquement que l'on se trouve dans un contexte potentiel ou irréel, soit que l'épistolière souhaite (ou exige) qu'il éprouve les mêmes sentiments qu'elle, soit qu'elle regrette qu'il ne les éprouve pas : « Je m'aperçus bien hier que votre amour ne vous accompagnoit pas [*sic*] » (Billet LXXIV). Nous avons vu le rôle de la négation (chapitre 1, 2). Réciproquement, si l'épistolière est expérimenteur d'un affect de polarité négative, on constate le même contexte irréel ou une modalité déontique : l'épistolière devrait éprouver de tels sentiments au vu du peu de considération de son amant : « Quand je vous feray paroistre de l'aversion ou de l'indifference, vous vous imaginerez que c'est par jeu ou pour vous éprouver [*sic*] » (Billet XL).

<sup>231</sup> En revanche, quand l'objet de l'affect n'est pas l'un des deux amants, celui-ci est présent en surface.

Dans ces deux exemples, il n'est pas précisé à qui ont été destinées ces « tendresses » ou cette « indifférence [*sic*] », puisque l'on assiste à une ellipse syntaxique complète de l'objet de l'affect, sans qu'il y ait néanmoins d'ambiguïté sur l'objet : c'est d'un côté l'amant, de l'autre l'épistolière. L'expérienceur est, de manière préférentielle, en position sujet, et le nom d'affect occupe la fonction de complément d'objet ; l'objet de l'affect, quand il est exprimé, est généralement complément d'objet en deuxième position. C'est ce que l'on remarque dans le dernier exemple autour de la lexie *passion*. De même, l'analyse du cas suivant peut être intéressante :

En vain je tâche à m'assurer par la passion extraordinaire que j' (X) ai pour vous (Y), et par une constance sans égale. (Billet LXXII)

Il faut ici commenter la structure de la relative adjective « que j'ai pour vous » : l'affect est dénoté par le pronom relatif *que* qui renvoie anaphoriquement à la « passion » ; *je*, expérienceur, est sujet et *vous*, objet de l'affect, est complément en deuxième position. Cette configuration permet un resserrement maximal de la structure actancielle en un seul syntagme propositionnel, mimétique du souhait de l'épistolière désirant voir son amant auprès d'elle – si les amants ne peuvent être ensemble effectivement, la syntaxe rend possible une coprésence symbolique.

Lorsque l'expérienceur n'occupe pas la fonction sujet, il arrive qu'il n'apparaisse que sous la forme d'un déterminant possessif de la P1 ou de la P5, et il se peut alors que le nom d'affect prenne la fonction sujet :

Mon ame est si partagée entre ma (X) douleur & mon (X) amour, qu'elle n'a jamais été dans de plus grandes agitations. Ma (X) douleur veut que je vous fasse des plaintes & des reproches, ou que je tâche au moins à vous montrer de l'indifférence, si je ne puis vous faire paroître de la haine. Et mon (X) amour me sollicite à vous témoigner plus de bonté que jamais, & à vous dire tout ce qu'elle m'inspire de plus tendre. Mais pour ne donner l'avantage ny à la douleur ny à l'amour, je les laisseray dans le combat jusques à ce que vous les separiez. Je souhaiterais que ce fût bientôt & que votre lettre eût le pouvoir de bannir celle qui me fait tant souffrir depuis hier [*sic*]. (Billet XII)

Dans le cas de ce billet, l'emploi des noms d'affect en position sujet entraîne leur personnification : l'épistolière, unique expérienceur, en fait deux conseillers antagonistes. L'ensemble du billet se construit sur cette bipartition. La scission de l'« ame » entre « douleur » et « amour » pourrait avoir la valeur d'une *captatio benevolentiae*, cherchant à attendrir le destinataire. Les émotions, sujets des propositions, prennent le pas sur l'épistolière, qui s'efface devant eux.

En ce qui concerne les adjectifs, l'exemple d'*insensible* est tout à fait intéressant. Il occupe principalement la fonction d'attribut du sujet. C'est alors l'expérienceur qui est sujet, et, sans grande surprise, cet expérienceur n'est autre que l'amant<sup>232</sup>.

Tout insensible que vous (X) estes, le serez-vous tousjours à tant de bontés, & mes tendresses n'exciteront-elles jamais les vostres [*sic*] ? (Billet XLIII)

Les adjectifs de polarité positive (et en particulier *passionné*), quant à eux, occupent soit la fonction d'épithète liée, soit la fonction d'attribut (du sujet ou du C.O.D). Le nom qu'il prédique, quand il s'agit d'un référent humain, est l'expérienceur, celui qui éprouve la passion<sup>233</sup>.

Toutes ces appréhensions, ces alarmes, & ces desespoirs sont assez croyables dans un cœur aussi tendre & aussi passionné que le mien (X).

Quant aux verbes, on peut analyser le cas d'*aimer*, qui apparaît soit à la voix active – auquel cas les deux actants sémantiques sont toujours présents en surface –, soit à la voix passive – et il peut alors arriver que l'expérienceur soit absent. L'expérienceur est respectivement sujet ou complément d'agent, quand il est présent, et l'objet de l'affect, complément d'objet ou sujet. On remarque une spécificité dans le texte de Mme de Villedieu : quand le verbe *aimer* est à la voix passive, l'amant est objet de l'affect et donc patient, et le verbe n'est jamais nié.

Je pense qu'il y en a assez pour vous faire avoüer que vous estes le mieux aimé des hommes [*sic*]. (Billet I)

En employant cette forme passive, le focus est davantage mis sur le patient, l'amant donc, et l'action elle-même. L'épistolière tend alors à s'effacer devant l'être aimé pour ne laisser place qu'à son sentiment, toujours indéfectible, procédé pathétique en ce qu'elle montre ainsi à son destinataire que lui seul compte. Cette forme est d'autant plus intéressante que l'épistolière de Mme de Villedieu voudrait, comme on l'a vu, que son amant lui parlât de la même manière :

Je croyais voir des transports à chaque ligne, & que les moindres seroient de cette sorte : Ma chere ame, j'ay plus d'amour que tu n'en sçauois desirer ; ne te plains plus, mon cœur, si ce n'est d'être trop aimée ; assure-toy, mon cher enfant, que mon cœur ne cessera jamais d'être à toy qu'en cessant de vivre [*sic*]. (Billet IV)

---

<sup>232</sup> Dans les rares cas où l'épistolière est expérienceur et sujet, on remarque que la proposition est toujours niée, puisque l'épistolière est incapable d'indifférence : « vos maux *ne* me trouveront *point* insensible » (Billet XXVII).

<sup>233</sup> *Passionné* qualifie souvent le mot *cœur* ; par une relation synecdochique, le *cœur*, siège du sentiment, réfère bien entendu à l'un des deux amants.

Encore une fois, l'épistolière ne peut que constater le manque de réciprocité dans les sentiments et leur formulation.

### 3.2. Combinatoire lexicale

L'étude de la combinatoire lexicale consiste en une analyse des combinaisons lexicales jugées spécifiques, en termes de statistiques<sup>234</sup> – l'étude pouvait donc mener à la découverte de certains motifs propres au genre de la lettre amoureuse, voire à des collocations<sup>235</sup>, en lien avec la dimension polémique de la plainte épistolaire. Les pivots

---

<sup>234</sup> Nous avons procédé ici à une analyse phraséologique à partir de l'outil textométrique qu'est le lexicoscope (cet outil a été développé par Olivier Kraif, et est disponible gratuitement en ligne : <http://phraseotext.u-grenoble3.fr/lexicoscope/>). Le lexicoscope exécute l'extraction automatique d'arbres lexico-syntaxiques récurrents (notés ALR), qui facilite l'étude des unités polylexicales. On entend par arbres lexico-syntaxiques les « associations statistiques significatives reliant des unités lexicales par une relation syntaxique », L. Gonon, V. Goossens et I. Novakova, « Les phraséologismes spécifiques à deux sous-genres de la paralittérature, le roman sentimental et le roman policier », [sous presse]. La mesure de spécificité est fondée sur le calcul du *loglikelihood* (LLR). Ces ALR sont « basés sur une syntaxe de dépendance », ce qui permet « d'évit[er] la dispersion des résultats », A. Tutin et O. Kraif, « Routines sémantico-rhétoriques dans l'écrit scientifique de sciences humaines, l'apport des arbres lexico-syntaxiques récurrents », *Lidil 53, op. cit.*, p. 125. Il s'agit là de la première publication qui traite des ALR. Pour une explication plus en détails du lexicoscope, voir O. Kraif, « Le lexicoscope, un outil d'extraction des séquences phraséologiques basé sur des corpus arborés », *Cahiers de lexicologie*, n° 108, 2016 – 1, *Phraséologie et linguistique appliquée*, p. 91-106

<sup>235</sup> Les collocations lexicales constituent la première catégorie privilégiée d'unités phraséologiques. Les collocations se définissent comme la « cooccurrence de deux constituants linguistiques entretenant une relation sémantique et syntaxique privilégiée », C. Cavalla et J. Sorba, « *Prendre un bain, des risques ou la fuite*, étude diachronique du figement », dans F. Grossmann, S. Mejri et I. Sfar (dir.), *La phraséologie, sémantique, syntaxe et discours*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque de grammaire et de linguistique », 2017, p. 15-35. Il s'agit donc d'associations lexicales non fortuites, en termes de récurrence et de probabilité statistique, qui « intègrent des structures généralement binaires et compositionnelles », F. Sitri et A. Tutin, « Présentation », *Lidil 53*, 2016, [en ligne, consulté le 2 mai 2018], p. 7. Les « deux expressions linguistiques » qui constituent ces unités polylexicales ne possèdent pas le même statut : le premier, la *base*, « conserve son sens habituel », et le second « élément associé, ou collocatif, est sélectionné en fonction de la base pour exprimer un sens donné », F. Grossmann et A. Tutin, « Quelques pistes pour le traitement des collocations », dans F. Grossmann et A. Tutin (dir.), *Les collocations. Analyse et traitement*, Amsterdam, De Werelt, 2003, p. 7-8. La binarité de la collocation « recouvre en réalité deux aspects » : il s'agit à la fois d'une « binarité catégorielle qui associe deux types de constituants, généralement des unités lexicales », et d'une « binarité fonctionnelle, qui indique un fonctionnement dissymétrique, antagonique entre les deux éléments », puisque le sens du collocatif est « modulé en fonction du contexte », si bien qu'il « fait office de prédicat : il exprime une propriété, un état, une action au sujet de l'élément qui l'accompagne », A. Tutin, « Les collocations lexicales. Une relation essentiellement binaire définie par la relation prédicat-argument », *Langages*, n° 189, 2013, [en ligne, consulté le 12 novembre 2017], p. 49-56. Par exemple, dans la collocation *amoureux transi*, l'expression, binaire d'un point de vue lexical, se constitue d'une base, le nom *amoureux*, qui garde son sens d'origine, et du collocatif, l'adjectif *transi*, prédicatif en ce qu'il exprime un état, ici la transe de l'amoureux en question. Le sens de l'expression est bel et bien transparent et compositionnel, puisqu'on peut le déduire des deux éléments qui composent la collocation. Dans les cas où l'on peut observer une certaine souplesse dans la structure des expressions récurrentes – des variations syntagmatiques ou bien paradigmatiques –, on parle plutôt de *motif*, notion qui se définit comme « une association récurrente d'éléments dans une structure linéaire multidimensionnelle, dont certains éléments peuvent être facultatifs », F. Sitri et A. Tutin, « Présentation », *Lidil 53, op. cit.*, p. 9. Le concept de « motif » est

choisis sont naturellement les lexies d'affect retenues. Pour mener à bien cette étude phraséologique, il a été fondamental de se référer à un groupement de textes plus tardif présentant à peu près la même configuration que les billets, à savoir qu'ils mettent en scène, toujours dans le genre épistolaire, la plainte d'une femme à son amant<sup>236</sup>.

Il semblait pertinent de commencer cette étude par les lexies communes à tous les textes du corpus, et particulièrement les noms *amour* et *passion*, ainsi que le verbe *aimer*, qui se trouvent être aujourd'hui dans un grand nombre de collocations. Effectivement, l'étude de l'ensemble du corpus révèle un grand nombre de collocations, dont les collocatifs expriment, d'un point de vue sémantique, le plus souvent l'intensité (*aimer éperdument*, *mourir d'amour*, *passion violente*, *excès de l'amour*), la polarité (*aimer tendrement*<sup>237</sup>), la véridicité (*aimer véritablement*, *preuves d'amour*, *véritable passion*) ou la durée (*aimer toujours*). Cependant, une remarque s'impose : si toutes ces collocations se retrouvent dans les quatre textes du corpus contrastif, elles sont toutes absentes des *Lettres et billets galants*. Seule la collocation *mourir d'amour* est présente une fois dans tout le texte :

Mais je ne trouve pas des expressions aussi tendres que je le voudrais ; & je ne croy pas vous dire assez quand je vous dis que je meurs d'amour, & que vous me causez des tourments & des inquietudes qui n'ont rien de pareil [*sic*]. (Billet XLV)

L'épistolière de Mme de Villedieu remet ici en cause les stéréotypes langagiers qui concernent l'amour. On retrouve un même commentaire méta-discursif dans le billet IV :

Ce sont là les pensées qui me font souvent garder le silence : jugez si vous avez raison de vous en plaindre, & avouiez que je ne vous aime jamais tant que lors que je ne vous le dis pas. C'est toujours avec la plus grande repugnance du monde que je me sers des termes dont les autres se servent, & qui représentent si mal ce que je ressens. Il est certain que les plus tendres & les plus fortes expressions ne disent rien d'approchant des sentimens que vous avez fait naître dans mon cœur [*sic*]. (Billet IV)

On voit ici la « tension<sup>238</sup> » inhérente à l'expression des sentiments dans le texte de Mme de Villedieu, entre « la lettre en tant que mise en acte d'un cœur intarissable

---

développé dans D. Longrée et S. Mellet, « Le motif, une unité phraséologique englobante ? Étendre le champ de la phraséologie de la langue au discours », *Langages*, n° 189, 2013, p. 68-80.

<sup>236</sup> Il s'agit des quatre textes déjà cités (de Guilleragues, Boursault, Anne Ferrand et Crébillon fils) relevant du « type portugais » ; le but est de se reporter à un corpus de textes plus large afin de trouver des éléments d'analyse significatifs.

<sup>237</sup> L'absence de cette collocation dans le texte de Mme de Villedieu est d'autant plus étonnante que les lexies *tendresse* et *tendre* lui sont hautement spécifiques.

<sup>238</sup> C. Cartmill, « Témoignages et trahisons. Les ruptures communicatives dans les *Lettres et billets galants* de Madame de Villedieu », art. cit., p. 7.

(plus j'aime, plus je dois écrire)<sup>239</sup> » et « la prise de conscience de l'inadéquation du langage par rapport au sentiment, ou son inefficacité essentielle (plus j'aime, moins je dois écrire)<sup>240</sup> », et surtout de l'aspect stéréotypé du discours amoureux. Il s'agit donc, pour l'épistolière, d'éviter les expressions toutes faites, qui sont fondamentalement inadapées pour son incommensurable amour.

Si toutefois les collocations habituelles de la lettre amoureuse, qui, comme on le voit dans les textes plus tardifs, deviennent parfaitement topiques, sont absentes des *Lettres et billets galants*, on retrouve cependant une collocation spécifique à Mme de Villedieu, *dureté de cœur*, dans laquelle *cœur* est la base, et *dureté* le collocatif exprimant l'aspect. Cette collocation est en fait une périphrase, utilisée ici pour décrire l'insensibilité de l'amant, tout à fait coutumière de l'idéologie de Tendre – à opposer au cœur « tendre & [...] passionné<sup>241</sup> » de l'épistolière. Dans le portrait de l'*Illustre Justinien*, l'épistolière l'emploie d'ailleurs pour parler d'elle comme d'une « cruelle », insensible aux avances de ses prétendants. Ce changement d'expérienceur entre le portrait et les billets d'amour montre bien l'évolution dans la conception de l'amour, et le changement de rôle de l'homme et de la femme au sein de la relation amoureuse. La hiérarchie amoureuse est ainsi bouleversée : ce n'est plus l'homme, mais la femme qui doit tout faire pour conserver le cœur glacé de son amant.

L'analyse de la combinatoire lexicale des lexies d'affect spécifiques au texte de Mme de Villedieu – et, comme on l'a vu, étroitement liées au pays de Tendre – a fourni également quelques motifs. Il a, par exemple, été possible de déceler un motif dont le patron lexico-syntaxique est le suivant : Nom d'ostentation + Préposition *de* (+ Déterminant) + Nom d'affect. Si l'on se concentre sur le texte des *Lettres et billets galants*, on constate des variations paradigmatiques pour les noms d'ostentation (*témoignage, marque, assurance*) et pour les noms d'affect (*affection, amitié, amour, tendresse, estime, respect, reconnaissance, passion*)<sup>242</sup>. En réalité, ce motif se réalise dans l'ensemble des textes du corpus – on peut d'ailleurs ajouter l'expression *preuves*

---

<sup>239</sup> *Id.*

<sup>240</sup> *Id.*

<sup>241</sup> Billet LXXVII. *Cœur passionné* reparaît à plusieurs reprises dans le texte de Mme de Villedieu, comme au billet LXXXVI, qui se termine par une comparaison des deux manières d'aimer de l'épistolière et de l'amant, avec un jeu lexical sur la « dureté » et la « tendresse » du cœur de l'un et de l'autre – on remarque encore que l'opposition est accentuée par le parallélisme : « Je souhaite que vous voyiez bientôt d'autres effets de la dureté de votre cœur, & de la tendresse du mien [*sic*] ».

<sup>242</sup> Il a été difficile, pour ce motif, de définir le pivot réel, car certaines de ces réalisations ont été trouvées grâce à des recherches où le nom exprimant l'ostentation était pivot.

*d'amour*, relevée plus haut comme collocation, comme réalisation de ce motif –, mais le texte de Mme de Villedieu comporte une variation paradigmatique qui lui est propre. Les expressions *assurances d'amour*, *d'affection*, *d'amitié*, *de respect*, ne figurent, par exemple, dans aucun autre des textes du corpus.

En outre, il est possible d'ajouter un autre patron lexico-syntaxique lié à ce motif. Il s'agit de : Verbe d'ostentation + Préposition *de* + Déterminant + Nom d'affect. Les noms d'affect restent les mêmes que dans le précédent patron (auxquels l'on peut néanmoins ajouter les noms d'affect de polarité négative *indifférence*, *ingratitude* et la collocation *dureté de cœur*). Les verbes d'ostentation connaissent eux aussi une variation paradigmatique (*témoigner*, *assurer*<sup>243</sup>, *faire paraître*). L'on pourrait également rajouter le verbe *augmenter* à cette liste qui apparaît de manière spécifique avec des noms d'affect, et qui est également lié avec la notion d'ostentation, puisque plus le sentiment de l'épistolière augmente, plus celui-ci doit être visible pour l'amant – et plus, implicitement, celui-ci devrait s'inquiéter de ne pas en témoigner de semblables.

La fonction discursive de ce motif rejoint donc la dimension polémique du projet rhétorique de la plainte amoureuse : il faut montrer à son amant les failles dans ses sentiments, en comparaison de l'inaltérabilité des siens. Ainsi peut-on reprendre l'exemple du billet XII :

Mon ame est si partagée entre ma douleur & mon amour, qu'elle n'a jamais été dans de plus grandes agitations. Ma douleur veut que je vous fasse des plaintes & des reproches, ou que je tâche au moins à vous montrer de l'indifférence, si je ne puis vous faire paroître de la haine. Et mon amour me sollicite à vous témoigner plus de bonté que jamais, & à vous dire tout ce qu'elle m'inspire de plus tendre. Mais pour ne donner l'avantage ny à la douleur ny à l'amour, je les laisseray dans le combat jusques à ce que vous les separiez. Je souhaiterais que ce fût bientôt & que votre lettre eût le pouvoir de bannir celle qui me fait tant souffrir depuis hier [*sic*]. (Billet XII)

On retrouve ici ce motif (ostentation + affect). Il faut exposer ses sentiments, ses « agitations », à l'amant devenu juge, ainsi que sa requête : « bannir » la douleur. Cette requête qui arrive en clause cache ici la véritable plainte. L'emploi du conditionnel et du subjonctif font tendre vers le potentiel, voire l'irréel ; aussi l'épistolière sous-entend-elle que jusqu'à maintenant l'amant n'a pas été capable de démêler ces sentiments. Par opposition à ses propres sentiments, l'épistolière déplore que les lettres de son amant ne fassent pas paraître des sentiments semblables aux siens, capables de l'apaiser. Cette

---

<sup>243</sup> On remarque que les noms et les verbes d'ostentation présents dans les textes font bien souvent partie de la même famille dérivationnelle.

indifférence rend l'amant d'autant plus coupable qu'il s'avère « ingrat » devant les efforts que met l'épistolière pour lui prouver son amour (l'on retombe de nouveau sur le même motif) :

Il faut que vous soyez bien ingrat pour vous plaindre de moy dans un temps où je vous témoigne le plus & d'estime & d'affection [*sic*]. (Billet XLI)

Le dévouement de l'épistolière est ici mis en évidence par la polysyndète, soulignant les noms d'affect introduits par la locution déterminative *le plus de*, qui exprime la quantité et l'intensité.

On emploie ainsi les émotions, en les exposant, en les mettant en scène, afin d'agir sur son destinataire, que l'on juge d'ailleurs *pour* ses propres affects. Une subtile comparaison prend dès lors place, qui peut faire réagir l'accusé, pris également comme juge, en ce qu'elle rend manifeste l'écart du sentiment qui existe entre les deux partis. Le recours à l'affect est, par conséquent, un procédé rhétorique utile pour persuader son destinataire, en particulier quand celui-ci n'est autre qu'un amant qui ne conçoit pas le sentiment amoureux de la même manière que soi.

\*\*\*

L'étude du fonctionnement discursif du lexique affectif, dans notre corpus épistolaire amoureux, a révélé un large usage de procédés lexico-syntaxiques participant au projet rhétorique de la lettre de plainte. L'affect, consubstantiel du genre de la lettre amoureuse, devient prédominant quand il s'agit d'adresser des reproches à son amant, les passions légitimant même la virulence du message épistolaire pour faire réagir ce dernier, et va jusqu'à s'établir en argument à part entière dans l'ambition délibérative, au sens rhétorique, du discours amoureux. C'est, par conséquent, à l'aune du sentiment et de son expression, dans les deux partis de la relation interpersonnelle, que naît le discours judiciaire d'accusation.

## Chapitre 2 : Les procédés énonciatifs caractéristiques de la plainte

Si c'est toujours la même logique affective qui sous-tend la rhétorique judiciaire de la plainte mise en œuvre dans les *Lettres et billets galants*, le sentiment se constituant en véritable argument, la manière d'exprimer ces reproches, d'un point de vue proprement énonciatif, fluctue dans l'ensemble du recueil. Ces modulations énonciatives confèrent aux billets leur degré variable de polémique. L'énonciation est alors un outil qui se met au service d'une logique rhétorique particulière en fonction du billet, car il faut prendre en compte la distinction rhétorique établie par les théoriciens et les manuels épistolographiques, vue plus haut, entre *expostulatio* et *exprobratio*, opérante chez Mme de Villedieu. En effet, l'épistolière, mue par sa tendresse, peut parfois tout bonnement faire montre de son incompréhension quant au comportement de son amant, et formuler un simple avertissement, laissant place toutefois à un possible pardon. Les plaintes n'impliquent pas un quelconque désir de rompre : le discours relève dès lors de l'*expostulatio*<sup>244</sup>. Cependant, moins l'amant donne à voir son amour, plus il témoigne de son insensibilité, (rendant alors la relation normalement interpersonnelle unilatérale), plus la plainte de l'épistolière tend vers l'*exprobratio*, et les reproches formulés contre son ingratitude gagnent en virulence et peuvent même s'apparenter, de manière exceptionnelle, à des menaces. En termes rhétoriques, on peut, dans ces cas de violence discursive, aller jusqu'à parler de *véhémence*, terme hautement polysémique, comme le montre Olivier Millet<sup>245</sup>, et pouvant désigner ce « caractère impétueux, passionné et violent de l'éloquence<sup>246</sup> », caractéristique du discours judiciaire. Il n'est plus question alors de « modération », puisque « la véhémence implique une certaine absence de retenue<sup>247</sup> ». Le style moyen laisse ainsi place, pour quelques lignes, au style élevé, non sans quelques accents tragiques. L'espace épistolaire devient ainsi le théâtre

---

<sup>244</sup> Il faut toutefois noter que Vossius par exemple établit une distinction dans les *expostulationes* entre les reproches légers et les reproches graves. Dans le cadre des billets d'amour, on peut estimer que les accusations d'insensibilité et d'ingratitude relèvent de ces reproches graves.

<sup>245</sup> Voir O. Millet, « La véhémence, entre force éloquente et violence pamphlétaire », *Littératures classiques*, n° 96, 2018, p. 99-108.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>247</sup> *Id.*

de l'expression des sentiments, aussi emportés soient-ils, dans ce duo qui laisse peu à peu place à un « duel<sup>248</sup> ».

L'étude de différents procédés textuels permettra d'identifier ces modulations énonciatives dans l'ensemble du recueil des billets amoureux : les questions orientées expriment l'indignation de l'épistolière face au comportement de son amant, qu'elle cherche alors à faire réagir ; la modalisation épistémique, procédé rhétorique stratégique, permet d'atténuer le discours qu'elle tient, ou, au contraire, tend à le rendre plus catégorique encore ; l'expression du haut degré enfin, tout à fait révélateur de son engagement émotionnel croissant, dramatise le message épistolaire.

## 1. Les questions orientées

On situe la question orientée « entre deux cas extrêmes<sup>249</sup> » : d'une part la véritable question, « qui ne préjuge en rien de la nature de la réponse<sup>250</sup> », et, d'autre part, la question rhétorique, « qui doit ni plus ni moins être traitée comme une assertion<sup>251</sup> ». Elle se situe donc, si l'on se reporte à la théorie de Gérard Moignet – qui place l'interrogation au rang de phrase « dialectique » (par opposition à la phrase dite « thétiques »), puisque ses effets de sens apparaissent dans un « mouvement de mise en discussion<sup>252</sup> » – entre une « saisie moyenne », qui consiste en « un pur et simple appel d'information<sup>253</sup> », et une « saisie tardive », qui « n'interroge que fictivement<sup>254</sup> » – cette dernière saisie recouvre donc la figure de l'interrogation rhétorique. La question orientée, qui « s'accompagne souvent d'affectivité et d'expressivité<sup>255</sup> » de la part de l'énonciateur, quoique très proche de la question rhétorique sur le plan syntactico-sémantique, « appelle – fût-ce en la contraignant fortement – une réponse<sup>256</sup> ». C'est ce type de question que l'on rencontre le plus souvent dans les *Lettres et billets galants* de

---

<sup>248</sup> L'on prend ici l'expression de Bernard Bray dans « La lettre d'amour féminine au XVII<sup>e</sup> siècle. François de Grenaille transmetteur des *Lettres* d'Isabella Andreini », *Littératures classiques*, vol. 71, n° 1, 2010, p. 162-167.

<sup>249</sup> C. Kerbrat-Orecchioni, « L'acte de question et l'acte d'assertion. Opposition discrète ou continuum ? », dans *La Question*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1991, p. 99.

<sup>250</sup> *Id.*

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>252</sup> G. Moignet, « Esquisse d'une théorie psycho-mécanique de la phrase interrogative », *Langages*, n° 3, 1966, p. 57.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>256</sup> A. Régent-Susini, *Bossuet et la rhétorique de l'autorité*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2011, p. 382.

Mme de Villeguier, où l'épistolière amène son interlocuteur à reconnaître un fait de manière détournée ou à le faire réagir en l'accusant, tout en attendant de sa part qu'il démente ces accusations. Ainsi la question, par un « effet coercitif<sup>257</sup> », attend-elle, voire exige-t-elle, une approbation ou une réfutation. Plus cet effet est fort, plus le discours de l'épistolière devient virulent ; et, lorsque la question n'exige plus réellement l'intervention du destinataire, se rangeant dès lors du côté de l'interrogation oratoire, le billet prend la dimension « sans appel<sup>258</sup> » de l'*exprobratio*.

## 1.1. Les interrogations totales

L'interrogation totale est particulièrement intéressante, puisqu'elle « appelle une réponse globale *oui* ou *non*, qui équivaut à la reprise affirmative ou négative de la question posée<sup>259</sup> ». Elle impose *a priori* à l'allocutaire, de manière détournée, une réponse attendue par l'épistolière : une dénégation, dans le cas des interro-positives, et, inversement, une approbation, dans le cas des interro-négatives. L'épistolière « exprime le désir d'être confort[ée] dans son opinion par un interlocuteur dont [elle] sollicite théoriquement la réponse<sup>260</sup> ». Le but rhétorique est ainsi de confirmer sa propre pensée, en s'instituant comme détentrice d'une morale amoureuse exemplaire, qui aurait dû s'imposer naturellement à l'esprit de son amant.

### 1.1.1. Les interro-positives

Les questions interro-positives, étant affirmatives, « nient<sup>261</sup> », et, de ce fait, engagent, dans le cadre interpersonnel, le destinataire à formuler cette négation. Dans les *Lettres et billets galants*, ces questions orientées apparaissent le plus souvent groupées les unes après les autres :

Serez-vous toujours de cette insupportable humeur qui vous fait plaindre & murmurer lorsque vous avez plus de sujet d'estre content ? Sçavez-vous bien que vous reculez au lieu d'avancer, & que pour un peu que cela dure vous me contraindrez de rendre vos plaintes justes ? Il faudroit estre peu raisonnable pour continuer des bienfaits à des gens qui ne témoignent que de l'ingratitude. Changez donc de maniere d'agir, si vous ne voulez que j'en change : devenez sincere, & avoüez ce que vous connaissez, ou bien je le desavouëray comme vous [*sic*]. (Billet XXXIX)

<sup>257</sup> O. Ducrot, *Le Dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Propositions », 1984, p. 89.

<sup>258</sup> G. J. Vossius, « *Rhetorice Contracta* (1621), II, 27, "Les discours de reproches et de condamnation sans appel" », art. cit., § 6.

<sup>259</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 669.

<sup>260</sup> A. Borillo, « Quelques aspects de la question rhétorique en français », *DRLAV*, n° 25, 1981, p. 6.

<sup>261</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 682.

Le billet XXXIX est ici cité intégralement. L'épistolière débute donc par cette suite de trois interrogations qui viennent directement accuser l'amant d'insatisfaction perpétuelle, pour conduire subtilement à un reproche d'« ingratitude ». La première question contient la véritable accusation, accentuée par l'adverbe temporel *toujours*, sur lequel elle porte particulièrement : c'est celle-ci que l'amant devra tâcher de nier, et, surtout, de nier par les faits, en changeant « de manière d'agir ». Les deux suivantes, coordonnées, possèdent une valeur sarcastique déployée dans les deux complétives conjonctives pures, et davantage encore dans la seconde, où, de manière ironique, l'épistolière inverse les rôles : c'est l'amant, bien qu'ingrat, qui formulerait des « plaintes justes ». Enfin, les trois impératifs qui terminent le billet fonctionnent comme un avertissement ; l'épistolière donne une chance à son amant de modifier son comportement, tout en lui faisant comprendre qu'elle-même ne pourra rester aussi constante dans son sentiment s'il ne s'y applique pas. La construction impersonnelle et la modalité déontique dans « il faudrait être peu raisonnable », par une forme d'énallage – puisque c'est bien de l'épistolière dont il s'agit – montrent bien que, face à ce comportement inapproprié, elle est contrainte de formuler cet avertissement, quoiqu'en conservant un *ethos* tout à fait positif, avant que d'être forcée de prononcer une rupture.

Une suite de deux questions interro-positives peut également conduire à une fausse alternative, proche du dilemme, pour le destinataire :

Vous avez peut-être goûté si agréablement d'autres conversations que vous ne pouvez plus vous résoudre à vous ennuyer dans la mienne ! Mais seroit-il possible que vous eussiez été aussi fourbe que j'ay feint de le croire, lorsque je n'en estois qu'en doute ? Ou bien seriez-vous assez inconstant pour avoir déjà fait une autre amitié & pour la préférer à la mienne qui vous est toute assurée, & que vous connaissiez toute extraordinaire ? Voyez les diverses agitations d'un esprit accablé de mélancolie & d'inquietudes. Songez au trouble où je suis, & n'y soyez pas insensible, si vous ne voulez que je me repente toute ma vie de vous avoir témoigné tant de bonté [*sic*]. (Billet LVI)

Encore une fois l'épistolière se plaint du peu d'attention de son amant à son égard, ainsi que de sa probable légèreté. Pour l'expliquer, celle-ci met en scène son « esprit accablé de mélancolie & d'inquietudes », en posant deux questions qui proposent une alternative à l'amant ; cependant, quel que soit le choix l'amant, aucune des deux solutions n'est souhaitable. Dans ce cas, « chacune des branches de l'alternative doit d'abord être niée, pour ne conduire qu'en second lieu – et de manière donc très

détournée – à une troisième branche non exprimée<sup>262</sup> », et en quelque sorte explicitée par la fin du billet. De même que le billet XXXIX, le billet LVI se termine par deux impératifs qui servent d'avertissement : l'amant doit prouver qu'il n'est ni « fourbe », ni « inconstant », mais doit faire preuve de sensibilité. Les énoncés interrogatifs ainsi disposés engagent un processus de « manipulation [...] discrète<sup>263</sup> », qui laisse au destinataire le soin de « formuler pour lui-même une conclusion qui n'en revêt, dès lors, que plus de force<sup>264</sup> ».

Dans le cas suivant, les interro-positives font suite à une interro-négative qu'elles viennent préciser :

Je me represente tant de douceur dans la parfaite union de deux cœurs, que je m'imagine que malgré l'éloignement ils sont incessamment ensemble, & qu'ils se donnent de continuelles assurances de leur amour. Mais n'auray-je jamais cette felicité ? Est-il possible que la plus tendre & la plus constante passion du monde vous touche si peu ? Tout insensible que vous estes, le serez-vous tousjours à tant de bontés, & mes tendresses n'exciteront-elles jamais les vostres ? Si l'inclination ne dépend pas de vous, songez que la reconnaissance en dépend, & qu'elle ne vous engage à guere moins que l'inclination. Je sçay bien que la reconnoissance ne rendra pas vostre cœur aussi passionné que le mien ; mais souvenez-vous qu'elle me le doit aussi entier & aussi fidelle [sic]. (Billet LXIII)

L'interro-négative, amorcée par la conjonction adversative *mais*, produit une forme de lamentation portée sur soi quant à l'impossibilité d'atteindre l'état de « félicité », détaillé dans la phrase précédente, avec son amant. Le passage aux interro-positives engage un mouvement judiciaire dirigé alors vers son amant. L'énonciation de l'épistolière est ici particulièrement indignée. La cadence majeure révèle son emportement progressif ; de même l'antithèse entre les superlatifs « la plus tendre et la plus constante » et le quantitatif « si peu » amène un contraste fort entre les deux manières d'aimer, d'autant plus percutant que l'interrogation repose sur « l'expression [d'une] hypothès[e] irrecevabl[e]<sup>265</sup> ». L'épistolière appelle ainsi « à un jugement négatif concernant [une] situatio[n] considér[e] comme invraisemblabl[e]<sup>266</sup> », au vu d'une norme morale transgressée par l'amant. D'ailleurs, la fin du billet le met encore une fois, par le biais de l'impératif, bien en garde. Le billet se rapproche dès lors de

---

<sup>262</sup> A. Régent-Susini, *Bossuet et la rhétorique de l'autorité*, op. cit., p. 385.

<sup>263</sup> *Id.*

<sup>264</sup> *Id.*

<sup>265</sup> A. Borillo, « Quelques aspects de la question rhétorique en français », art. cit., p. 16.

<sup>266</sup> *Id.*

l'*exprobratio*. Finalement, l'énonciation devient véritablement virulente, véhémement même, quand l'épistolière répond elle-même à son interrogation<sup>267</sup>.

### 1.1.2. Les interro-négatives

*A contrario* des interro-positives, la question interro-négative « oriente [...] vers une réponse positive<sup>268</sup> ». Elles sont « plus contraignantes<sup>269</sup> » que les interro-positives, en ce qu'elles « visent le plus souvent à faire valider par l'interlocuteur le contenu d'un énoncé qu'il aurait pu être tenté de *mettre en question*<sup>270</sup> ». Ce type d'interrogation constitue ainsi « un moyen expressif de suggérer ce qui est jugé réel<sup>271</sup> ». Il arrive dans les *Lettres et billets galants* que ces interro-négatives apparaissent seules :

N'avez-vous point de honte de demander des lettres & longues & tendres, & d'en écrire de si succinctes & de si froides ? J'en suis tellement en colere, que je ne vous diray rien de l'ennuy que votre absence me cause. Si je pouvois me venger plus cruellement, je le ferois avec bien du plaisir. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir vous rendre aussi melancolique que je la suis. Mais je crains bien que d'autres personnes ne vous donnent de la joye cependant que vous m'ostez la mienne [*sic*]. (Billet LX)

Plus qu'une véritable réponse, l'épistolière attend ici une prompte réaction de la part de son destinataire en insinuant par la forme interrogative qu'il devrait ressentir de la « honte » en considération du décalage existant entre ses demandes de prolixité amoureuse vis-à-vis de l'épistolière et, en ce qui le concerne, son peu de loquacité. Ce décalage est mis en relief par la polysyndète et la répétition de l'intensif *si*, qui met en place un parallélisme antithétique autour des quatre adjectifs (« longues »/« succinctes » ; « tendres »/« froides »). La question est donc rhétorique ici, et, étant ce par quoi débute ce billet, elle affiche d'emblée la forte affectivité de l'énonciatrice, qui d'ailleurs ne s'en cache pas : elle est « en colere ». Le billet se termine alors sur une forme de menace au conditionnel, atténuée cependant par la suspicion d'inconstance qui intervient en clause, et qui, de la même manière que la question introductive, cherche à provoquer l'amant en s'en prenant à son intégrité morale.

Les interro-négatives peuvent également apparaître successivement, et se mêler même à des interro-positives ; c'est le cas du début du billet LXXVII, saturé d'interrogations :

---

<sup>267</sup> L'on renvoie à l'analyse du billet XLII et de la négation prédicative *non* en réponse à une interrogation, voir *supra*, chapitre 1, 2.3.

<sup>268</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 682.

<sup>269</sup> A. Régent-Susini, *Bossuet et la rhétorique de l'autorité*, op. cit., p. 386.

<sup>270</sup> *Id.*

<sup>271</sup> G. Moignet, « Esquisse d'une théorie psycho-mécanique de la phrase interrogative », art. cit., p. 63.

Est-il possible que vous me soupçonniez de feindre des peines & des inquietudes pour vous en donner ? Si elles viennent des doutes de votre amitié, puis-je croire qu'elles vous touchent ? Et ne sçavez-vous pas que les maux en votre personne me feroient souffrir plus cruellement qu'en la mienne ? Mais quoy que vous en disiez, vous connaissez que je ne feins pas, que mes tourmens ne sont que trop veritables, & qu'ils sont mesme plus cruels que je ne vous les represente. Toutes ces apprehensions, ces alarmes, & ces desespoirs sont assez croyables dans un cœur aussi tendre & aussi passionné que le mien. N'ay-je pas grand sujet de craindre quand je considere le peu que je vauz, & que vous pouvez choisir dans le nombre de vos conquestes les plus belles personnes du monde [sic]? (Billet LXXVII)

On remarque un mouvement qui va de l'interro-positive à l'interro-négative, et donc de la forme interrogative la moins contraignante à la forme la plus contraignante, dans un « ordonnancement dynamique<sup>272</sup> » qui traduit « l'engagement affectif du locuteur<sup>273</sup> ». Le cas du billet LXXVII est particulièrement intéressant puisque la première question se fait la traduction d'une vive réaction de la part de l'épistolière qui dément une accusation de simulation qui a pu lui être adressée. En second lieu, elle tourne cette réaction, par le biais des questions orientées, en un reproche dirigé vers son amant qui, de manière hypocrite, feindrait de douter d'elle et de la véracité de ses « tourmens », qu'elle justifie : ceux-ci sont « croyables » en raison de son cœur « tendre » et « passionné », ce qui sous-entend ainsi que, si l'amant ne peut comprendre les peines qui l'agitent, c'est que lui ne connaît pas de pareils sentiments. Ce reproche se mue alors progressivement en une accusation d'infidélité implicite, à travers l'évocation du « nombre [des] conquestes » de l'amant. Par ce jeu de questions orientées, l'épistolière parvient habilement à passer du statut d'accusée à celui de victime, tour d'autant plus brillant que c'est l'amant qui est institué en seul juge.

## 1.2. Les interrogations partielles

Les interrogations partielles se trouvent être plus rares dans les billets. À la différence de l'interrogation totale qui porte sur l'ensemble du contenu propositionnel, l'interrogation partielle « porte sur une partie de la phrase, sur un des constituants, qu'elle appelle en réponse<sup>274</sup> ». Étant orientée, « elles visent à nier le présupposé contenu dans l'énoncé<sup>275</sup> », par « un processus d'autonégation, voire

---

<sup>272</sup> A. Régent-Susini, *Bossuet et la rhétorique de l'autorité*, op. cit., p. 388.

<sup>273</sup> *Id.*

<sup>274</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 669.

<sup>275</sup> A. Régent-Susini, *Bossuet et la rhétorique de l'autorité*, op. cit., p. 385.

d'autonéantisation : en d'autres termes, ce que signifie la question, c'est justement qu'elle n'a pas lieu d'être<sup>276</sup> ». L'exemple suivant est tout à fait parlant :

Votre procedé dément si fort vos discours, que je ne puis les croire sans renoncer tout à fait au raisonnement. Quelle apparence y a-t-il que l'on fuye volontairement ce que l'on aime ? Je sçay par ma propre experience que rien au monde n'est plus impossible. S'il n'étoit pas ainsi, il y a long-temps que je vous aurois primé, & que j'aurois évité les regrets d'avoir eu trop de bonté pour vous. Vos plaintes témoignent aussi bien que votre absence que vous voulez rompre tout commerce avec moy. Vous cherchez par de continuels reproches un pretexte pour ne me plus voir, sans pouvoir en estre blâmé. Mais il n'est pas necessaire de mettre ces artifices en usage : je consens que vous ne me voyez plus, & je vous promets de vous justifier autant qu'il me sera possible. Ce sera dans l'esprit des personnes qui trouveront estrange que vous vous retiriez ainsi : mais il ne sera pas besoin que dans le mien j'entreprene de vous justifier. Je vous y détruiray absolument ; & si malgré moy je me souviens quelquefois que vous estes le plus aimable de tous les hommes, je me souviendray aussi que vous estes le plus fourbe [*sic*]. (Billet XXXVIII)

Dans ce billet, c'est la fourberie de l'amant, qui « fuye » ce qu'il aime par des « artifices », qui est dépeint. L'épistolière décrit l'amoralité de son amant, à partir d'un argument empirique, sa « propre expérience » : éprouvant, pour sa part, des sentiments véritables, elle ne peut comprendre un tel comportement, ce qui est renforcé par la modalité aléthique (« rien au monde n'est plus impossible »). Son interrogation se rapproche ici d'une question éristique. Les questions éristiques « provoquent ou [...] agressent<sup>277</sup> », et celle-ci est particulièrement « provocatrice<sup>278</sup> » et « culpabilisatrice<sup>279</sup> », en ce qu'à la fois elle vise « à déclencher une réaction chez un adversaire piqué au vif<sup>280</sup> » et à « forcer l'autre à se justifier d'une attitude ou d'une pensée jugées déraisonnables, ou même indigne<sup>281</sup> ». Le billet, devant la faute grave de l'amant, tend ici vers l'*exprobratio*. L'emploi du futur (« détruiray », « me souviendray ») donne cette dimension catégorique à l'incrimination, non seulement de la fuite de l'amant, mais surtout de l'absence d'amour sincère.

Aussi les questions orientées, et, *a fortiori*, les questions rhétoriques, sont-elles à la fois révélatrices d'une grande « force argumentative<sup>282</sup> » et d'une importante affectivité de la part de l'énonciateur, qui peut exprimer son indignation en formulant des reproches à son allocutaire et ainsi chercher à le faire réagir. Dans le cadre des

---

<sup>276</sup> *Id.*

<sup>277</sup> J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, op. cit., p. 165.

<sup>278</sup> *Id.*

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>282</sup> *Ibid.*, p. 162.

billets, plus l'interrogation tend vers la question rhétorique, plus celle-ci se fait révélatrice de l'emportement, voire de la colère de l'épistolière face à son amant ingrat qui ne sait faire preuve de sensibilité.

## 2. La modalisation épistémique

Les modalités d'énoncé marquent « une posture spécifique du sujet de l'énonciation qui engage sa présence subjective<sup>283</sup> » par « la présence de marqueurs repérables, aux réalisations linguistiques de tout ordre<sup>284</sup> ». L'énonciateur marque de ce fait « son attitude vis-à-vis du contenu de l'énoncé<sup>285</sup> ». D'un point de vue énonciatif, l'étude de la modalisation se justifie d'autant plus qu'elle « consiste à prendre du recul par rapport à la sécheresse des faits, dont l'existence passe souvent au second plan, alors que se passe au premier l'attitude mentale, voire la réaction émotionnelle du locuteur qui les relate<sup>286</sup> ». En l'occurrence, par la modalité épistémique, « le sujet évalue, à partir de ses connaissances, le degré de certitude qu'il attribue à ce qu'il énonce<sup>287</sup> ». La forme interrogative, modalité d'énonciation<sup>288</sup>, constituait déjà « l'une des réalisations linguistiques de l'épistémique<sup>289</sup> », qu'elle cherche véritablement à interroger, ou, comme dans le cas des questions orientées ou rhétoriques, qu'elle soit en réalité une forme d'assertion, « assign[ant] valeur de vérité à l'énoncé<sup>290</sup> ». L'on s'attachera ici à étudier les différentes « marques lexicales<sup>291</sup> » exprimant la modalité d'énoncé épistémique, les modalisateurs, qui foisonnent dans les *Lettres et billets galants*.

### 2.1. Les modalisateurs de doute

Les modalisateurs de doute sont spécifiquement présents dans les billets qui relèvent de l'*expostulatio*. Ces marqueurs, chez Mme de Villedieu, peuvent prendre des

---

<sup>283</sup> C. Fromilhague et A. Sancier-Chateau, *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 79.

<sup>284</sup> *Id.*

<sup>285</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, *op. cit.*, p. 975.

<sup>286</sup> P. Claude, « Modalisation et formes verbales », *L'Information Grammaticales*, n° 21, 1984, p. 11.

<sup>287</sup> C. Fromilhague et A. Sancier-Chateau, *Introduction à l'analyse stylistique*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>288</sup> C'est-à-dire qu'il s'agit d'un « acte de langage spécifique, ayant une réalisation linguistique elle aussi spécifique, par lequel le sujet de l'énonciation met en place un certain mode de communication », *ibid.*, p. 79.

<sup>289</sup> *Ibid.*, p. 80

<sup>290</sup> *Id.*

<sup>291</sup> *Id.*

formes diverses, dont voici les principales : des verbes, « en particulier employés à la première personne<sup>292</sup> » (*craindre, croire, s’imaginer, trouver, sembler*) ; des adverbes, ou locutions adverbiales (*peut-être, sans doute*), ainsi que les « adverbes d’opinion forte de type prépositionnel<sup>293</sup> » (*pour moi*) ; le tiroir verbal du conditionnel, qui « évalu[e] les chances de réalisation du procès [...] en termes de [...] possibilité<sup>294</sup> ». En les employant, l’épistolière n’affirme pas que l’amant ait pu commettre ce qu’elle lui reproche, puisqu’elle lui montre qu’elle voudrait garder de lui une bonne opinion ; elle ne fait qu’en évoquer la possibilité, et lui laisse alors l’occasion de se défendre ou de se reprendre.

Ces modalisateurs peuvent apparaître en plusieurs occasions, et, en premier lieu, lorsque l’épistolière accuse son amant d’insensibilité ou de fourberie. Le reproche revêt alors la forme d’une simple suspicion :

Pour moy je commence à croire que vous avez fait pacte avec le Demon pour rendre vos plaisirs eternels, & pour détruire les miens. Mais contentez-vous donc de le laisser agir, & ne luy aidez pas à me persecuter par les plus cruels discours du monde [*sic*]. (Billet VII)

Quel plaisir prenez-vous de devoir à la crainte ce que l’amour vous donneroit si volontiers ? La plus lâche passion a-t-elle plus de charmes pour vous que la plus belle & la plus genereuse ? Esperez-vous qu’elle produise de meilleures & de plus galantes lettres que l’autre ? Il semble que les faveurs perdent leurs grâces quand elles vous sont données, & qu’elles ne vous sçauroient plaire si vous ne les exigez tyranniquement. Pour moy, je croy que la seule facilité avec laquelle on vous les donne vous les fait mépriser, & que vous voulez qu’elles coustent autant à donner qu’à recevoir. Si cela est, vous devez estre plus satisfait de celle-cy que de toutes les precedentes [*sic*]. (Billet XC)

Dans le billet VII, l’épistolière suggère que l’ingratitude et la tyrannie de son amant s’expliqueraient parce qu’il aurait pactisé avec « le Demon ». Ce point incongru n’est bien sûr là que pour faire réagir le destinataire. Le complément exophrastique et extrapredicatif « Pour moy », qui « manifeste une certaine prudence<sup>295</sup> », possède une « fonction pragmatique d’atténuation<sup>296</sup> » : il affiche d’emblée la subjectivité de l’énonciatrice, qui ne s’impose pas comme porteuse d’une vérité effective, mais émet son hypothèse, certes provocatrice. Il prouve ainsi son désir « de minimiser ou d’atténuer l’effet trop catégorique ou trop direct [qu’elle] pourrait avoir par son

<sup>292</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 977.

<sup>293</sup> Selon la classification d’Andrée Borillo dans « Les “adverbes d’opinion forte” selon moi, à mes yeux, à mon avis... Point de vue subjectif et effet d’atténuation », dans *Langue française*, n° 142, 2004, p. 31-40.

<sup>294</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 978.

<sup>295</sup> A. Borillo, « Les “adverbes d’opinion forte” selon moi, à mes yeux, à mon avis... Point de vue subjectif et effet d’atténuation », art. cit., p. 31.

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 40.

discours<sup>297</sup> », donnant dès lors la possibilité à son amant « de formuler quelque objection<sup>298</sup> ». En outre, le semi-auxiliaire aspectuel *commencer* qui forme avec l’infinitif une périphrase verbale inchoative, c’est-à-dire que « le procès est saisi à son début<sup>299</sup> », précise bien que cette pensée est toute nouvelle dans l’esprit de l’épistolière et qu’il ne tient qu’à l’amant de la démentir. Il est intéressant de noter également que l’épistolière amoindrit, par la mention du démon qu’elle personnifie et dont elle développe les agissements dans la suite du billet, la responsabilité de son amant. La plainte est ainsi prononcée de manière détournée à l’encontre de l’amant, qui doit cependant bien remédier à changer son comportement. Le billet XC commence, lui, par trois interrogations qui placent l’épistolière dans une attitude d’incompréhension, amenant par là même ses doutes et ses supputations – on remarque, d’ailleurs, la présence de la même incise modale « Pour moy » dans le développement du billet. L’épistolière présente donc une série d’hypothèses contenues dans les complétives introduites par les verbes épistémiques : l’amant resterait insensible aux « faveurs » qu’on lui donne lorsqu’il les acquiert trop facilement. L’amant est bel et bien dépeint ici comme un galant moderne – aucune trace d’amitié tendre ici – qui voit l’amour et les sentiments comme un pur jeu. L’effet est le même que dans le billet VII : l’amant se doit de réagir et de nier de telles suppositions.

Ces mêmes marqueurs sont présents lorsque l’épistolière, quoiqu’heureuse, est étonnée d’avoir reçu des marques d’amour de la part de son insensible d’amant :

Il seroit de la prudence de ne vous rien dire de l’estat où je suis, si mes yeux vous le pouvoient cacher ; mais ces fidelles miroirs de l’ame vous montreront bien que je suis dans une gayeté qui ne m’est pas ordinaire. Je ne puis empescher que vous ne cannoissiez par là l’effet de vos dernieres paroles. Vous les desavoüerez sans doute, quand vous verrez que ma passion ne se cache pas mieux dans la joye que dans la douleur. Je m’imagine bien que la déclaration que vous m’avez faite n’a pas esté volontaire. Sans doute que l’amour vous a trahy pour me servir, & que la compassion qu’il a euë du cruel estat où vous m’avez mise l’a forcé de vous arracher ce que vous n’aviez pas dessein de me dire. Mais pour n’avoir pas votre consentement, il n’a pas moins eu de pouvoir, & les impressions qu’il a faites sur mon esprit sont si fortes, que je ne croy pas que vous les puissiez effacer. Enfin je suis arrivée à cette felicité que je ne me promettais pas : je croy, mon cher cœur, que vous m’aimez [*sic*]. (Billet LXII)

Dans ce billet, l’épistolière ne cherche pas une contestation de la part de son amant ; au contraire, elle voudrait le voir assumer ses sentiments. Tout d’abord, elle prévient, par une forme d’antéoccupation (« Vous les desavoüerez sans doute »), toute dénégation –

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>298</sup> *Id.*

<sup>299</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 453.

ce qui annonce d'ailleurs l'hypothèse finale, marquée de tendresse par l'hypocoristique « mon cher cœur ». Puis, en personnifiant l'amour de son amant qui l'aurait « trahy », l'épistolière dédouble son destinataire en niant sa capacité émotive, qui serait, en réalité, un être à part. C'est là que se situe la plainte de l'épistolière dans ce billet : l'amant est incapable d'aimer de lui-même, ou, en tout cas, refuse de partager son amour, quelque bien que cela fasse à son aimée. Les modalisateurs de doute possèdent, en outre, dans ce billet, une autre fonction, presque tragique en soi : l'épistolière ne fait que « croire » que son amant l'aime, et sa « félicité » n'est que potentielle.

Enfin, les modalisateurs de doute apparaissent souvent lorsque l'épistolière évoque la légèreté de son amant :

Peut-estre que tandis que je rêvais, que je soupirois, & que je pleurois, vous estiez le plus content & le plus passionné du monde auprès de quelque Philis. Et peut-estre qu'à mesme temps que je vous disois mille choses tendres, vous luy disiez : mon cœur je n'aime & n'aimeray jamais que vous [*sic*]. (Billet X)

Je m'aperçus bien hier que votre amour ne vous accompagnoit pas, & sans doute il demeura chez la Belle que vous veniez de quitter. Ne vous allez pas imaginer que je vous cherche querelle : ce n'est pas mon dessein, & je veux bien vous avouer que je ne croy pas qu'il soit demeuré là par preference. [*sic*]. (Billet LXXIV)

L'épistolière imagine, dans ces billets, les infidélités de son amant, que ce soit auprès d'une « Belle » ou d'une « Philis » – à noter que l'emploi antonomastique du pseudonyme s'explique tout à fait dans les usages mondains de l'époque et n'est en rien un procédé d'identification précise ; au contraire, l'étymologie même de celui-ci (*φίλω*, *aimer*) peut plutôt référer au seul statut d'amante. Dans les deux cas, les locutions adverbiales épistémiques qui viennent modaliser le discours possèdent deux rôles rhétoriques majeurs. D'une part, comme on a pu le voir dans les autres exemples, ils cherchent une réaction de la part de l'amant pour qu'il démente les reproches d'inconstance. D'autre part, d'un point de vue éthique, ils permettent à l'épistolière d'atténuer la portée de sa jalousie et de se placer, de cette manière, en victime qu'il faut rassurer.

## 2.2. Les modalisateurs de certitude

Les modalisateurs de certitude sont plus rares chez Mme de Villedieu. Cependant, ils apparaissent le plus souvent dans des billets qui relèvent plus de

l'*exprobratio*<sup>300</sup>, leur conférant une dimension péremptoire. De manière préférentielle, les marqueurs prennent dans les billets la forme linguistique de la locution verbale *être certain*, en emploi personnel à la première personne (« je suis certaine ») ou en emploi impersonnel (« il est certain »), du verbe *persuader* à la voix passive (« je suis persuadée »), ou bien du futur de l'indicatif. Contrairement aux modalisateurs de doute, les modalisateurs qui expriment la certitude rendent le discours de l'épistolière plus catégorique, et ses assertions plus virulentes :

Quoique je sois tout à fait certaine de votre indifférence, j'attendais pourtant des soumissions & des excuses de la froideur que vous me témoignâtes hier. Je m'imaginois que vous garderiez encore quelques apparences ; mais je voy bien que vous ne voulez plus me tromper, & que vous vous lassez de feindre. Après tout, c'est une fâcheuse contrainte : il est très rude d'être obligé à trahir ses sentimens & à se priver de voir ce que l'on aime pour demeurer auprès de ce qu'on n'aime pas [*sic*]. (Billet LXXI)

Dans le billet LXXI, la locution verbale contenue dans la circonstancielle concessive est renforcée par la locution adverbiale *tout à fait*, qui accentue d'autant plus l'affirmation déclarée. La violence du message se situe justement dans cette concessive, puisque l'épistolière fait de l'« indifférence » de son amant un présupposé avéré. Le jugement est certes subjectif, mais cela ne fait que le rendre plus marquant encore : rien ne compte plus dans une relation interpersonnelle que la subjectivité des deux pôles qui la constituent. Toutefois, l'épistolière donne l'apparence d'être parfaitement désabusée, comme le montre d'ailleurs l'adverbe *bien*, qui accentue le verbe de perception. On remarque ainsi une forme de syllepse de sens, puisque le verbe *voir* semble employé à la fois au sens propre et au figuré : l'épistolière se fait le témoin de l'étiement sentimental de son amant, qu'elle feint d'excuser dans la suite du billet par l'emploi du présent gnomique qui constitue ainsi une sorte de maxime. L'épistolière conserve de la sorte son *ethos* positif tout en mettant son amant face à ses défauts et ses responsabilités.

La modalisation épistémique est un procédé révélateur de la subjectivité et de l'émotivité du destinataire. Dans le cadre de la lettre de plainte, elle constitue également une stratégie rhétorique qui vise une réaction de la part du destinataire qui se doit de confirmer ou d'infirmer les doutes émis, ou bien de remédier aux accusations catégoriques qui ont pu être formulées à son encontre.

---

<sup>300</sup> Quoique les véritables *exprobrationes* demeurent rares dans le recueil, l'épistolière tâchant, dans le contexte amoureux, de maintenir le lien avec son destinataire.

### 3. L'expression du haut degré

L'expression du haut degré constitue le procédé énonciatif le plus significatif en matière d'expressivité émotionnelle, puisqu'elle repose sur « l'intensité affective qui anime l'énoncé<sup>301</sup> » et possède une « fonction intensive<sup>302</sup> ». Par conséquent, le haut degré est extrêmement présent dans les billets de Mme de Villedieu, car l'épistolière y a forcément recours lorsqu'elle témoigne de son emportement, de son indignation, voire de sa colère. Il participe nécessairement à la véhémence de nombre de billets et est même attendu dans l'*exprobratio*, pour « amplifier l'importance du méfait commis<sup>303</sup> » – l'exagération est d'ailleurs recommandée dans les manuels épistolographiques – sans compter que l'amplification « est inséparable de l'entreprise rhétorique<sup>304</sup> ». Ce degré d'intensité « utilise les moyens linguistiques les plus nombreux et les plus variés<sup>305</sup> ». Il ne s'agit pas dans cette étude de relever exhaustivement toutes les marques de l'expression du haut degré ; l'on tâchera de se concentrer sur trois d'entre elles, particulièrement prédominantes dans les *Lettres et billets galants* : l'exclamation, le degré de signification élevé de l'adjectif qualificatif et de l'adverbe, et l'expression de la conséquence.

#### 3.1. L'exclamation

La forme exclamative est « une des manifestations possibles de la subjectivité<sup>306</sup> », puisqu'elle « exprim[e] une attitude affective du sujet parlant à l'égard de l'état des choses évoqué par son énoncé<sup>307</sup> ». Il n'est alors pas étonnant de rencontrer dans le genre épistolaire amoureux, et particulièrement dans les lettres de plainte, une forte présence de la modalité exclamative. Là où la simple assertion, qui « constate un

---

<sup>301</sup> C. Berthelon, *L'expression du haut degré en français contemporain. Essai de syntaxe affective*, dans *Romanica Helvetica* vol. 50, Berne, A. Francke, 1955, p. 13.

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>303</sup> G. J. Vossius, « *Rhetorice Contracta* (1621), II, 27, “Les discours de reproches et de condamnation sans appel” », art. cit., § 6.

<sup>304</sup> S. Macé, « L'amplification, ou l'âme de la rhétorique. Présentation générale », *Exercices de rhétorique*, n° 4, 2014 [en ligne, consulté le 7 avril 2019], § 2. Il est important de préciser que le terme *exagérer* n'est en aucun cas pris péjorativement, mais prend la signification classique de « souligner l'importance de quelque chose », *ibid.*, § 64.

<sup>305</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 620.

<sup>306</sup> *Ibid.*, p. 683.

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 663.

fait<sup>308</sup> » possède une courbe mélodique descendante, celle de l'exclamation est ascendante. L'« intensité mélodique<sup>309</sup> » de l'exclamation permet d'exprimer « l'intensité des sentiments<sup>310</sup> », en faisant « vibrer toute la phrase sous la violence de la réaction émotive<sup>311</sup> ». L'exclamation constitue donc un « cristallisateur intensif<sup>312</sup> » et celui-ci peut se traduire par la simple intonation – représentée graphiquement par un point d'exclamation – ou bien syntaxiquement, par certaines constructions spécifiquement exclamatives.

### 3.1.1. Les exclamations marquées seulement par l'intonation

L'intonation « s'applique à la structure déclarative canonique<sup>313</sup> » et « suffit à assumer le rôle intensif, sans qu'aucune réalisation formelle ne corresponde au mouvement ascendant<sup>314</sup> ». L'affectivité du locuteur passe ainsi au premier plan. Cette forme, certes orale, se retrouve en quelques endroits des billets d'amour :

Je ne puis retrouver les mesmes termes de la lettre que vous me demandez, mais ce billet produiroit le mesme effet, si vous m'aimiez comme vous dites. Je pourrois m'assurer d'interrompre vos plaisirs en vous mandant que vous ne me pouvez voir aujourd'huy. Mais hélas ! Je n'interromps que les miens & j'augmente les vostres [sic] ! (Billet XIII)

Si vous aimiez avec autant de passion que moy, toute la force de votre ame ne seroit pas capable de retenir vos souvenirs ny de cacher vos chagrins, et bien loin de condamner les miens, vous avouëriez qu'il faut que je me fasse une étrange violence pour n'en faire pas paroistre davantage. Mais je m'aperçois que je raisonne fort mal. Hélas ! Quand vous m'aimeriez vous ne jugeriez pas de mes peines : vous n'en auriez que de legeres, & vous ne sçauriez pas qu'elles sont les plus grandes de la vie, puisque vous ne seriez jamais en doute d'estre aimé [sic] ! (Billet XLVIII)

Dans ces deux billets, les exclamations sont renforcées par une interjection, *Hélas !*, « qui exprim[e] aussi la subjectivité<sup>315</sup> ». Il sert ainsi de commentaire, teintant le contenu propositionnel qui suit de pénibilité : il constitue alors un marqueur rhétorique de la plainte amoureuse. Dans le billet XIII, cité intégralement, l'épistolière met en scène la relation amoureuse douloureusement unilatérale. D'une part, elle constate que ce qu'aime son amant dans ses témoignages d'amour sont plus ses témoignages que son

<sup>308</sup> C. Berthelon, *L'expression du haut degré en français contemporain*, op. cit., p. 17.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>310</sup> *Id.*

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>312</sup> *Id.*

<sup>313</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 685.

<sup>314</sup> C. Berthelon, *L'expression du haut degré en français contemporain*, op. cit., p. 17.

<sup>315</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 691.

amour. Elle joue, d'ailleurs, avec un polyptote, sur le déterminant complexe, qui marque l'identité, « le mesme » ; ce qui intéresse l'amant ce sont les mots exacts qu'a employés l'épistolière : ses qualités d'esprit comptent pour lui, non ses qualités de cœur. D'autre part, elle postule que les réactions face à l'absence de l'être aimé ne seront pas les mêmes pour elle et son amant. Elle voudrait qu'il souffre, s'il ne devait pas la voir, comme c'est le cas pour elle<sup>316</sup> ; cependant, c'est elle qui demeure la seule à souffrir, d'où l'exclamation finale marquant sa détresse amoureuse. Le billet XLVIII semble être une réponse à l'amant qui reprocherait à l'épistolière de trop faire paraître ses « peines ». Le billet repose alors sur un argument de poids délivré implicitement dès la première ligne. L'amant ne peut comprendre les peines de son amie puisqu'il ne l'aime pas comme il le faudrait, c'est-à-dire comme elle ; et l'épistolière est d'ailleurs encore plus virulente dans la séquence exclamative, puisqu'elle présuppose même qu'il ne l'aime pas du tout. L'exclamation finale peut d'ailleurs presque résonner comme une menace, si l'on cherche à décomposer le raisonnement de l'épistolière : l'amant, s'il l'aimait ne serait « jamais en doute d'être aimé » ; or, selon elle, il ne l'aime pas ; donc, il doit actuellement se méfier d'elle, qui pourrait bien cesser de lui témoigner son amour, voire de l'aimer. La forme exclamative renforce ainsi la violence discursive de l'épistolière qui exprime explicitement son affectivité.

### 3.1.2. Les exclamations introduites par un terme exclamatif

Les exclamations peuvent être introduites par des marqueurs spécifiques qui « orientent l'interprétation de l'énoncé vers une valeur élevée, qui ne peut être mise en doute<sup>317</sup> ». Ces formes exclamatives sont les plus présentes chez Mme de Villedieu :

Quoyque ma melancolie fût tres-grande lorsque je vous ay écrit le dernier billet, elle ne l'étoit pas au point qu'elle l'est à cette heure. L'esperance de vous voir adoucissoit un peu mes maux ; mais qu'ils sont augmentés depuis que je l'ay perduë ! Que d'horribles imaginations troublent mon esprit & menacent toute la tranquillité de ma vie ! Je ne doute plus de l'attachement que vous avez ailleurs, & une infinité de cruelles pensées ne m'abandonnent point depuis cette connaissance. Il ne me vient rien d'agreable dans l'esprit que l'esperance de finir bientost mes peines. Je ne sçay si je me flatte, mais je croy qu'il n'est pas possible de vivre long-temps en l'estat où je me trouve [*sic*]. (Billet LV)

Je ne puis me promettre que vous vous souveniez de moy qu'autant de temps que vous lirez ma lettre, et par là vous devez croire qu'à peine de vous estre ennuyeuse, je vous la

<sup>316</sup> C'est en effet un sentiment qu'elle développe dans plusieurs de ses billets ; pensons aux billets XI, XXIII, XLVI, LIV, LVIII, LX, LXIII, LXIX, LXXVIII, ou encore au billet final (XCI), où l'absence pourrait lui « ost[er] la vie [*sic*] ».

<sup>317</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 687.

feray la plus longue qu'il me sera possible. Je serai mesme bien aise qu'elle ne soit pas de bon sens, afin que vous la trouviez obscure, & que vous soyez contraint de la relire plusieurs fois pour l'entendre. Il faut que je me satisfasse par là, puisque je n'ose esperer que vous la trouviez assez belle pour ne vous lasser jamais de la voir, à moins que ce ne soit par le plaisir de considerer les témoignages de mon affection. Que je serais heureuse si vous estiez capable de la lire par ce motif, & que j'aurois de satisfaction à vous faire connoistre mes tendresses, si je sçavois qu'elles pussent vous donner de la joye ! Quelle consolation dans mes souffrances, si je croyois que vos soupirs répondissent aux miens, & que mes pensées pussent toujours rencontrer les vostres [sic] ! (Billet LXIII)

Le billet LV évoque l'absence de l'amant qui amplifie davantage la « melancolie » de l'épistolière. L'emploi des deux exclamatives permet la monstration directe de l'augmentation de ses « maux ». La première exclamative, introduite par l'adverbe exclamatif *que*, porte d'ailleurs sur le verbe au passé composé, dont l'aspect accompli accentue le caractère douloureux de la constatation. Dans la seconde, *que* forme avec *de* une locution déterminative exclamative qui porte sur le nom expansé qui suit, mettant en relief non seulement l'intensité du trouble, mais aussi la quantité des « horribles imaginations » – auxquelles répondent plus loin, dans une même structure syntaxique, l'« infinité » des « cruelles pensées ». Celles-ci se fondent sur l'inconstance de l'amant, qui justifie la plainte de l'épistolière, rendue théâtralement moribonde. La « tranquillité de [la] vie » dans la deuxième exclamative annonce la fin du billet où elle mentionne sa mort prochaine ; et l'on notera l'habile répétition, quasi tragique, du mot *espérance* : puisqu'elle n'a plus l'espérance de voir son amant infidèle auprès d'elle, c'est celle d'en finir qui vient la remplacer – n'est-ce d'ailleurs pas ce qui se passe à l'échelle du recueil, où l'épistolière se condamne au silence, attendu que son amant ne saura jamais vraiment l'aimer ? Le billet LXIII s'apparente lui aussi à une déploration. Il s'articule autour d'une série de souhaits de l'épistolière quant au comportement de son amant. Elle sait qu'il ne pense à elle que le temps de la lecture de ses lettres, mais elle espère cependant que le simple geste amoureux de l'écriture pourrait lui suffire, l'amour véritable devant pour elle prendre le pas sur les amusements de l'esprit. Les trois exclamatives correspondent à ces souhaits, dont la réalisation demeure quoi qu'il en soit compromise par la structure hypothétique qui peut sans problème se prendre pour de l'irréel du présent. Les reproches de l'épistolière prennent alors racine dans cet irréel et tout ce qu'il implique, implicitement, dans l'état actuel.

Toutefois, ce type d'exclamatives ne se cantonne pas aux seules déplorations ; elles peuvent aussi participer à la violence verbale d'une accusation proférée sans forme d'atténuation :

Qu'il est fâcheux de recevoir les plaintes d'où l'on n'attend que de la reconnaissance ! Et qu'il faut aimer fortement, pour ne pas changer apres une ingratitude comme la vostre ! Vous meriteriez bien que je ne vous fisse pas connoistre les peines & les inquietudes que votre mauvaise humeur me cause depuis hier. Mais je me ferois plus de mal qu'à vous si je me faisais cette violence ; j'avouë que ma douleur est trop sensible pour pouvoir estre cachée. Plût au Ciel que vous en eussiez eu votre part, comme vous le dites & qu'au moins pour une nuit de tourment, vous eussiez veillé quelques heures [sic] ! (Billet X)

Le billet X commence ainsi par deux exclamatives, qui révèlent directement l'engagement émotif de l'épistolière et inscrivent son écriture dans une dynamique polémique : le manque de reconnaissance et l'ingratitude exposés de l'amant motivé par sa « mauvaise humeur » se mesurent à l'amour de l'épistolière, qui reste avant tout un être éminemment « sensible ». C'est d'ailleurs cette sensibilité qui l'incite à ne pas punir son amant en taisant ses maux, pour éviter de souffrir davantage. Le subjonctif à valeur de souhait dans la dernière proposition, « accompagné d'un contour exclamatif<sup>318</sup> », met en avant les feintes de l'amant qui tente de faire croire à une souffrance comparable à celle de l'épistolière. L'opposition temporelle entre la « nuit » et les « heures », amoindries encore par le déterminant indéfini *quelque*, ridiculise encore l'investissement de l'amant dans la relation interpersonnelle, que seule l'épistolière semble véritablement vivre. Aussi, dans le discours judiciaire, la forme exclamative devient-elle le vecteur de l'intensité émotionnelle par laquelle l'énonciatrice est régie.

### 3.2. Le degré d'intensité élevé

Les adjectifs qualificatifs, « généralement variables en degré<sup>319</sup> », ainsi qu'un bon nombre d'adverbes, peuvent être évalués selon deux échelles en français : la comparaison et l'intensité. C'est cette deuxième échelle sur laquelle porte ici notre intérêt. Les formes superlatives – l'on emploie ici le terme *superlatif* dans un sens restreint pour parler du degré de l'adjectif – et les adverbes intensifs fonctionnent, en effet, également comme des marqueurs du haut degré, et jouent dès lors un rôle énonciatif important. Même si d'autres moyens linguistiques existent pour exprimer le

---

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 691.

<sup>319</sup> *Ibid.*, p. 618.

degré d'intensité élevé, c'est sur ces deux derniers que l'on se concentrera, car leur emploi est extrêmement récurrent dans l'ensemble des *Lettres et billets galants*.

### 3.2.1. Les superlatifs relatifs de supériorité

Si les superlatifs absolus participent à l'expression du haut degré, ils demeurent toutefois bien moins nombreux dans les billets que les superlatifs relatifs, qui en plus de leur valeur intensive comportent une « mise en rapport comparatif avec d'autres éléments présentant la même propriété<sup>320</sup> ». L'analyse des superlatifs relatifs de supériorité est alors particulièrement pertinente pour l'étude du haut degré, puisque ce type de superlatif « isole d'un ensemble un élément qui présente le degré le plus élevé<sup>321</sup> » :

Je m'aperçois que la diversité vous plaist aussi bien en discours qu'en visages, & que vous vous ennuyez de ne trouver jamais dans mes lettres que des assurances d'affection. Il estoit aisé de connoistre hier que vous faisiez tout votre possible pour me contraindre à changer de stile, & paroistre indifferente comme vous. Mais je serois peu raisonnable, si je contribuois à la satisfaction d'une personne qui fait son divertissement de mes peines & de mes larmes. Quand j'aurois autant d'aversion pour vous que j'en devrais avoir, je vous assure que je sçauois bien la cacher, & que je serois assez adroite pour faire paroistre mes tendresses ordinaires. J'avouë que dans la pensée que j'ay de vous déplaire par des témoignages d'amour, je sens plus de disposition que jamais à vous en donner. C'est avec des transports qui ne sont pas imaginables que je vous assure de ma passion & de ma constance, et le cœur le plus ardent du monde ne sçauroit dire avec plus de plaisir qu'il aime, que je vous le dis [*sic*]. (Billet XLV)

L'épistolière, reprochant à son amant de s'ennuyer de son « stile » tendre, décide de l'incommoder en formulant davantage de « témoignages d'amour ». Elle refuse de devenir aussi « indifferente » que lui, et ne déroge pas à son statut de femme passionnée : elle est exemplaire dans son amour, par opposition à son amant qui s'établit en contre-modèle. Le superlatif prend alors place dans le discours amoureux de l'épistolière, dont les caractéristiques tendres sont volontairement grossies par l'énonciatrice. Ainsi, même le cœur qui aimerait le plus ne saurait rivaliser avec celui de l'épistolière (elle énonce, on le voit, une assertion invraisemblable), qui est bien décidée à montrer à son amant l'ampleur de son ingratitude – à noter que la relative adjective « qui ne sont pas imaginables », qui détermine le groupe nominal « des transports », possède un rôle similaire. La structure syntaxique de la fin de l'extrait est également à commenter. En effet, le complément de la comparative niée « que je vous le dis » est

---

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 622.

<sup>321</sup> *Ibid.*, p. 624.

rejeté à la fin ; l'effet rendu est proche de celui de l'hyperbate, et l'épistolière est ainsi mise en valeur à la fin de la proposition.

Dans le cadre de la relation amoureuse, il n'est pas étonnant que l'amant ou l'épistolière puisse également être l'élément isolé par le superlatif relatif, comme dans le billet LXVIII :

Douter de tout ce que vous dites, vous croire le plus volage des hommes, & vous aimer passionnément sont des choses qui semblent incompatibles. Mais il n'est que trop vray qu'elles se trouvent dans Amarante, & qu'elles la rendent la plus misérable personne de la terre [sic]. (Billet LXVIII)

Ce billet très bref, puisqu'il est cité en intégralité, marque clairement, par l'utilisation des superlatifs, l'opposition entre le destinataire, qui prend ici le pseudonyme d'Amarante, et le destinataire. L'épistolière énonce un paradoxe, qui est, malheureusement pour elle, effectif. La conjonction adversative *mais* rend ce constat d'autant plus brutal. Celle qui avait « l'ame du monde la plus tendre<sup>322</sup> [sic] » se retrouve « la plus misérable de la terre » – à noter encore une fois que le complément du superlatif possède une valeur hyperbolique – face au « plus volage des hommes ». L'énonciatrice noircit encore l'éthopée de son amant qui s'est construit au fur et à mesure des billets, et celui-ci se définit ainsi, étrangement, par ses manquements en matière d'amour.

### 3.2.2. Les adverbes intensifs

L'antéposition d'un adverbe intensif devant une forme adjectivale ou adverbiale marque « la variation d'intensité de la propriété dénotée<sup>323</sup> ». Parmi ces adverbes, c'est *si*, que Christiane Berthelon appelle « adverbe exclamatif » puisqu'il s'agit de l'un des « procédés d'intensification qui, tout en se réalisant sous une forme syntaxique de renforcement [...] nécessitent l'intonation pour exprimer un haut degré<sup>324</sup> », qui se trouve le plus présent dans les *Lettres et billets galants* :

Je n'avois jamais si bien crû qu'à cette heure que l'on ne meurt pas promptement de douleur, quelque extrême qu'elle soit. C'est un poison qui sans doute est mortel ; mais je voy bien qu'il est lent, & qu'il fait souffrir & languir long-temps. J'en pris hier si prodigieusement, que je ne pensois pas qu'il me laissât vivre une heure : & quoiqu'il me fasse ressentir les dernières violences, & qu'il me tourmente sans relâche, je n'ay pû estre assez heureuse pour mourir. Que mes peines passées me paroissent peu de chose, quand je les compare à celle que j'endure depuis votre dernière conversation ! Que mon

---

<sup>322</sup> Billet VI.

<sup>323</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 651.

<sup>324</sup> C. Berthelon, *L'expression du haut degré en français contemporain*, op. cit., p. 60.

esprit est troublé, & qu'il est partagé entre le regret & l'amour ! Jamais passion ne fut si puissamment combattuë par la raison que la mienne. Apparemment, pour peu que votre procédé continue, il faudra que je cesse de vous aimer, puisque je suis de plus en plus persuadée que vous ne m'aimez pas [*sic*]. (Billet LXXX)

L'épistolière se plaint ici de l'absence d'amour de son amant en lui décrivant les peines et les douleurs qui la tiraillent. Elle utilise la métaphore du poison, image topique du style tendre, pour parler de cet amour qui la fait souffrir. Les adverbes intensifs *si* rendent plus pathétiques encore ses tribulations, d'autant qu'ils trouvent notamment leur point d'incidence en d'autres adverbes au sémantisme fort (« prodigieusement » et « puissamment »). On peut d'ailleurs y joindre le complément de manière nié « sans relâche » qui de la même manière rend le tableau peint par l'épistolière plus pathétique. En outre, la modalité exclamative dévoile la forte affectivité de l'énonciatrice, et la présence de certains adjectifs (« extrêmes », « dernières ») concourt à l'atmosphère quasi théâtrale exploitée par le billet. L'épistolière, empruntant au haut style, semble déclamer une tirade digne d'une tragédie, qui se parfait, comme souvent dans les billets, à la clause où l'accusation prend pleinement forme dans une adresse directe à l'amant insensible.

On remarque ces mêmes intensifs dans les billets qui relèvent pleinement de l'*exprobratio*, où l'épistolière laisse parfois libre court à son indignation :

Je n'ay de ma vie esté dans une si furieuse colere ; il n'y a point d'imprecation que je ne fasse contre vous. (Billet XIV)

L'intensif *si* renforce de nouveau un adjectif déjà très fort qui réduplique le sens du substantif qu'il qualifie. L'énonciation est clairement véhémence, et ce plus encore avec la mention des « imprécation[s] ». En effet, l'*imprecatio* est une notion rhétorique caractérisée<sup>325</sup>. Elle fait partie des « ressources de la colère et de la douleur<sup>326</sup> » et est « tout particulièrement bienvenue sur la scène tragique, dont elle accentue le pathétique<sup>327</sup> ».

Si l'épistolière tait, dans le billet XIV ces imprécations, elle ne se retient pas quelques billets plus loin de les proférer à son amant :

Apparemment vous n'attendiez rien moins que moy, & vous n'auriez pas crû que j'eusse franchy tant d'obstacles pour vous aller trouver jusques dans votre assemblée. Mais ne vous flattez pas trop ; ce n'est ny pour vous voir, ny pour sçavoir si vous vous divertissez fort, de quoy je ne doute nullement. J'ay bien d'autres choses à faire, & vous

---

<sup>325</sup> Sur ce sujet, voir D. Denis, « Rhétorique et herméneutique, imprécations raciniennes », *Exercices de rhétoriques*, n° 1, 2013 [en ligne, consulté le 9 avril 2019].

<sup>326</sup> *Ibid.*, § 9.

<sup>327</sup> *Id.*

ne serez pas peu surpris lorsque vous apprendrez que je suis du Ballet. Vous avoüerez assurément que je ne jouë pas mal mon personnage, & qu'il n'y a personne qui puisse se vanter de mieux interrompre les plaisirs que moy. Vous en demeurerez d'accord quand je ne ferois par cette lecture que dérober des moments à vos fleurettes, & aux douceurs que vous goûtez auprès de vos belles. Mais je ne me contente pas de leur faire ce dépit & à vous : je me promets de vous persecuter plus long-temps & plus cruellement. Si je ne puis vous oster toute vostre joye, je tâcheray au moins d'empescher qu'elle ne soit aussi parfaite que vous l'esperez. Il n'y a point d'imprecations que je ne fasse contre vous, & quand il ne vous arrivera qu'une partie de ce que je vous desire, vous serez encor tres miserable. Je vous souhaite une infinité de maux : [entr'autres , que le souvenir d'une inclination absente vous touche & vous inquiete si fort que vous n'en puissiez plus souffrir d'autre ; que vous ne l'ayez jamais trouvée si belle & si pleine de charmes, & que tout ce qu'elle vous a dit de plus tendre vous revienne continuellement dans l'esprit ; que vous vous representiez les peines que votre absence luy cause ; que ses soupirs & ses larmes vous persecutent sans relâche ; que vous deveniez si sensible à son amour que, ne pouvant plus vivre sans la voir, vous soyez le plus chagrin & le plus rêveur de tous les hommes ; que le bruit & les admirations qui se feront à la vuë des beautés ne vous fassent pas seulement tourner la teste ny lever les yeux ; que le Ballet commence & finisse sans que vous vous en aperceviez, & qu'il n'y ait plus aucun plaisir pour vous dans cette assemblée ; qu'enfin vous vous rendiez insupportable à votre compagnie , & qu'après avoir esté un sujet de raillerie, vous deveniez un objet de mépris. Oüy, je voudrois de tout mon cœur que vous déplussiez à tout le monde, que vous parussiez mal fait, de mauvaise mine, sans esprit, & dépourvu de toutes sortes d'avantages]. Mais je m'aperçois que ces derniers souhaits sont peu raisonnables ; je voy bien qu'ils ne seront pas exaucés, & qu'il faudroit avoir recours à la magie pour tromper les gens jusques-là. Si je ne connoissois un secret pour causer un si puissant aveuglement, je m'en prévaudrois bien d'une autre maniere [*sic*]. (Billet XVII)

Ce billet, le plus long de tous les billets d'amour, foisonne en procédés qui marquent le haut degré : les adverbes intensifs (*tant, si, plus*) – qui peuvent, dans un système corrélatif, exprimer la conséquence (« si fort que »), participant également au haut degré –, les superlatifs, absolu (« tres miserable ») ou relatifs (« le plus chagrin & le plus rêveur de tous les hommes ») ou encore le complément de manière nié (« sans relâche »). L'épistolière, devant le comportement moral odieux de son amant, ne cherche pas à atténuer la violence de ses propos ; on retrouve la même expression que dans le billet XIV, mais, cette fois-ci, les imprécations sont nettement énoncées et sont réellement massives dans le développement du billet au vu de la longue énumération qu'elles constituent<sup>328</sup>. Ce sont de réelles menaces, fort virulentes, qui dépassent même le vraisemblable, et le « raisonnabl[e] », comme l'épistolière le remarque d'elle-même. Cependant, la clause hypothétique demeure inquiétante pour l'amant, si celui-ci ne sait remédier à son insensibilité et à son ingratitude.

<sup>328</sup> Entre crochets droits dans la citation, soit près de la moitié du billet.

### 3.3. L'expression de la conséquence

La conséquence peut, comme on l'a vu, participer dans un discours au haut degré. L'on s'intéresse ici particulièrement aux propositions subordonnées consécutives, puisqu'en plus de la seule expression de la conséquence, elles marquent « le degré élevé d'une qualité ou l'intensité d'un procès<sup>329</sup> ». Ainsi, à la notion primaire de la subordonnée s'ajoute « l'idée de haut degré [...] à l'aide d'une preuve choisie entre les faits qui témoignent de l'intensité de la caractéristique<sup>330</sup> ». L'expression de la conséquence participe alors de l'affectivité énonciative de l'épistolière :

Je ne pense pas que personne ait éprouvé la tyrannie de l'amour aussi cruellement que moy. Il donne quelques douceurs aux autres, mais il ne m'en donne aucunes ; & il semble qu'il me reservoirait toutes ses amertumes & toutes ses cruautés. Je trouve mes souffrances si insupportables que si par le moyen de la magie l'on me les eût fait voir d'un costé, & un précipice de l'autre, j'avoüe que je n'aurois pas hésité à m'abîmer. Il n'y a point de supplice que je n'eusse préféré à tant d'inquietudes, de regrets, d'apprehensions, & à tant d'autres sortes de maux qui me tourmentent sans cesse [*sic*]. (Billet LXX)

Dans le billet LXX, la subordonnée consécutive possède un corrélatif dans la principale, l'adverbe intensif *si*. Dans ce système corrélatif, « *si* élève [l']adjectif à un haut degré qui explique la conséquence, et celle-ci en retour prouve l'intensité de la cause<sup>331</sup> ». L'amour qu'éprouve l'épistolière pour un amant insensible explique l'intensité de ses souffrances. Le syntagme « la tyrannie de l'amour », quasi oxymorique, se fait l'embrasseur de l'isotopie dysphorique qui règne dans le billet. La comparaison établie avec le « précipice » ou le « supplice » qui leur sont préférables fait tendre son discours vers l'hyperbole. Ces souffrances sont d'ailleurs développées dans l'énumération à quatre termes qui suit et qui en montre la quantité et l'amplitude inénarrables – on remarque d'ailleurs que l'ensemble de l'extrait est marqué par la pluralité (*tant de*) et la totalité (*tout, sans cesse*). L'épistolière, sans mentionner directement son amant, lui fait comprendre la gravité de son insensibilité en lui montrant l'ampleur des dégâts qu'elle cause.

Même dans un contexte positif, l'expression de la conséquence peut permettre la formulation d'une accusation :

---

<sup>329</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 867. À noter cependant que l'intensité ne constitue pas en soi « un trait définitoire » de la subordonnée consécutive, et que certaines tournures en sont dénuées ; voir C. Muller, *La subordination en français*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 154.

<sup>330</sup> C. Berthelon, *L'expression du haut degré en français contemporain*, op. cit., p. 108.

<sup>331</sup> *Ibid.*, p. 116.

Vous ne me paraissez plus de mesme depuis que vous vous montrez avec une âme tendre. Je m’imagine avoir quitté un insensible, dont le mérite estoit commun, pour un amant passionné & pour le plus achevé de tous les hommes. Et quoique mes affections pour le premier ne fussent point comparables à celles que l’autre a fait naistre dans mon cœur, il n’est point de moment que je ne regrette de les luy avoir données. Pour pleurer justement pour luy, il falloit pleurer de regret de l’avoir trop aimé. Mais que ce nouveau vainqueur merite bien toutes les larmes de tendresse, & tous les autres temoignages de ma passion ! Il estoit seul digne d’un attachement extraordinaire & d’une fidélité inviolable. J’avouë que comme mon amour, mes tourmens sont augmentez ; mais ils ont tant de charmes & ils sont mêlés de tant de delices, que je croirois ma felicité parfaite, si je la croyois de beaucoup de durée [*sic*]. (Billet LXXXII)

La subordonnée consécutive est annoncée par deux fois dans la principale par les locutions déterminatives *tant de*, dans lesquelles tant est à la fois « quantitatif » et « intensif<sup>332</sup> ». Ces locutions mettent en relief l’aspect positif qui découle du changement moral qu’a opéré son destinataire. On constate malheureusement que, lorsque l’amant apparaît finalement conforme à ce qu’elle désirait, l’épistolière ne peut lui faire pleinement confiance. Celle-ci utilise ici la figure du diasyrme, qui consiste en un faux éloge. Après avoir mis en opposition les deux façons d’être de l’amant, anciennement « insensible » et maintenant « passionné », l’énonciatrice montre combien le changement de comportement mérite davantage d’amour – on notera de nouveau l’émotion qu’implique la modalité exclamative et l’emploi d’un vocabulaire superlatif et mélioratif pour parler de l’amant. Cependant, l’éloge ne s’arrête pas là, mais trouve tout son sens à la clause : ce renouveau de la passion ne peut être de longue durée. Ainsi l’apparent éloge prend-il une dimension polémique, en permettant, encore une fois, une accusation discrète. Aussi l’épistolière ne peut-elle croire encore en la véracité du sentiment d’un homme qui ne donne réellement de l’importance à son cœur.

L’expression du haut degré est donc un outil important dans l’écriture affective des *Lettres et billets galants*. Elle peut participer à la véhémence énonciative qui se déploie dans certains billets, et ancre nécessairement leur rédaction dans une subjectivité émotive parfaitement assumée par l’épistolière.

\*\*\*

---

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 114.

L'épistolière n'exprime pas ses sentiments et ses reproches de manière monolithique. Au contraire, l'ensemble des billets d'amour connaît une grande variabilité énonciative qui permet un panel important de nuances dans la plainte amoureuse, pouvant atteindre même à certains moments la véhémence, conférant par là même une forme de théâtralité à l'échange. La tristesse cède parfois sa place au courroux, qui peut se muer quelques lignes plus loin en une délicate tendresse. La rédaction épistolaire, et, par conséquent, la rhétorique mise en place, suivent les modulations affectives qui régissent le cœur passionné d'une épistolière confrontée désespérément au parangon de l'insensibilité et de l'ingratitude qu'incarne son amant.

### Chapitre 3 : La teneur pathétique des rapports sémantico-logiques

Le discours judiciaire de l'épistolière repose fondamentalement sur une rhétorique affective entraînée par ses passions. Il se trouve que les passions « sont le moyen décisif de la persuasion<sup>333</sup> », étant « le levier qui permet de toucher<sup>334</sup> ». Il faut noter que la question des passions dans le champ rhétorique s'observe sur deux plans différents : d'une part, « les passions qui touchent la première personne<sup>335</sup> », dont « l'autorité [...] infléchira forcément sur son propre état l'état sentimental de ses auditeurs<sup>336</sup> » (ou en l'occurrence du destinataire), et, d'autre part, « les passions qui touchent la deuxième personne [...] qui doi[t] être persuad[ée]<sup>337</sup> », et qu'il faut « manipuler<sup>338</sup> ». S'il est indéniable que l'épistolière est la proie de nombre de passions qui la tiraillent et qui la poussent aux reproches, il est également évident que, dans le cadre de la relation interpersonnelle, celle-ci cherche à en provoquer chez son destinataire pour non seulement le toucher, mais aussi le persuader. Le *pathos* s'avère ainsi la principale voie argumentative choisie par l'épistolière, choix d'autant plus intéressant dans les *Lettres et billets galants* que l'épistolière oppose sans cesse les lois du cœur aux prouesses de l'esprit que désire son amant<sup>339</sup>. C'est certes pour, mais aussi par l'émotion que se véhicule alors la plainte amoureuse dans ses billets. Cet ancrage pathétique s'établit à plusieurs niveaux dans la rédaction épistolaire – parmi lesquels, on l'a vu, le niveau énonciatif, dans une certaine mesure –, mais il s'avère particulièrement visible dans l'utilisation récurrente de constructions hypotactiques qui expriment divers rapports sémantico-logiques.

L'analyse de trois types de ces constructions dans les billets d'amour permettra de mettre en évidence différents ressorts pathétiques auxquels a recours l'épistolière pour rendre ses plaintes opérantes : les structures concessives, les structures

---

<sup>333</sup> G. Molinié, *Dictionnaire de rhétorique*, op. cit., p. 250.

<sup>334</sup> *Id.*

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>336</sup> *Id.*

<sup>337</sup> *Id.*

<sup>338</sup> *Id.* En effet, les arguments qui reposent sur les passions sont parfois « les plus manipulateurs », J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, op. cit., p. 18.

<sup>339</sup> Or, les passions, soit « la vie affective », s'opposent « à la vie intellectuelle », J. Gardes-Tamine, *La Rhétorique*, Paris, Armand Colin, coll. « Cours littérature », 1996, p. 66.

hypothétiques et les structures comparatives rendent manifeste l'écart considérable qui existe dans l'implication amoureuse entre les deux amants et sont grandement révélatrices de la déception amoureuse que peut parfois éprouver l'épistolière, qui cherche, semble-t-il en vain, à avoir de l'emprise sur les sentiments de son amant indifférent.

## 1. Les structures concessives

Les structures concessives constituent « de redoutables armes rhétoriques<sup>340</sup> », constat peu étonnant d'ailleurs, attendu qu'« avant d'appartenir au vocabulaire de la grammaire et de la linguistique, le terme *concession*, qui traduit le latin *concessio*, appartient à celui de la rhétorique<sup>341</sup> ». Il s'agit alors d'une figure « employée dans le débat argumentatif pour feindre d'admettre ce qu'en réalité on combat<sup>342</sup> », et ce n'est que courant XIX<sup>e</sup> siècle que l'on décrit la concession « en tant que relation logique unissant deux propositions<sup>343</sup> ». Divers moyens linguistiques servent à exprimer le rapport concessif ; cette étude cependant se limitera à l'analyse des concessions qui s'expriment par le biais de la subordination. Cette forme de concession repose sur une « complexité logique<sup>344</sup> », qui suppose « deux idées complémentaires : d'une part celle d'un lien logique attendu entre une cause et une conséquence, d'autre part celle de son échec<sup>345</sup> ». Olivier Soutet synthétise ce mécanisme en « la négation d'une relation si *q*, nég *p*<sup>346</sup> » – où *q* est la protase et *p* l'apodose, *p* relevant « du plan du posé<sup>347</sup> », et *q* de « l'anti-univers de croyance du locuteur (au moment de l'énonciation)<sup>348</sup> ». Par conséquent, la concession est également un procédé « polyphonique, dans la mesure où le locuteur assume la principale et fait endosser la subordonnée par un énonciateur

---

<sup>340</sup> M. Bermann, « Les concessions d'un Tartuffe. L'*ethos* ambigu de Climal dans *La Vie de Marianne* de Marivaux », *L'Information grammaticale*, n° 144, janvier 2015, p. 13.

<sup>341</sup> O. Soutet, *La concession en français, des origines au XVI<sup>e</sup> siècle. Problèmes généraux*, Genève, Droz, 1990, p. 3.

<sup>342</sup> V. Géraud, « Les Concessives de la Marquise », *L'Information grammaticale*, n° 127, octobre 2010, p. 33.

<sup>343</sup> M.-A. Morel, *La Concession en français*, Paris, Ophrys, coll. « L'Essentiel français », 1996, p. 5.

<sup>344</sup> V. Géraud, « Les Concessives de la Marquise », art. cit., p. 33.

<sup>345</sup> O. Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », *Linx*, n° 59, 2008, p. 118.

<sup>346</sup> O. Soutet, *La concession en français, des origines au XVI<sup>e</sup> siècle. Problèmes généraux, op. cit.*, p. 12.

<sup>347</sup> O. Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », art. cit., p. 118.

<sup>348</sup> *Id.* Olivier Soutet appelle *anti-univers* « l'ensemble des propositions qui, quoique fausses en *t*<sub>0</sub> (c'est-à-dire au moment de l'énonciation), auraient pu être vraies ou que l'on imagine comme telles, ce qui veut dire qu'il existe des mondes contrefactuels où elles sont vraies », *ibid.*, p. 119.

garant d'une voix autre<sup>349</sup> ». D'un point de vue proprement rhétorique, le rapport concessif instaure donc dans le discours une dynamique agonistique particulièrement intéressante dans l'échange épistolaire amoureux.

## 1.1. Les subordonnées relatives

Ce type de proposition concessive, qu'on peut appeler « extensionnelle<sup>350</sup> », associe un « antécédent indéfini et une proposition relative<sup>351</sup> » – l'indéfini pouvant être le fait, le plus souvent, d'un adverbe ou d'un déterminant indéfini. L'ensemble constitue un « syntagme circonstanciel<sup>352</sup> », qui repose sur « l'opposition argumentative entre le syntagme ainsi formé et la proposition principale<sup>353</sup> ». On peut opérer une distinction dans les concessives extensionnelles en fonction du corrélatif qui annonce la relative : elles peuvent être de type non-scalaire, scalaire, ou pseudo-scalaire.

### 1.1.1. De type non scalaire

Dans ce type de concessive, *q* « appartient à un ensemble de propositions (*Q*), dont on pouvait penser qu'au moins l'une (*q*') d'elles<sup>354</sup> » vérifierait la négation de *p*. On ne trouve chez Mme de Villedieu que des cas où l'élément corrélatif est de nature nominale et déterminé par l'indéfini *quelque*. La proposition concessive est majoritairement antéposée à la principale :

Vous serez peu satisfait de ma complaisance, si vous n'avez changé les sentimens qui m'empeschoient de vous écrire. Tant que vous condamnerez mes chagrins, mes plaintes, & toutes les autres marques de mon affection, mes lettres n'auront rien qui vous puisse plaire. Quelque violence que je me fasse, j'entreprends aussi inutilement de dissimuler ma passion, que vous entreprenez de la moderer. Bien loin de tirer du secours de votre indifférence, je n'en reçois que de la surcharge [*sic*]. (Billet LII)

De quelque maniere que j'explique votre lettre, elle me donne un sensible déplaisir. Si je vous croy aussi malade que vous le dites, je suis dans la dernière douleur. Et si je m'imagine que vous trouvez ce pretexte pour ne me plus voir, je n'en suis pas moins à plaindre [*sic*]. (Billet LVI)

---

<sup>349</sup> V. Géraud, « Les Concessives de la Marquise », art. cit., p. 36.

<sup>350</sup> Elles sont « extensionnelles », puisqu'elles contiennent une extension indéfinie, qui précède la relative à proprement parler. Voir C. Muller, *La subordination en français*, op. cit., p. 161-184.

<sup>351</sup> O. Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », art. cit., p. 119.

<sup>352</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 821.

<sup>353</sup> *Id.*

<sup>354</sup> O. Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », art. cit., p. 120.

L'antéposition de la concessive extensionnelle produit un certain effet d'attente : dans ces deux billets, l'apodose contient l'élément d'accusation, là où la protase<sup>355</sup> montre bel et bien que l'épistolière a tout tenté pour essayer d'éviter sa formulation. Les deux éléments indéfinis présupposent son effort constant. Le billet LII prouve à l'amant que l'amour de l'épistolière est indépendant de sa volonté et qu'elle ne peut le cacher, ainsi que ses effets (« chagrins », « plaintes », « marques de [son] affection »), quoi qu'elle entreprenne, et même, quoi qu'elle entreprenne son amant pour le « modérer ». Une antithèse est d'ailleurs marquée entre le substantif conatif « violence » et l'adverbe « inutilement ». Les deux partis sont clairement opposés dans leurs sentiments, et ce sont bien ceux de son amant que l'épistolière veut voir changer. Dans le billet LVI, les efforts de l'épistolière sont explicités par l'alternative proposée dans les deux phrases complexes coordonnées qui suivent la concessive. Cette alternative la conduit à un dilemme, car, qu'elle fasse ou non confiance à son amant, le résultat sera le même : la souffrance, qu'elle soit causée par de l'empathie ou du chagrin.

Il se trouve aussi une occurrence où ce type de concessive est postposé à la proposition principale. Dans ce cas, celle-ci possède plutôt, d'un point de vue pragmatique, une valeur « rectificative<sup>356</sup> ». Ainsi, on « restreint la conclusion qu'on pourrait tirer de l'assertion préalable<sup>357</sup> » (contenue dans l'apodose antéposée) :

Si je ne craignois vos plaintes & vos reproches, j'avouë que je ne vous écrierois pas, quelque satisfaction que je trouve à vous faire souvenir de moy [sic]. (Billet XX)

Le mécanisme dans cet exemple est particulièrement complexe, puisque la concessive s'applique à un posé contenu dans un système hypothétique à l'irréel du présent<sup>358</sup>. Cet exemple est alors fort puissant puisqu'on y constate deux témoignages de tendresse : d'une part, la subordonnée hypothétique prouve à l'amant que l'épistolière ne craint aucunement « [ses] plaintes & [ses] reproches », puisque, de toute évidence, elle continue de lui écrire ; d'autre part, la concessive rectificative montre son prompt désir de rester dans l'esprit de son amant, quoi qu'il lui en coûte.

Le procédé est alors tout à fait pathétique, puisque, dans tous ces billets, l'épistolière se met en scène pour provoquer de la pitié – quand ce ne serait pas de la honte – chez son destinataire devant son infrangible dévouement.

---

<sup>355</sup> Soulignée dans les extraits.

<sup>356</sup> M.-A. Morel, *La Concession en français*, op. cit., p. 10.

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>358</sup> Pour l'étude plus approfondie des systèmes hypothétiques dans les billets, voir *infra*, chapitre 3.2.

### 1.1.2. De type scalaire

L'élément indéfini de ce type de subordonnées est de nature adjectivale et ces concessives « suscitent un parcours des degrés possibles de l'adjectif<sup>359</sup> », puisque « l'ensemble  $Q$  est ici un ensemble ordonné de propositions constituant une échelle<sup>360</sup> ». On ne trouve qu'un exemple de ce type dans les *Lettres et billets galants* :

Je n'avois jamais si bien crû qu'à cette heure que l'on ne meurt pas promptement de douleur, quelque extrême qu'elle soit [*sic*]. (Billet LXXX)

Il s'agit de l'ouverture du billet. L'utilisation de cette concessive est particulièrement commode pour évoquer l'intensité, puisque « le schème concessif fonctionne sur le contraste entre une valeur de variable déterminant une hypothèse et une assertion présentée comme vraie pour toute valeur de la variable<sup>361</sup> ». La postposition de la subordonnée, qui, d'une certaine manière, est encore une fois rectificative, est intéressante pour cet extrait, puisqu'elle ne laisse alors aucun doute sur l'extrême degré de la « douleur » que ressent l'épistolière. Ce procédé, ainsi que l'énallage de personne (derrière l'apparent *on* généralisant, c'est véritablement de l'épistolière dont il est question), tend à donner de la retenue à l'expression de ses douleurs. Ainsi la mise en scène des souffrances reste-t-elle subtile, sans néanmoins diminuer leur portée.

### 1.1.3. De type pseudo-scalaire

Le type dit pseudo-scalaire contient un élément adjectival auquel l'adverbe *tout* est incident. Cet adverbe est alors « quantificateur de la totalité et marque plutôt la qualité en elle-même (en suspendant le trait /gradable)<sup>362</sup> », et il permet « de prendre en compte, au mode indicatif [...] la possession entière de la qualité dénotée par l'adjectif [...] pour en faire une cause qui n'entraînera pas la conséquence attendue<sup>363</sup> ». Chez Mme de Villedieu, les qualificatifs sont appliqués à l'amant :

Vous pretextez mal la visite d'hier, puisque je n'eus personne que M. V. F. Jugez quelles furent mes pensées, lorsque la dame me dit qu'elle vous avoit eu toute l'après disnée. Il

---

<sup>359</sup> V. Géraud, « Les Concessives de la Marquise », art. cit., p. 35.

<sup>360</sup> O. Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », art. cit., p. 120.

<sup>361</sup> C. Muller, *La subordination en français*, op. cit., p. 177. Ce billet a d'ailleurs été étudié plus haut puisqu'il foisonnait de marqueurs du haut degré, auxquels cette forme de concessive extensionnelle peut être assimilée.

<sup>362</sup> N. Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, collection « Belin Sup-Lettres », 1998, § 537.

<sup>363</sup> V. Géraud, « Les Concessives de la Marquise », art. cit., p. 36.

faudra enfin que vous confessiez la vérité : que tout vous est bon, & que rien n'est si changeant que votre humeur. Tout fourbe & tout artificieux que vous estes, je ne pense pas que vous puissiez vous justifier cette fois icy. Je vous excuse pourtant un peu, en considérant que ce changement ne vient pas tout à fait de votre inconstance, mais qu'il y a de ma faute. Il ne fallait pas vous témoigner tant de bonté pour vous conserver, & puisque je suis coupable en quelque façon de votre infidélité, vous devez croire que je ne vous en veux pas tant de mal. Je ne laisseray pas de vous revoir quand vos nouvelles conquestes seront avec vos rivaux [*sic*] ! (Billet LXXVI)

Ici, l'épistolière reproche à son amant son « infidélité », en retournant contre lui la suspicion d'inconstance qu'il avait à son égard. La visée de la structure concessive est double. La subordonnée rend inhérents à son amant les défauts dénotés par les deux adjectifs qualificatifs coordonnés, en plus de ses changements d'humeur qu'elle évoque dans la phrase précédente, ce qui formule un grief supplémentaire. La principale, quant à elle, détruit par avance toute tentative de justification. En outre, dans la suite du billet, en se rendant en partie responsable de cette infidélité chronique dans une structure adversative, et en feignant de l'excuser, l'épistolière cherche à manipuler son amant en le culpabilisant davantage, et, encore une fois, elle établit discrètement une opposition nette entre eux, puisqu'aux défauts évoqués dans la concessive s'opposent les qualités de cœur dont elle seule fait indéfectiblement preuve.

## 1.2. Les subordonnées circonstancielles

Les subordonnées circonstancielles concessives, parfois dites, par opposition avec les extensionnelles, « simples », sont des « subordonnées conjonctives<sup>364</sup> », c'est-à-dire qu'elles sont introduites par une conjonction de subordination, ou une locution conjonctive. On trouve dans les *Lettres et billets galants* ces concessives introduites par *quoique*, et, bien plus rarement, par *si*.

### 1.2.1. Introduites par *quoique*

Ces concessives sont toujours antéposées chez Mme de Villedieu. L'utilisation de la conjonction *quoique* pour introduire la structure concessive « marque une position personnelle de l'énonciateur<sup>365</sup> », puisque dans la subordonnée le « support énonciatif

---

<sup>364</sup> O. Soutet, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », art. cit., p. 119.

<sup>365</sup> M.-A. Morel, *La Concession en français*, op. cit., p. 28.

est nécessairement différent de celui de la principale qui suit<sup>366</sup> ». Cette instance énonciative autre peut être « voix publique ou *doxa*<sup>367</sup> » :

Je feray donc mieux de me taire. Il me semble aussi qu'il ne seroit pas bien de vous dire dans un de mes billets que je n'auray jamais de tendresses pour vous, apres vous avoir dit dans un autre que je n'en manqueray jamais. Il y auroit de l'extravagance dans cette contradiction ; & quoique les amants ne se doivent pas piquer d'estre fort réglés dans leurs mouvemens, je veux obtenir de moy une fois du moins en ma vie quelque empire sur les miens [*sic*]. (Billet XVI)

Depuis quelque temps vous vivez avec moy d'une maniere estrange, & qui ne me defend pas seulement de vous écrire, mais mesme de me souvenir de vous. Aussi suis-je plus en peine pour excuser la bonté que je vous témoigne que vous ne le seriez pour chercher des excuses à votre procédé. Mais je serois bien moins excusable, si je vous disois tout ce que je voudrois vous dire. Et quoique ce soit encore un trop favorable aveu, je ne puis m'empescher de confesser que je me fais violence pour me taire [*sic*]. (Billet LXXXVIII)

Par ces concessives, l'épistolière oppose ses actes ou ses souhaits à la morale commune. Cette *doxa* est particulièrement visible dans le billet XVI par l'emploi du présent gnominique et de la modalité déontique dans la protase. L'épistolière voudrait aller au rebours de l'idée commune selon laquelle l'amour autorise les contradictions dans le cœur de ceux qui l'éprouvent. Ce souhait est émis dans l'apodose, saturée par la P1. Ainsi l'épistolière semble-t-elle se dédoubler en cherchant à s'appivoiser elle-même. Elle tente ainsi d'obtenir un contrôle sur soi, en se mesurant à ce qui serait le plus expédient pour elle (« Je feray donc mieux » – à noter l'emploi catégorique du futur –, « Il me semble aussi qu'il ne seroit pas bien ») ; mais, en exprimant ses propres délibérations, elle ne rend que plus visibles encore les oscillations sentimentales. Dans le billet LXXXVIII, l'épistolière, en formulant un aveu qu'elle devrait mieux taire en raison de l'« estrange » comportement de son amant, sait qu'elle ne fait pas ce qu'exige la convenance – ce qu'exprime la subordonnée concessive avec l'évaluation du degré induite par l'adverbe *trop*. C'est d'ailleurs surtout son image qui est en jeu, puisqu'elle tente d'« excuser [sa] bonté » pour son amant. Le rapport concessif dévoile clairement alors les interrogations morales qui agitent l'épistolière.

Parfois même, ce n'est pas la voix publique que l'on entend dans la concessive, mais, semble-t-il, une deuxième voix de l'épistolière, qui établit alors des contradictions, voire des paradoxes, puisqu'elle met en relation « deux propositions qui sont considérées comme discordantes<sup>368</sup> » :

---

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>367</sup> V. Géraud, « Les Concessives de la Marquise », art. cit., p. 36.

<sup>368</sup> M.-A. Morel, *La Concession en français*, op. cit., p. 45.

Vous n'éprouvez pas moins ma constance par la fin de votre lettre que par votre dernière conversation. Et quoique ces sentiments me déplaisent presque autant de cette manière que s'ils estoient dits tout de bon, je suis pourtant bien aise que vous ayez connu jusques où mon amour peut aller. Vous devez croire qu'elle est bien extraordinaire, puisqu'elle résiste à de telles épreuves : mais soyez satisfait je vous en supplie, & ne recommencez pas à m'éprouver [*sic*]. (Billet XXI)

Néanmoins quoique vos lettres ne me persuadent pas autant que vous le souhaitez, ne laissez pas de me les continuer, & même plus fréquemment que vous n'avez fait [*sic*]. (Billet XLIII)

Dans le billet XXI, l'épistolière oppose deux sentiments contraires : d'un côté, le déplaisir que cause l'indélicatesse de son amant à son égard, de l'autre, le contentement qu'elle ressent d'avoir montré « jusques où [son] amour peut aller ». Toutefois, celui compris dans la principale prend le pas sur celui de la subordonnée, d'où l'opposition modale entre l'indicatif et le subjonctif<sup>369</sup>. Le procédé est pathétique, puisque l'épistolière montre ainsi que l'image exemplaire que l'amant peut avoir d'elle en son esprit compte plus pour elle que ses propres souffrances. De même, son plaisir passe au second plan dans le billet XLIII. Elle demande simplement à son destinataire de maintenir le lien avec elle, lui prouvant par là même que ce qui suffit pour elle, c'est qu'il prenne la peine d'avoir des attentions pour elle. On remarque d'ailleurs cet appel à des manifestations de tendresse plus fréquentes dans l'hyperbate qui suit la structure concessive, comme si le désir de l'épistolière dépassait le cadre de la syntaxe<sup>370</sup>. Elle montre alors à son amant, pour insensible qu'il soit, son entier dévouement.

### 1.2.2. Introduites par *si*

La conjonction simple *si* peut « servir seul[e] à l'expression de la concession argumentative<sup>371</sup> ». Celui-ci « prend alors la valeur de “s'il est vrai que”<sup>372</sup> ». Ce type de concessive, tout en assertant une réalité, en réduit l'importance, au vu du contenu propositionnel de la principale :

Je tâche inutilement de régler mes discours sur vos sentimens : vos sentimens ne peuvent ny changer les miens ny me les faire cacher. Dans le plus fort de ma defiance, & dans les reproches que je me fais, si j'ay quelques momens de colère contre vous, elle

---

<sup>369</sup> Avec l'emploi du subjonctif dans la protase, « l'énonciateur souligne qu'il ne prend pas en charge l'assertion du jugement énoncé dans la proposition », *id.*

<sup>370</sup> L'hyperbate, figure de discours, peut consister en « une perturbation par rallonge : quand la phrase ou le développement paraissent terminés, pour des raisons grammaticales ou thématique-logiques, le discours se poursuit étonnamment, selon un ajout qui n'est pas sans produire chaque fois un effet saisissant », G. Molinié, *Dictionnaire de rhétorique*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>371</sup> M.-A. Morel, *La Concession en français*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>372</sup> *Id.*

vous est plus avantageuse que toutes les passions que vous avez jamais fait naître [sic].  
(Billet XLIV)

L'accusation de l'épistolière porte dans ce billet sur les sentiments de l'amant, mis en valeur dans la première phrase par la figure de l'anadiplose, qui, si indifférents soient-ils, ne parviennent pas à affadir ceux qu'éprouve l'épistolière. Par la concessive, celle-ci reconnaît la colère qui peut l'animer ; elle semble ainsi répondre à un reproche que l'amant a pu lui faire, mais en détruit la validité grâce à la proposition principale qui lui prouve que cette colère est en fait un corollaire de son amour, omniprésent et irrémédiablement constant, pour lui.

Les structures concessives, extrêmement présentes dans les *Lettres et billets galants*, témoignent des incessants mouvements du cœur de l'épistolière, qui confronte sans cesse de multiples voix avec ses propres sentiments. En cela, elles constituent un procédé éminemment pathétique, puisque ces oscillations, qu'elle fait directement lire à son destinataire, opposent la puissance de ses passions à la fadeur de celles de son amant, dans le but, alors, de l'attendrir, ou, plutôt, de le faire culpabiliser.

## 2. Les structures hypothétiques

Les structures hypothétiques, qu'on appelle aussi conditionnelles, saturent les *Lettres et billets galants*, et constituent une source importante du pathétique. L'épistolière joue, en effet, avec les différentes virtualités pour donner du poids à son discours et toucher son destinataire. Ce type de structure repose sur le rapport logique « si  $p$ ,  $q$  », où  $p$  est protase et  $q$  apodose. L'hypothèse consiste alors « à demander [au destinataire] d'accepter pour un temps une certaine proposition “ $p$ ” qui devient, provisoirement, le cadre du discours, et notamment de la proposition principale, “ $q$ ”<sup>373</sup> » :  $p$  devient ainsi le « fondement imaginaire<sup>374</sup> » pour  $q$ . Par conséquent, la structure hypothétique permet « la réalisation successive de deux actes illocutoires<sup>375</sup> » : d'une part le destinataire « demand[e au destinataire] d'imaginer “ $p$ ” » ; d'autre part,

---

<sup>373</sup> O. Ducrot, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, coll. « Savoir : sciences » 1998, p. 167.

<sup>374</sup> J.-P. Cuq, « Éléments d'analyse pragmatique de l'expression de l'hypothèse en français moderne », *L'information grammaticale*, n° 26, 1985, p. 36.

<sup>375</sup> O. Ducrot, *Dire et ne pas dire, op. cit.*, p. 168.

« dans cette situation imaginaire, [il] y affirm[e] “q”<sup>376</sup> ». Aussi l'épistolière, en usant de ces structures, s'adonne-t-elle à une « stratégie discursive<sup>377</sup> » reposant sur « un acte contraignant et engagé<sup>378</sup> ». Notre texte présente différents systèmes hypothétiques véhiculant de multiples valeurs, « attachées au rapport entre les temps de chacune des deux propositions<sup>379</sup> ». L'on se propose d'étudier ces systèmes en fonction de la valeur hypothétique qu'ils expriment – qui dépend du mode et du tiroir verbal employés dans la subordonnée.

## 2.1. Systèmes à l'éventuel

Dans le cas des systèmes à l'éventuel, c'est le présent de l'indicatif que l'on retrouve dans la protase, en sorte que le fait est « intégré au présent ou à l'avenir de l'énonciateur<sup>380</sup> ». La probabilité qu'il se réalise est alors grande. Il n'est donc pas rare que l'épistolière utilise ces systèmes pour donner de la virulence à son propos, surtout dans des séquences qui tendent alors vers l'*exprobratio*.

### 2.1.1. Protase à l'indicatif présent et apodose à l'indicatif futur

Le cas où l'apodose est à l'indicatif futur est le plus prototypique. Dans ce cas, l'« opposition présent/futur matérialise la chronologie entre la donnée hypothétique et sa conséquence, mais marque surtout la possibilité d'un “peut-être”<sup>381</sup> ». L'utilisation de cette structure permet alors la formulation de menaces :

Sans mentir, je ne vous tiens pas en sûreté si vous faites demain le voyage. Et enfin si le Ciel ne m'exauce & qu'il ne vous arrive pas un des malheurs que je vous desire, je sçay bien les moyens de me venger autrement. Je vous jure que je ne vous pardonneray jamais, si vous me refusez la complaisance que je vous demande. Je ne sçay mesme si je pourray oublier que vous avez eu la pensée de m'oster un jour des deux qui me restent à vous voir [*sic*]. (Billet XIV)

Si vous voulez reparer la faute que vous fistes hier, & me faire croire que vous n'estes pas tout à fait insensible à mes peines, vous viendrez icy aussitost apres le disné. Je ne vous ay jamais demandé aucune complaisance avec autant de passion ny de besoin que

---

<sup>376</sup> *Id.*

<sup>377</sup> J.-P. Cuq, « Éléments d'analyse pragmatique de l'expression de l'hypothèse en français moderne », art. cit., p. 36.

<sup>378</sup> *Id.* Cet acte est « contraignant en ce qu'il force l'interlocuteur à prendre position par rapport à un discours dont les valeurs de vérité sont imposés par le locuteur », et « engagé en ce qu'il est la trace chez le locuteur d'un abandon plus ou moins net de la retraite possible que constitue le non-dit », *id.*

<sup>379</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 854.

<sup>380</sup> D. Denis et A. Sancier-Chateau, *Grammaire du français*, Paris, Librairie générale française, coll. « Livre de poche », 1994, p. 212.

<sup>381</sup> J.-P. Cuq, « Éléments d'analyse pragmatique de l'expression de l'hypothèse en français moderne », art. cit., p. 37.

je vous demande celle-là, & soyez assuré que si vous me la refusez, vous en aurez regret [*sic*]. (Billet XVIII)

Dans ces deux billets, l'épistolière évoque une vengeance réalisable, en réponse au comportement inapproprié de son amant, qui pourrait bien, soit l'abandonner pour le billet XIV, soit refuser d'aller la visiter pour le billet XVIII. Dans les deux cas, la teneur de cette vengeance reste de l'ordre de l'implicite, ce qui laisse libre cours à l'imagination du lecteur du billet – et plus particulièrement encore dans l'apodose du billet XVIII (« vous en aurez regret ») – : jusqu'où pourrait-elle bien aller ? On remarque d'ailleurs que dans ces deux billets, le système hypothétique est en fait contenu dans une subordonnée complétive conjonctive pure incidente à un verbe qui rend plus violente encore la menace, soit qu'il soit à l'impératif (« soyez assuré »), soit qu'il possède un sémantisme fort en raison de sa valeur performative (« je vous jure »).

Bien plus, ce type de construction prend parfois presque la forme d'un *ultimatum* dans le discours de l'épistolière, prête, semble-t-il, à prononcer une rupture :

Cette bijarrerie de votre esprit me défend de vous envoyer une lettre que je viens de vous écrire ; si vous la desirez, vous la viendrez querir tantost, car je ne croy pas vous la devoir donner, si vous ne me témoignez d'autres sentiments que ceux que votre absence me persuade ; vous ne me verrez de votre vie, si ce n'est aujourd'huy [*sic*]. (Billet XXV)

C'est la deuxième structure hypothétique qui est ici tout à fait intéressante. L'épistolière exige la venue de son amant, preuve des « autres sentiments » qu'elle attend de lui. L'antéposition de la principale et l'antithèse temporelle entre la « vie » et « aujourd'huy » rendent cette clause conditionnelle extrêmement percutante. Tout repose alors sur l'amant, qui se doit de répondre favorablement aux sommations de sa belle, car en utilisant ce type d'hypothèse, l'épistolière « se dégag[e] [...] de la responsabilité de sa réalisation<sup>382</sup> ». C'est que l'épistolière, irréprochable dans ses sentiments et ses témoignages d'amour, n'est que la victime de son cruel amant, qui lui seul est responsable.

### 2.1.2. Protase et apodose à l'indicatif présent

L'utilisation du présent de l'indicatif dans l'apodose rend « la contrainte opérée sur l'interlocuteur [...] totale<sup>383</sup> », puisque, si le cadre qu'offre la subordonnée est

---

<sup>382</sup> *Id.*

<sup>383</sup> *Id.*

imaginaire, la principale en est, elle, « la conséquence inéluctable<sup>384</sup> ». Chez Mme de Villedieu, le verbe de la principale est alors systématiquement le verbe *devoir*, qui contribue à l'inexorabilité de cette conséquence :

Si vous avez plus de generosité que d'amour propre, vous devez vous plaindre d'estre trop aimé, & de causer tant de peines à celle qui ne cherit rien au monde que vous [sic].  
(Billet L)

Si je puis juger de vos sentimens par les miens, je dois croire que la plus parfaite éloquence ne vous serait pas si agreable que la repetition d'un « je vous aime ». Pour moy j'avouë que vous ne me le pourrez jamais dire assez souvent ; mais faites-le dire plus souvent à votre cœur qu'à votre plume, & songez que le mien ratifie mille fois le jour ce que je ne vous écris qu'une fois [sic]. (Billet LIX)

Pour ces deux billets, l'épistolière émet l'hypothèse que son amant soit conforme à ses attentes, et par exemple que son « amour propre » ne prenne pas le pas sur sa « generosité », dans le billet L, et qu'en cela il soit un amant tendre, comme elle, et non un galant ingrat. Aussi l'épistolière oppose-t-elle clairement ces deux manières d'aimer, profondément antagonistes, et s'institue-t-elle comme la seule dans leur relation à observer correctement les lois de la déontologie amoureuse. Dans le billet LIX, l'épistolière, en formulant l'hypothèse que son amant puisse aimer comme elle, laissant de côté le plaisir que lui procure bel esprit, énonce en réalité une véritable déclaration d'amour qu'elle déploie dans la suite du billet. L'opposition passion/esprit se poursuit d'ailleurs avec les évocations synecdochiques du « cœur » et de la « plume » : à travers l'antithèse numérale (« mille »/« une »), l'épistolière montre à son amant l'omniprésence de ses sentiments pour lui, qui dépassent l'unique rédaction épistolaire. Elle prouve ainsi à son amant que le cœur seul est siège d'un irréfragable amour.

### **2.1.3. Protase à l'indicatif présent et apodose à l'impératif présent**

Dans ces systèmes à l'éventuel, « l'effet jussif<sup>385</sup> » de l'impératif s'ajoute à l'hypothèse. Ces structures « marquent un engagement total du locuteur dans la responsabilité de la réalisation du procès<sup>386</sup> », en raison de la « valeur fondamentalement directive<sup>387</sup> » de l'impératif. Dans les billets, ces tournures sont

---

<sup>384</sup> *Id.*

<sup>385</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>386</sup> *Id.*

<sup>387</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 577.

souvent présentes lorsque l'épistolière cherche à avoir de l'emprise sur les sentiments de son amant :

Voyez les diverses agitations d'un esprit accablé de melancolie & d'inquietudes. Songez au trouble où je suis, & n'y soyez pas insensible, si vous ne voulez que je me repente toute ma vie de vous avoir témoigné tant de bonté [sic]. (Billet LVI)

Jamais je n'ai eu ny tant, ny de si violens emportemens & d'amour & de douleur. Il ne seroit pas en mon pouvoir de vous les cacher, & tous mes efforts seroient inutiles pour empescher que ma conversation ne vous fût pas la plus insupportable du monde. C'est ce qui me contraint à m'absenter, non seulement pour aujourd'huy, mais jusques à ce que vous me fassiez sçavoir que vous voulez changer de maniere d'agir. Si vous n'estes resolu d'arrêter le cours de mes larmes, trouvez bon que je ne vous voye plus. Regardez ce que vous devez à la générosité de mon dessein ; considerez les efforts que je me fais, & les tourmens que je vais souffrir, pour vous épargner quelques heures de chagrin. (Billet LXXXIV)

On remarque que le caractère injonctif de l'impératif est atténué dans ces exemples par le sémantisme épistémique du verbe conjugué à ce mode. C'est que l'épistolière cherche avant tout une prise de conscience de la part de son amant, qui a l'obligation sentimentale d'être touché par les souffrances de celle qu'il est censé aimer – dans les deux billets, on constate une isotopie du chagrin qui rend davantage visibles les tribulations de l'énonciatrice. Encore une fois, si celui-ci ne daigne pas faire preuve d'empathie à l'égard de l'épistolière, elle se trouvera contrainte de rompre.

## 2.2. Systèmes au potentiel et à l'irréel du présent

Ces deux types de système présentent les mêmes caractéristiques formelles, à savoir une protase à l'imparfait de l'indicatif, et une apodose au conditionnel. Dans le cas du potentiel, « le fait envisagé est conçu comme possible dans l'avenir de l'énonciateur<sup>388</sup> » – moins, cependant, que dans les systèmes à l'éventuel, puisque « le cadre proposé pour la réalisation ultérieure de *q*, déconnecté de la certitude du présent, laisse une certaine liberté à l'interlocuteur<sup>389</sup> » – ; dans le cas de l'irréel du présent, « le fait envisagé est conçu comme simplement contraire à l'actualité présente de l'énonciateur<sup>390</sup> ». Il peut toutefois exister des porosités entre ces deux valeurs hypothétiques, et l'interprétation peut, en certains cas, être discutée. Les cas chez Mme de Villedieu sont, en ce sens, tout à fait intéressants, puisque les deux interprétations semblent souvent pouvoir se superposer :

<sup>388</sup> D. Denis et A. Sancier-Chateau, *Grammaire du français, op. cit.*, p. 212.

<sup>389</sup> J.-P. Cuq, « Éléments d'analyse pragmatique de l'expression de l'hypothèse en français moderne », art. cit., p. 37.

<sup>390</sup> D. Denis et A. Sancier-Chateau, *Grammaire du français, op. cit.*, p. 212.

Si vous m'aimiez comme vous y estes obligé, ou seulement comme vous le dites, vous ne me laisseriez pas sans consolation. Vous estes trop persuadé de la passion que j'ay pour vous pour ne pas connoistre mes souffrances ; & quand vous n'y auriez pas fait de reflexion, il me semble qu'elles sont si bien dépeintes sur mon visage que vous ne pouvez les ignorer [*sic*]. (Billet LXXXVI)

Vous pristez hier si peu garde à moy que sans doute vous ne vous aperçustes pas de la mélancolie où vous me laissastes & peut-estre que quand vous vous en seriez aperçu, vous n'auriez pas eu assez de bonté pour me soulager en me donnant de vos nouvelles. Je croy que vous avez l'ame aussi dure qu'il la faut avoir pour n'estre touché de rien, & pour n'avoir jamais de compassion. Si vous en estiez capable, je vous demanderais deux lignes ; mais il faut me contenter que vous disiez à ce garçon l'estat ou vous estes, & comme vous avez passé la nuit. De quelque façon que vous l'avez passée, je suis certaine que vous ne l'avez point passée si cruellement que moy [*sic*]. (Billet LXXXIII)

Si l'on considère que le système est au potentiel, il constituerait simplement une forme plus atténuée que dans les cas à l'éventuel, exprimant l'hypothèse « avec moins de violence apparente<sup>391</sup> ». L'hypothétique du billet LXXXVI consisterait alors en une forme de requête détournée, un appel à des preuves d'amour et à la « consolation », d'autant que l'amant est apparemment conscient des souffrances de l'épistolière. Néanmoins, si l'on préfère penser qu'il s'agit d'un système à l'irréel du présent, l'hypothétique devient dès lors éminemment plus pathétique encore. Elle signifierait, en essence, que l'amant n'éprouve finalement aucun sentiment amoureux pour sa chère, pas même ceux, bien en-dessous de ce qu'elle attend, qu'il dit ressentir, quand bien même il a connaissance des maux qu'elle éprouve. Dans le billet LXXXIII, l'interprétation de l'irréel du présent semble encore plus pertinente, attendu que l'épistolière peint dans la phrase précédente l'insensibilité et le manque de « compassion » de son amant, et que c'est par l'intermédiaire d'un « garçon » qu'elle obtient des nouvelles de lui. L'hypothétique corrobore ainsi son accusation ; elle ne tente pas, en outre, de justifier son destinataire, puisque, quoiqu'étant mal, il ne le sera jamais autant qu'elle – comme le souligne la comparative d'égalité niée en clause – soit qu'elle lui en veuille d'être indifférent, soit qu'elle souffre de le voir souffrir.

### 2.3. Systèmes à l'irréel du passé

Dans un système à l'irréel du passé, l'hypothèse est « inscrite dans un passé conçu comme possible mais démenti par les événements<sup>392</sup> ». Le temps de la protase est

---

<sup>391</sup> J.-P. Cuq, « Éléments d'analyse pragmatique de l'expression de l'hypothèse en français moderne », art. cit., p. 37.

<sup>392</sup> D. Denis et A. Sancier-Chateau, *Grammaire du français*, op. cit., p. 213.

en ce cas celui du plus-que-parfait de l'indicatif ou du subjonctif<sup>393</sup>. Dans cette structure, l'énonciateur « est forcé lui-même d'accepter la donnée d'hypothèse aspectuellement accomplie comme une donnée d'expérience puisque l'hypothèse est située dans le passé<sup>394</sup> » ; aussi la protase hypothétique implique-t-elle nécessairement sa contradiction avec la réalité des faits. On comprend alors aisément que de telles structures puissent être sources de pathétique dans l'échange épistolaire, en témoignent, par exemple, les présupposés que l'on tire des subordonnées hypothétiques suivantes :

Rien ne me pouvait faire vivre sans vous voir, que les assurances de votre amitié. Que n'aurois-je point fait pour me conserver, si j'eusse crû vous estre chere [*sic*] ? (Billet LXXXV)

Aussi ne falloit-il pas moins pour vaincre ma repugnance que l'apprehension de la vengeance dont vous m'avez menacée : vous n'eussiez jamais pû m'obliger à vous écrire, si j'avais crû pouvoir vivre un jour sans vous voir [*sic*]. (Billet XC)

Dans le billet LXXXV, l'épistolière indique à son amant qu'il n'a jamais rien fait pour qu'elle puisse croire qu'elle compte à ses yeux. Aux absences des « assurances de [son] amitié » s'oppose alors la dévotion amoureuse dont fait preuve l'énonciatrice, prête à prendre soin d'elle pour le seul bonheur de son amant. La modalité interrogative traduit d'ailleurs son émotivité, et l'ensemble cherche à toucher son destinataire. C'est la même visée qui est recherchée dans la clause du billet XC. L'hypothèse émise dans « si j'avais crû pouvoir vivre un jour sans vous voir » implique implacablement que son amant est une condition essentielle à la vie de l'épistolière, en sorte qu'elle ne peut arrêter de lui écrire, quelque « repugnance » qu'elle éprouve – qui n'est rien en comparaison de l'indifférence qu'il pourrait avoir à son égard. On note là aussi le soin apporté à la clause du billet, dans laquelle l'épistolière parvient à joindre reproche et déclaration d'amour.

L'utilisation récurrente des systèmes hypothétiques est un procédé pathétique d'envergure dans les *Lettres et billets galants*. En jouant avec les diverses virtualités, ou, pourrait-on dire les différents « mondes possibles<sup>395</sup> » – éventuel, potentiel ou même

<sup>393</sup> Les deux modes sont en concurrence chez Mme de Villedieu. Le subjonctif plus-que-parfait, s'il est archaïsant ou littéraire aujourd'hui, « reste par contre très vivant [...] dans les deux propositions » du système en français classique, N. Fournier, *Grammaire du français classique, op. cit.*, § 550.

<sup>394</sup> J.-P. Cuq, « Éléments d'analyse pragmatique de l'expression de l'hypothèse en français moderne », art. cit., p. 37.

<sup>395</sup> L'on reprend ici la théorie de Robert Martin, qu'il utilise pour expliquer les emplois du subjonctif, et selon laquelle « *p* est possible s'il existe au moins un monde où *p* est vrai », là où « *p* est nécessaire si *p*

contrefactuel –, l'épistolière cherche à agir sur les émotions de son insensible destinataire, que ce soit en le mettant en garde, ou en lui faisant prendre conscience de l'écart manifeste qui oppose son propre sentiment à l'amour inconditionné de celle qu'il devrait pourtant aimer semblablement.

### 3. Les structures comparatives

La comparaison des manières d'aimer, on l'a vu, est constitutive des lettres de plaintes amoureuses. Par conséquent, il est fort à propos d'analyser les structures comparatives présentes dans les billets, puisque, en formulant la comparaison de manière « explicite<sup>396</sup> », elles leur confèrent, pour la grande majorité, une dynamique polémique. D'un point de vue syntaxique, ces structures reposent sur une corrélation, c'est-à-dire, que « la subordonnée circonstancielle entre en relation avec la principale pour formuler des comparaisons soit globales, soit graduées<sup>397</sup> ». C'est, en ce qui nous concerne, la comparaison graduée, qui « dépend formellement d'un adverbe quantificateur de supériorité, d'infériorité ou d'égalité<sup>398</sup> », qui sera analysée, puisque « la subordonnée comparative *que P* fournit l'échantil (l'étalon) qui sert de repère à la quantification relative marquée par l'adverbe antécédent<sup>399</sup> ». Or, c'est dans cette évaluation par rapport à un étalon que le pathétique va sourdre dans les billets d'amour. Étant donné la disproportion qui existe dans les sentiments entre les deux pôles de la relation interpersonnelle, l'épistolière a besoin de la dévoiler pour toucher son amant, et cette structure sémantico-logique, qui contient en soi une part de jugement, permet cette habile mise en scène.

#### 3.1. Les comparatives d'infériorité

Le comparatif d'infériorité « se marque par l'adverbe *moins* placé avant l'adjectif ou par la négation du comparatif d'égalité<sup>400</sup> ». L'utilisation d'un tel système

---

est vrai dans tous les mondes possibles » (*p* étant la proposition), R. Martin, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, coll. « Linguistique nouvelle », 1984, p. 110.

<sup>396</sup> D. Denis et A. Sancier-Chateau, *Grammaire du français*, op. cit., p. 99.

<sup>397</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 863.

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 865.

<sup>399</sup> N. Fournier, *Grammaire du français classique*, op. cit., § 546. Ainsi, « le mode attendu dans la subordonnée est l'indicatif, dans la mesure où elle affirme l'échantil », *id.*

<sup>400</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 623.

permet à l'épistolière de rendre son amour exemplaire aux yeux de son amant, puisque c'est sa propre manière d'aimer qui sert d'étalon :

Je tâcherois en vain de mettre votre affection à l'épreuve : je voy bien qu'il faudrait moins aimer que je ne fais pour feindre de ne point aimer. Il n'y a pas moyen de vous cacher les mouvements d'un cœur qui n'en a plus que ceux que vous luy inspirez, & qui ne chérit plus rien au monde que vos satisfactions. Vous avez gagné tout ce qui le pouvait secourir : ma raison mesme, au lieu de s'opposer à une si dangereuse passion, la fortifie continuellement. Il n'est point de momens qu'elle ne me représente ce que vous valez. C'est elle enfin qui m'assure que mon affection est la plus juste de la terre, aussi bien que la plus constante [*sic*]. (Billet III)

L'épistolière montre ici son incapacité à feindre l'indifférence pour éprouver les sentiments de son amant, eu égard à la qualité et la pérennité de son amour, qui transparaît indépendamment de sa volonté. De là, elle lui montre que son « cœur » épouse ses volontés, et surtout que sa « raison » elle-même, personnifiée dans la fin du billet, a été contaminée par cet amour, dont l'exemplarité est rappelée à la clause par les deux superlatifs relatifs, axiologiquement positifs. Cependant, le billet ne consiste pas pour autant en une simple déclaration enflammée, car l'on constate quelques éléments discordants. En premier lieu, on peut remarquer les termes « secourir » et « dangereuse », qui évoquent un péril éventuel et indiquent clairement à l'amant que l'épistolière n'est pas tout à fait dupe et qu'elle a conscience de la possible toxicité de leur relation. Mais c'est la comparative d'infériorité elle-même qu'il s'agit surtout de commenter plus avant, en ce qu'elle contient une accusation implicite portée contre l'amant. L'amant, qui ne semble pas montrer perpétuellement son amour – puisqu'elle ressent le besoin d'évaluer ses sentiments – ne peut forcément pas aimer autant que l'épistolière, qui, elle, ne parvient pas à le cacher. En ce sens, la tournure impersonnelle au conditionnel, qui s'oppose à l'assertion à l'indicatif de la subordonnée, constitue une attaque vive dirigée contre lui. Ce type de comparative permet ainsi à la fois d'amplifier<sup>401</sup> la façon d'aimer de l'épistolière tout en diminuant celle de l'amant, par une forme de tapinose, qui réduit à néant l'implication sentimentale de ce dernier.

### 3.2. Les comparatives d'égalité

Chez Mme de Villedieu, on trouve des comparatives d'égalité marquées par le « marqueur d'égalité quantitative *autant*<sup>402</sup> » ou par « l'adverbe *aussi* [...] antéposé à

---

<sup>401</sup> Sur la notion d'amplification rhétorique, nous renvoyons de nouveau à l'article de Stéphane Macé, « L'amplification, ou l'âme de la rhétorique. Présentation générale », art. cit.

<sup>402</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 623.

l'adjectif<sup>403</sup> ». Dans ce type de système comparatif, il semblerait que « le quantifieur de la subordonnée soit considéré comme posé en premier, donc pôle de référence<sup>404</sup> » ; et, encore une fois, c'est l'épistolière qui constitue ce pôle :

Jugez par les transports qui avoient precedé cette connaissance de ceux qui la doivent suivre, & songez que j'ay l'ame du monde la plus tendre. Mais il faudroit que la vostre la fust autant que la mienne, pour concevoir des transports aussi passionnés que le sont les miens [*sic*]. (Billet VI)

On constate une construction syntaxique similaire à la précédente, avec la modalité déontique et la forme impersonnelle au conditionnel. Les affects de l'amant, à travers l'évocation de « l'ame », sont ici directement confrontés à ceux de l'épistolière, par l'opposition claire, des deux côtés du système corrélatif, des pronoms possessifs (« la vostre »/« la mienne »). La comparaison repose sur la qualité « tendre » – non sans rappeler des idéaux sentimentaux tracés quelques décennies plus tôt – de cette âme. L'impératif du début de l'extrait institue l'amant comme juge des sentiments de sa bien-aimée, mais sa capacité de jugement est vite mise à mal par le système comparatif. La valeur modale du temps du conditionnel le situe dans un monde contrefactuel<sup>405</sup>, puisque l'énoncé semble « annihilé par le réel<sup>406</sup> », ce qui fait que les égalités dénotées par les deux structures comparatives ne sont en rien actualisées. Aussi, en utilisant celles-ci, l'épistolière semble-t-elle disqualifier après coup la capacité de son amant à juger de ses « transports » – la réduplication de cette dernière lexie participe d'ailleurs à cet effet.

On retrouve une construction similaire lorsque le système comparatif d'égalité est compris à l'intérieur même d'une structure hypothétique :

Si vous aimiez avec autant de passion que moy, toute la force de votre ame ne seroit pas capable de retenir vos souvenirs ny de cacher vos chagrins, et bien loin de condamner les miens, vous avouëriez qu'il faut que je me fasse une étrange violence pour n'en faire pas paroistre davantage [*sic*]. (Billet XLVIII)

De la même manière que pour le billet VI, l'égalité envisagée n'est pas effective dans le présent de l'énonciation. L'épistolière, en se posant de nouveau comme étalon<sup>407</sup>,

---

<sup>403</sup> *Id.*

<sup>404</sup> C. Muller, *La subordination en français*, *op. cit.*, p. 94. Pour Claude Muller, ce quantifieur existe dans la subordonnée, quoiqu'il ne soit pas présent en surface ; il reste cependant restituable par « relativation ». Voir *ibid.*, p. 90-116.

<sup>405</sup> On pourrait également y voir une valeur de potentiel, à cause de l'équivoque formelle, mais l'interprétation de l'irréel semble plus pertinente ici, en ce qu'elle participe d'avantage à la polémique de l'énoncé.

<sup>406</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, *op. cit.*, p. 558.

<sup>407</sup> À noter que, dans ce cas, la subordonnée comparative « que moy » est elliptique ; voir M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, *op. cit.*, p. 865.

justifie l'expression de ses tourments et, en même temps, tance son amant de les lui reprocher. Elle suit alors un schéma semblable au précédent pour construire son argumentation, en se servant de sa propre expérience pour formuler sa plainte : l'amant ne sachant pas qu'on ne peut retenir ses « chagrins » quand on aime, comme elle le fait, c'est subséquent qu'il n'aime pas l'épistolière autant qu'elle l'aime. L'accusation est donc double : non seulement il est ingrat de lui reprocher ses maux, mais il devrait aussi être honteux de ne pas ressentir un sentiment égal à celui qu'elle éprouve. On voit bien ici la charge pathétique d'une telle structure.

### 3.3. Les comparatives de supériorité

Les comparatives de supériorité, qui reposent sur une inégalité, comme les comparatives d'infériorité, sont annoncées dans la proposition principale « par l'adverbe *plus*<sup>408</sup> », ou quelquefois par un comparatif synthétique (*mieux* ou *meilleur*). Ces structures sont les plus fréquentes chez Mme de Villedieu (ce qui vient sans doute du fait qu'elles peuvent participer à l'expression du haut degré<sup>409</sup>) :

Vous pourrez soupirer, faire des cris, des plaintes, & tout ce qui pourra servir à votre soulagement, sans crainte de me déplaire. N'apprehendez pas que votre chagrin & vos rêveries m'incommodent ; je ne suis pas de meilleure humeur que vous. Tout de bon, dans l'état où vous estes, je suis mieux votre fait que personne. Il y a sans mentir plus de sympathie entre nous que vous ne le sçauriez desirer, & je vous jure que vous ne trouverez jamais tant de complaisance en personne qu'en moy [*sic*]. (Billet XXVII)

Vous faites plus contre vous-mesme que tous les advis que plusieurs personnes me donnent tous les jours. Votre silence me dit bien des choses ; & je sçay mieux par là & par la longueur de votre absence que par une infinité d'autres preuves, que vous vous souciez peu de moy. Mais je ne vous écris pas pour me plaindre, ny pour vous faire querelle sur la tromperie du sujet & du terme de votre voyage. Ce n'est pas aussi pour vous faire d'autres plaintes, & pour vous dire que je ne croy pas pouvoir vivre jusques à Samedy [*sic*]. (Billet LXXXIX)

Dans le billet XXVII, l'épistolière montre à son amant ses qualités d'âme et sa propension à l'écoute et à la compréhension de ses sentiments. Les comparatives, de fait, cherchent à établir un lien de ressemblance avec son amant, puisque l'épistolière le comprend « mieux [...] que personne » et qu'il existe de la « sympathie » entre eux. *Sympathie* dénote ici « la convenance du rapport d'humeurs & d'inclinations [*sic*]<sup>410</sup> ». Elle encourage ainsi son amant à laisser libre cours à ses « plaintes ». L'emploi du terme est tout à fait intéressant, puisque, en considération de l'ensemble des billets

---

<sup>408</sup> *Ibid.*, p. 623.

<sup>409</sup> Pour l'étude plus détaillée de l'expression du haut degré, voir *supra*, chapitre 2, 3.

<sup>410</sup> Académie Française, s. v. « Sympathie », *Nouveau Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit.

d'amour, c'est justement ce que l'amant semble reprocher assez souvent à l'épistolière<sup>411</sup>. Aussi la mention de cette sympathie n'est-elle pas gratuite : elle permet à l'épistolière de se montrer comme irréprochable dans son amour tout en suscitant de la honte à son amant qui ne fait jamais preuve d'une telle sensibilité à son égard. Le système du billet LXXXIX est également hautement polémique. L'épistolière, en utilisant un étalon actualisé par le déterminant complexe *tous les* – dans lequel l'indéfini *tous* exprime la totalité –, fait de son amant l'unique responsable de la mauvaise image qu'elle peut recevoir de lui. La phrase suivante reprend d'ailleurs la même idée, puisqu'elle oppose le « silence », au singulier, et que le déterminant possessif établit presque en propriété de l'amant, à « une infinité d'autres preuves ». En cela, on reconnaît la figure de prétérition dans la suite du billet, puisque, même si la plainte, la « querelle », reste discrète, elle n'en est pas moins présente.

Enfin, on remarque que le dernier des billets d'amour du recueil des *Lettres et billets galants* se clôt sur un système comparatif de supériorité :

Vous n'aurez pas raison de me punir, si je n'exécute pas ce que vous voulez que je vous promette. Les peines que vous me faites par avance me doivent tenir lieu de celles que vous me ferez après coup. Je ne puis sans une extrême douleur envisager les malheurs dont vous me menacez ; & après m'avoir fait sentir ce mal, il n'en est point que vous ne me deviez épargner. Ne me cachez donc plus les tendresses que vous m'avez promis de me faire paroître. J'ay grand besoin d'estre bien persuadée de vostre amour, par vos lettres, par vos discours, par vos assiduités, par votre sincérité, & enfin par le dernier abandonnement de votre cœur. Quand vous m'aurez mise en cet estat, je m'engageray volontiers à recevoir constamment tous les accidents qui nous pourront separer. Je croy que les témoignages de votre affection me donneront des forces pour supporter tout ce qu'il y a de plus fâcheux. Il n'y a eu que les déplaisirs de n'estre pas bien aimée qui m'ont abattuë & qui m'ont affaiblie jusques à present, mais la joye de posséder votre cœur élèvera si fort le mien qu'elle le rendra capable des plus grandes & des plus difficiles actions. Faites donc que mes chagrins ne m'occupent plus, si vous voulez que je ne m'applique qu'à me rendre digne de vous posséder, qu'à former mes sentimens sur les vostres, & qu'à imiter cette force d'âme qui a si puissamment contribué à soumettre la mienne. S'il arrive toutefois que malgré ma resolution, votre absence ou quelqu'autre mal m'oste la vie, ne m'en reputez pas coupable. Il faudra que tous mes efforts ayent esté inutiles, & que mon âme estant plus chez vous que chez moy, il n'ait pas esté en mon pouvoir de vivre sans vous [*sic*]. (Billet XCI)

Cette structure constitue le point d'orgue des billets, et reflète de nouveau le grand soin apporté par l'épistolière à la clausule. Les impératifs et les futurs de l'indicatif qui scandent le billet témoignent du dernier élan de l'épistolière pour faire réagir son destinataire insensible. Celle-ci, qui, dans le reste du recueil était convaincue de l'indifférence et de l'inconstance de son amant, a besoin ici d'être « persuadée de [son] amour », par quelque moyen que ce soit. Cependant, si le billet, par la formulation des

---

<sup>411</sup> Comme, on vient de le voir, dans le billet XLVIII, par exemple.

souhaits de l'épistolière, crée un monde parfait, celui-ci n'est en rien réel, et l'adverbe adversatif *toutefois* détruit cette prospection idyllique, et cette dernière hypothèse. Le billet XCI semble alors intervenir comme l'ultime plainte de l'épistolière avant son silence final – sa mort même ? –, signe indéniable de l'échec d'une relation amoureuse, qui ne pouvait exister en raison de son asymétrie – et signe, peut-être, de l'échec d'une rhétorique fondée sur des idéaux sentimentaux disparus.

Les relations comparatives, en ce qu'elles permettent une mise en scène adroite des sentiments désespérément disproportionnés entre les deux partis de la relation interpersonnelle, constituent ainsi une ressource non négligeable de pathétique, efficace pour la construction rhétorique de la lettre de plainte. L'épistolière met en regard sa propre image, celle d'une femme entièrement dévouée à celui qu'elle aime, et exemplaire dans ses sentiments, et celle de son amant, qui devient alors une espèce de contre-exemple amoureux. À plus grande échelle, c'est en quelque sorte deux manières d'aimer, incarnées par chacun des deux amants, qui sont véritablement opposées : la tendresse se confronte dans les billets à la galanterie.

\*\*\*

Les trois rapports sémantico-logiques observés dans les *Lettres et billets galants*, sont ainsi d'une importance considérable dans l'entreprise judiciaire de l'épistolière. Les différentes structures hypotactiques étudiées ont montré la force pathétique que celle-ci insuffle dans ses billets pour exciter les passions de son destinataire, et ce, qu'elle cherche à toucher sa tendresse, sa pitié, ou même, en tentant de le culpabiliser, sa honte. Son exemplarité affective se doit de toucher son amant, aussi insensible soit-il, et de lui faire prendre conscience, en comparaison avec ses propres sentiments, de leur cruelle faiblesse.

## CONCLUSION

L'étude stylistique des billets d'amour contenus dans le recueil des *Lettres et billets galants* a permis la mise en évidence d'une pluralité de procédés discursifs qui concourent à la mise en place par l'épistolière d'une rhétorique judiciaire rigoureuse, à même de toucher et de culpabiliser cet amant indifférent qui rend périssable leur relation amoureuse. Configurations lexico-syntaxiques polémiques, énonciation passionnée pouvant aller jusqu'à la véhémence, impulsions pathétiques instaurées par les rapports sémantico-logiques : tous les plans linguistiques sont convoqués pour servir la dynamique argumentative des plaintes proférées par l'épistolière, qui cherche, en se montrant irrépréhensible dans ses sentiments, à faire réagir son destinataire par l'opposition de leurs manières d'aimer, profondément inégales et, semble-t-il, antagoniques.

Il convient alors, au vu des résultats apportés par cette étude, de mettre en perspective cette rhétorique judiciaire selon trois enjeux majeurs de l'œuvre de Mme de Villedieu, en lien avec les préoccupations mondaines de l'âge classique : elle révèle l'assimilation d'un code rhétorique, contribue à la *dispositio* du recueil, et correspond à un moment particulier dans l'histoire des sensibilités.

### 1. L'assimilation de conventions rhétoriques

L'étude des *Lettres et billets galants* a montré combien les savoirs rhétoriques du Grand Siècle permettent l'établissement « de nouveaux programmes de lisibilité<sup>412</sup> » opérants pour le genre épistolaire. Si l'épistolière doit laisser parler son amour en inscrivant directement dans ses billets les mouvements contrariés de son cœur – répondant par là même aux exigences de naturel prônées par les idéaux conversationnels –, cela ne signifie pas pour autant que le tissu épistolaire doive être dénué de toute organisation discursive. Bien au contraire, on a pu constater que les billets de Mme de Villedieu pouvaient constituer d'authentiques séquences rhétoriques, concordant avec « les catégories de lettres méthodiquement définies par les manuels

---

<sup>412</sup> C. Lignereux, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », art. cit., § 2.

pour décrire l'efficacité des procédures produisant tel ou tel effet de lecture<sup>413</sup> ». Les préceptes définis dans ces manuels se concrétisent au moment de la rédaction épistolaire : ce qui était, dans notre corpus, particulièrement évident pour les lettres de plaintes, sous toutes ses déclinaisons (allant de l'*expostulatio* à l'*exprobratio*)<sup>414</sup>. En d'autres termes, les théorisations épistolographiques contenues dans les secrétaires, « dont le nombre d'éditions atteste la diffusion massive<sup>415</sup> », semblent trouver leurs réalisations pratiques – ou, pour être plus exact, ces « formalisations disponibles » sont « susceptibles d'être activées à réception par le lecteur<sup>416</sup> » – dans les échanges épistolaires produits dans les sphères mondaines, qu'ils soient fictifs ou non. Les codes rhétoriques, que l'on pourrait donc considérer comme l'un « des outils faisant partie de l'*épistémè* des contemporains<sup>417</sup> » de Mme de Villedieu, permettraient alors, dans son recueil, un jeu sur les formes qui engagerait le recueil tout entier.

## 2. Une structuration fondée sur la *variatio*

D'un point de vue générique, la mise en recueil des *Lettres et billets galants* offre une riche complexité. S'il s'agit bien, dans son ensemble d'une monodie féminine, il ne s'agit pas pour autant d'un véritable roman épistolaire comme on verra apparaître dans les années suivantes – sans parler du fait de son authenticité possible. En outre, on sait que les recueils de cette époque peuvent parfois plus s'apparenter à une accumulation d'éléments hétéroclites qu'à une œuvre dont l'architecture serait soigneusement pensée au préalable. Cependant, la seule voix de l'épistolière – si l'on postule que le *je* est le même dans tous les billets et dans le portrait de *L'Illustre Justinien* – et les principes rhétoriques qui innervent ses écrits semblent conférer au recueil une unité thématique et formelle. Il ne faut pour autant y voir un sempiternel ressassement de reproches sur les sentiments. On sait que la « monotonie<sup>418</sup> » est constitutive de l'échange épistolaire amoureux, mais c'est l'amour qui fonde cette

<sup>413</sup> *Ibid.*, § 4.

<sup>414</sup> C'est le cas pour les billets adressés à l'amant, mais les billets de circonstances intercalés au milieu des billets d'amour correspondent à d'autres catégories de lettre, comme le billet XXVIII, qui répond parfaitement aux critères établis pour la lettre de remerciement.

<sup>415</sup> C. Lignereux, « La rhétoricité conditionnelle des lettres de Mme de Sévigné », art. cit., § 31.

<sup>416</sup> *Ibid.*, § 26.

<sup>417</sup> *Id.*

<sup>418</sup> B. Bray, « Treize propos sur la lettre amoureuse » [1992], repris dans *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, op. cit., p. 36.

monotonie, non la manière de l'exprimer. Les reproches qu'adresse l'épistolière à son amant ne sont, en effet, pas le seul constituant du recueil. Si c'était le cas, que penser du billet suivant ?

Je me souviens bien que j'ay esté tantost fort en colere contre vous, mais vous aurez peine à le croire, voyant qu'il n'en reste aucune marque sur mon visage. L'amour a repris sa place dans mes yeux ; ne vous étonnez pas de ce prompt changement : souvenez-vous que vous m'avez regardée [*sic*]. (Billet XIX)

On n'y trouve aucune trace d'accusation, et la « colere » de l'épistolière, à peine mentionnée, est dépassée par la déclaration à la clause, chargée de tendresse, qui sublime ce si court billet. Toutefois, celui-ci ne prend sa pleine dimension qu'en considération de sa place dans l'économie du recueil. La délicatesse de l'expression et l'exemplarité de la dévotion sentimentale de l'épistolière prennent davantage d'ampleur si l'on prend en considération les deux billets précédents qui relèvent de l'*exprobratio* – et particulièrement le billet XVII<sup>419</sup> –, féroce accusateurs, et le billet suivant qui reprend le discours judiciaire. Les différentes logiques rhétoriques à l'œuvre semblent alors servir une logique macrostructurale qui repose sur une *variatio* dans l'expression des sentiments.

Une *dispositio* fine semble ainsi guider souterrainement l'intégralité du recueil. Et c'est en cela que l'on peut estimer que les deux autres constituants (les billets de circonstance et le portrait) participent d'une même sémiotique du recueil. L'on développe ici les hypothèses que l'on a pu formuler dans l'introduction<sup>420</sup>. Si l'on cherche à analyser les transitions entre les billets d'amour et les billets de circonstance, l'on pourrait presque aller jusqu'à parler d'effet d'allotopie, tant le passage des uns aux autres est abrupt, et tant le ton de l'épistolière change. Celle-ci, dans les billets de circonstance, fait preuve d'un ton enjoué, si bien qu'elle semble rompue aux jeux d'esprit et à la galanterie – dans son acceptation méliorative, puisqu'elle ne touche pas l'espace amoureux<sup>421</sup>. La chose est particulièrement intéressante quand on sait que

---

<sup>419</sup> Pour l'analyse de ce billet, voir *supra*, chapitre 2.3.3. La différence de taille même des deux billets produit cet effet étonnant, et rend la tendresse du billet XIX plus percutante encore.

<sup>420</sup> Voir les analyses proposées *supra*, Introduction, 2.1.

<sup>421</sup> On peut penser au billet XXXII : « Je vous supplie de me mander si vous avez esté tué, ou volé ; mais ne déguisez rien, & tâchez de me dire vray une fois ou en votre vie, ou apres votre mort. Il n'est rien de plus fâcheux que les inquietudes où j'ay continuellement esté depuis hier au soir. Et quoi que vous me puissiez apprendre de l'estat où vous estes, je trouve qu'il vaut autant estre une fois affligée de votre perte, que d'estre toujours inquiète de votre salut. Je commence fort à me lasser de mes apprehensions ; il est rude d'avoir toujours à craindre qu'on vous oste ou le manteau, ou le cœur, ou la vie [*sic*]. » La première phrase, tout d'abord, offre deux alternatives, marquées à chaque fois par la conjonction *ou*, qui mettent en corrélation un élément plausible (« volé » et « [dire vray] en votre vie ») et un élément

l'opposition amour/esprit est le principal motif des plaintes de l'épistolière. Dans les billets adressés à l'amant, elle montre à diverses reprises sa réticence à produire un billet galant, lors même qu'elle préférerait en faire un amoureux<sup>422</sup>. Ces billets de circonstance, clairement ancrés dans les usages galants ont, par conséquent, une visée contrastive qui permettrait d'établir une nette dichotomie entre billets galants au sens « d'amoureux » et billets galants qui relèvent simplement du jeu d'esprit ; Mme de Villedieu joue ainsi sur la polysémie du terme présent dans le titre de son recueil. De même, le portrait qui clôt le recueil trouve sa signification, comme on l'a vu, en figurant par Justinien un contrepoint à l'amant des billets, d'autant plus tragique si l'on considère qu'il s'agit en fait du même amant, avant qu'il ne se laisse conduire par la mauvaise galanterie<sup>423</sup>. En cela, l'ensemble du recueil pourrait être perçu comme un discours plus global sur l'amour et ses dangers.

### 3. Tendresse et galanterie : d'une rhétorique l'autre

Les *Lettres et billets galants* s'inscrivent à un moment charnière dans l'histoire des sensibilités. La galanterie, on l'a vu, peut alors connaître des infléchissements, qui ont pour fâcheux effets de conduire à des dérives préoccupantes, particulièrement dans le domaine amoureux. Cet art de vivre enjoué, qui codifie les pratiques sociales et qui promeut au départ l'amitié tendre, selon la cartographie de Mlle de Scudéry, se voit peu à peu dévoré par l'amour propre, qui devient vite, pendant la période classique, « un lieu commun de la réflexion morale<sup>424</sup> » dans les milieux mondains. Mme de Villedieu,

---

impossible (« tué » et « [dire vrai] après votre mort ») dans une structure en chiasme (impossible-plausible d'abord, puis plausible-impossible). La surprise frappe dès lors le lecteur à deux reprises, une fois à l'entrée et une fois à la clôture de la phrase, puisqu'il paraît évident qu'il est impossible de donner des nouvelles après sa mort. L'épistolière cherche ainsi à susciter l'étonnement et l'agrément de son lecteur. Cette recherche de l'agrément et de la surprise se poursuit dans tout le billet, notamment quand, à nouveau dans une structure binaire marquée par l'antithèse « une fois »/« toujours », elle avoue à son destinataire préférer le voir mort une fois pour toute, avant que de terminer, en guise de clausule, sur un énoncé gnomique de l'ordre de la maxime, typique des pratiques galantes.

<sup>422</sup> Par exemple : « Il faut vous resoudre ou à me laisser dans le silence, ou à souffrir mes plaintes. Je ne sçaurais trahir mes sentimens. Il n'est pas en mon pouvoir de faire paroistre de la joye quand je ne ressens que de la douleur [*sic*] » (Billet LXX).

<sup>423</sup> Avec cette lecture, il est possible de voir une sorte d'ironie tragique dans le portrait, particulièrement lorsque l'épistolière s'exprime ainsi : « Quelle félicité de n'estre jamais en doute des sentimens qu'un amant nous fait paroistre, & d'estre si fort certaine de sa sincérité que l'on puisse jurer de tout ce qu'il dit ! Je ne suis pas seulement assurée que cet incomparable n'est point fourbe comme les autres, mais je sçay qu'il feroit scrupule de dissimulation dans les moindres comme dans les plus importantes rencontres [*sic*] ».

<sup>424</sup> C.-O. Stiker-Métral, *Narcisse contrarié. L'amour propre dans le discours moral en France (1650-1715)*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », 2007, p. 347.

nourrie de l'ancien art d'aimer, s'inscrit dans ce type de questionnements – on a pu d'ailleurs le remarquer dans son recueil, par l'emploi d'un vocabulaire plus proche des idéaux tendres, dont elle se fait l'une des dernières résurgences, que de la phraséologie galante, qu'elle cherche vraisemblablement à mettre à distance ; aussi son écriture se démarque-t-elle par sa réflexivité, interrogeant, au moyen de commentaires méta-discursifs, le langage et son adéquation avec la force du sentiment. C'est ainsi, dans ce contexte, qu'elle peint quelques années plus tard *les Désordres de l'amour*, car, dans ces conditions, dénué de tendresse véritable, l'amour lui-même, « incurablement grevé de connotations péjoratives<sup>425</sup> », devient suspect. C'est ainsi une image pessimiste que Mme de Villedieu fait de l'amour dans son roman. Elle le représente comme « un poison qui s'attache aux plus nobles parties de l'âme, qui désordonne la volonté, trouble le repos de l'esprit, et rend enfin un homme si différent de lui-même<sup>426</sup> » – empruntant les « traits [des] descriptions augustinienne de l'amour propre, irrésistible et protéiforme<sup>427</sup> » –, ou encore comme « le tyran des plus illustres ames / Cet ennemi secret de nos prosperitez, / Qui, sous de faux plaisirs, nous déguisant ses flammes, / Nous fait passer des maux pour des félicités [sic]<sup>428</sup> ». De là, faut-il voir en l'écriture de Mme de Villedieu la préfiguration d'une *Princesse de Clèves* ? Certes non, si l'on pense à la « lecture héroïque, morale et religieuse<sup>429</sup> » qu'impose le roman de Mme de Lafayette, Mme de Villedieu restant de son côté « impertinent[e] et ironique<sup>430</sup> ». Cependant, dans les *Lettres et billets galants*, au vu des mouvements du cœur de l'épistolière, de l'exemplarité de son sentiment, toujours dirigé vers celui qu'elle aime, et du raffinement de son écriture, il s'en est fallu de peu qu'elle ne s'exprimât en ces termes : « Ayez cependant le plaisir de vous être fait aimer d'une personne qui n'aurait rien aimé, si elle ne vous avait jamais vu<sup>431</sup> ».

<sup>425</sup> C. Lignereux, *Une écriture de la tendresse au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour une étude stylistique des Lettres de Mme de Sévigné*, thèse soutenue sous la dir. de D. Denis en novembre 2009.

<sup>426</sup> « Au Lecteur », reproduit par Rudolf Harneit dans « *Les Désordres de l'amour* de Madame de Villedieu : éditions, localisations, diffusion européenne. Avec la préface de l'édition originale (1675) », *Bulletin du bibliophile*, 1, 2000, p. 136.

<sup>427</sup> C.-O. Stiker-Métral, *Narcisse contrarié*, op. cit., p. 345.

<sup>428</sup> M.-C. de Villedieu, *Les Désordres de l'amour* [1676], M. Cuélin (éd.), Genève, Droz, 1970, p. 5. Cette description apparaît d'ailleurs dans une maxime en vers.

<sup>429</sup> N. Fournier, « Affinités et discordances stylistiques entre *Les Désordres de l'amour* et *La Princesse de Clèves* », *Madame de Villedieu, ou les audaces du roman*, Nathalie Grande et Edwige Keller-Rahbé (dir.), *Littératures classiques*, n° 61, printemps 2007, p. 273.

<sup>430</sup> Id.

<sup>431</sup> M.-M. de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, P. Sellier (éd.), Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche », 1999, p. 220.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1. Les *Lettres et billets galants* de Madame de Villedieu

### 1.1. Bibliographie primaire

- **Édition citée**

DESJARDINS Marie-Catherine [Mme de Villedieu], *Lettres et billets galants*, M. Cuénin (éd.), Paris, Publication de la Société d'Étude du XVII<sup>e</sup> siècle, n° 3, 1975.

- **Édition consultée**

DESJARDINS Marie-Catherine [Mme de Villedieu], *Lettres et billets galants*, dans *Lettres d'amour du XVII<sup>e</sup> siècle*, J. Rohou (éd.), Paris, Seuil, 1994.

### 1.2. Bibliographie secondaire

- **Ouvrages**

CUÉNIN Micheline, *Roman et société sous Louis XIV. Madame de Villedieu (Marie-Catherine Desjardins 1640-1683)*, Paris, Champion, 1979.

GRANDE Nathalie, *Le Rire galant. Usage du comique dans les fictions narratives de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2011, 1<sup>re</sup> partie, chap. 2, « L'hybridation générique. Un art galant », p. 47-82.

JENSEN Katharine Ann, *Writing Love, Letters, Women, and Novel in France 1605-1776*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1995, « The Seductive Trope of Abandonment. Marie-Catherine Desjardins (Madame de Villedieu) and Anne Ferrand », p. 36-83.

LETEXIER Gérard, *Madame de Villedieu, une chroniqueuse aux origines de La Princesse de Clèves*, Paris-Caen, Lettres Modernes Minard, « Situation », n° 57, 2002.

SCHWITTER Stéphanie, *Les Lettres et billets galants de Mlle Desjardins (1668), une relecture contextuelle*, Mémoire de master, Université de Fribourg, 2014 [en ligne [http://madamedevilledieu.univ-lyon2.fr/medias/fichier/stephanie-schwitter-lettresetbilletsgalants\\_1403964554901-pdf](http://madamedevilledieu.univ-lyon2.fr/medias/fichier/stephanie-schwitter-lettresetbilletsgalants_1403964554901-pdf)].

VENESOEN Constant, *Études sur la littérature féminine au XVII<sup>e</sup> siècle. Mademoiselle de Gournay, Mademoiselle de Scudéry, Madame de Villedieu, Madame de Lafayette*, Alabama, Summa Publications, 1990, p. 1-12 et p. 67-94.

- **Articles**

ALLAIRE Suzanne, « Écriture épistolaire et pouvoirs du style. Les lettres d'amour de Marie-Catherine Desjardins (1668) », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 191, 1996, p. 297-316.

CARTMILL Constance, « Témoignages et trahisons. Les ruptures communicatives dans les *Lettres et billets galants* de Madame de Villedieu », *L'Érudit franco-espagnol*, n° 11, 2017, p. 2-14.

CUÉNIN Micheline, « Douze ans d'intimité avec Madame de Villedieu », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu romancière. Nouvelles perspectives de recherche*, Lyon, PUL, 2004, p. 19-26.

DECKER LALANDE Roxanne, « Writing Straight From the Heart », dans R. D. Lalande (dir.), *A Labor of Love. Critical Reflections on the Writings of Marie-Catherine Desjardins (Madame de Villedieu)*, Teaneck, NJ, Fairleigh Dickinson Press, 2000, p. 15-27.

DECKER LALANDE Roxanne, « Le *Portefeuille*, un drame épistolaire », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu romancière. Nouvelles perspectives de recherche*, Lyon, PUL, 2004, p. 257-270.

GOLDSMITH Elizabeth C., « Publishing Passion, Madame de Villedieu's *Lettres et Billets Galants* », dans M. R. Margitic et B. R. Wells (dir.), *Actes de Wake Forest*, Paris-Seattle-Tübingen, *PFSCS*, « Biblio 17 », n° 37, 1987, p. 439-450.

GOLDSMITH Elizabeth C., « Secret Writing, Public Reading. Madame de Villedieu's *Lettres et billets galants* », dans R. D. Lalande (dir.), *A Labor of Love. Critical Reflections on the Writings of Marie-Catherine Desjardins (Madame de Villedieu)*, Teaneck, NJ, Fairleigh Dickinson Press, 2000, p. 111-126.

GOLDSMITH Elizabeth C., « Overheard Conversations, Madame de Villedieu's Autobiographical Fictions », *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720, From Voice to Print*, Burlington, Ashgate, 2001, p. 134-156.

JENSEN Katharine Ann, « The love letter and the female writing self. Masochism or Subversion? The case of Mme de Villedieu », dans M. R. Margitic et B. R. Wells (dir.), *Actes de Wake Forest*, Paris-Seattle-Tübingen, *PFSCS*, coll. « Biblio 17 », n° 37, 1987, p. 451-467.

KELLER-RAHBÉ Edwige, « Avant-propos. "Je ne fais pas peur" », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu romancière. Nouvelles perspectives de recherche*, Lyon, PUL, 2004, p. 7-18.

KELLER-RAHBÉ Edwige, « Madame de Villedieu, "la poule aux œufs d'or" de Claude Barbin ? », dans E. Keller-Rahbé (dir.), *Les Arrière-boutiques de la littérature*.

*Auteurs et imprimeurs libraires aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, « Cribles XVI<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> siècles », 2010, p. 87-111.

MONGRÉDIEN Georges, « Madame de Villedieu, une précieuse passionnée », *Revue générale belge. Perspectives européennes des sciences humaines*, 1971, n° 6, p. 27-38.

## 2. Le genre épistolaire à l'âge classique

### 2.1. Bibliographie primaire

#### 2.1.1. Épistolographie

COLOMIÈS Paul, *La rhétorique de l'honnête homme, ou de la manière de bien écrire des lettres, de faire toutes sortes de discours et de les prononcer agréablement, celle d'acquérir l'usage de la langue françoise et d'imiter les poètes, et de choisir les bons auteurs pour son étude, où l'on a ajouté à la fin le catalogue des livres dont un honnête homme doit former sa bibliothèque*, Amsterdam, George Gallet, 1699.

FENNE François de, *Le Secrétaire à la mode réformé ou le Mercure nouveau Contenant les lettres Choisies des plus beaux Esprits de ce Tems. Avec une nouvelle Instruction à écrire des lettres, & VI Entretien de la Civilité*, Leyde, Jacques Hackius, 1684.

FURETIÈRE Antoine, *Essais de Lettres familières Sur tout sorte de Sujets. Avec Un Discours sur l'Art Epistolaire. Et quelques remarques nouvelles sur la Langue Françoise. Œuvre Posthume de Monsieur l'Abé\*\*\* de l'Academie Françoise*, dans A. Furetière, *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au Royaume d'Eloquence* [1658], M. Bombart et N. Schapira Nicolas (éd.), Toulouse, Société de littératures classiques, 2004.

JACOB Paul, *Le Parfait secretaire, ou la Manière d'écrire et de respondre à toute sorte de lettres par Preceptes et par Exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646.

MILLERAN René, *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses : Divisées en III parties. La Première contient les Lettres familières & autres. La Seconde, les Lettres Galantes. La Troisième, leur Instruction, & les Titres dont on qualifie toutes sortes de personnes, &c*, 2<sup>nd</sup>e édition, Bruxelles, Jean Leonard, 1692.

ORTIGUE DE VAUMORIÈRE Pierre d', *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la maniere de les écrire*, tome I, Paris, Jean Guignard, 1690.

PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode par le Sieur de la Serre. Augmenté d'une instruction d'écrire des Lettres ; cy devant non imprimée. Plus d'un Recueil de Lettres morales des plus beaux esprits de ce temps. Et des Compliments de la Langue Françoise*, Amsterdam, Louis Elzevier, 1646.

RICHELET Pierre, *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, 2 tomes, Paris, Daniel Horthemels, 1689.

SCUDÉRY Madeleine de, « De la manière d'écrire des lettres », dans « *De l'air galant* » et autres conversations pour une étude de l'archive galante, D. Denis (éd.), Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 1998, p. 155-158.

### 2.1.2. Recueils et romans épistolaires

BOURSAULT Edme, *Treize lettres amoureuses d'une dame à un cavalier*, B. Bray (éd.), Paris, Desjonquères, 1994.

CRÉBILLON fils, *Lettres de la Marquise de M\*\*\* au Comte de R\*\*\**, J. Dagen (éd.), Paris, Desjonquères, 2010.

DESJARDINS Marie-Catherine [Mme de Villedieu], *Recueil de quelques lettres et relations galantes*, Paris, Claude Barbin, 1668.

FERRAND Anne Bellinzani, Présidente, *Lettres galantes de Madame\*\*\*\**, dans *Lettres portugaises, Lettres d'une péruvienne et autres romans par lettres*, B. Bray et I. Landy-Houillon (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 1983.

GUILLERAGUES Gabriel Joseph de Lavergne, comte de, *Lettres portugaises*, E. Bury (éd.), Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le livre de poche », 2010.

SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, *Lettres de l'année 1671*, R. Duchêne (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio Classiques », 2012.

## 2.2. Bibliographie secondaire

### • Ouvrages

BRAY Bernard, *L'Art de la lettre amoureuse : des manuels aux romans (1550-1700)*, Paris/La Haye, Mouton, 1967.

BRAY Bernard, *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, Tübingen, Narr, coll. « Études littéraires françaises », 2007.

BURY Emmanuel, « La prose comme expression du moi », dans R. Zuber, L. Picciola, D. Lopez et E. Bury, *Littérature Française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1992, p. 347-381.

BURY Emmanuel, « Préface » aux *Lettres portugaises*, E. Bury (éd.), Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le livre de poche », 2003, p. 7-35.

CARRELL Susan Lee, *Le Soliloque de la passion féminine ou le dialogue illusoire. Étude d'une formule monophonique de la littérature épistolaire*, Tübingen-Paris, Narr-Place, coll. « Études littéraires françaises », 1982.

CHATELAIN Marie-Claire, *Ovide savant, Ovide galant, Ovide en France dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2008, 3<sup>e</sup> partie, chap. II, « Le modèle ovidien dans les *Lettres portugaises* », p. 577-619.

LIGNEREUX Cécile, *Une écriture de la tendresse au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour une étude stylistique des Lettres de Mme de Sévigné*, thèse soutenue sous la dir. de D. Denis en novembre 2009.

MILLET-GÉRARD Dominique, *Le Cœur et le cri. Variations sur l'héroïde et l'amour épistolaire*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque de littérature générale et comparée », 2004.

ROUSSET Jean, « Une forme littéraire. Le roman par lettres », *Forme et signification. Essai sur les structures littéraires de Corneille à Claudel*, Paris, Corti, 1962, p. 65-108.

- **Articles**

BEUGNOT Bernard, « Débats autour du genre épistolaire. Réalité et écriture », *RHLF*, mars-avril 1974, p. 195-202.

BRAY Bernard, « L'épistolier et son public en France au XVII<sup>e</sup> siècle » [1973], repris dans *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, *op. cit.*, p. 56-67.

BRAY Bernard, « L'image de l'amour dans la lettre amoureuse à l'époque classique » [1988], repris dans *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, *op. cit.*, p. 99-113.

BRAY Bernard, « Treize propos sur la lettre amoureuse » [1992], repris dans *Épistoliers à l'âge classique. L'art de la correspondance chez Mme de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, *op. cit.*, p. 36-42.

BRAY Bernard, « La lettre d'amour féminine au XVII<sup>e</sup> siècle. François de Grenaille transmetteur des *Lettres d'Isabella Andreini* », *Littératures classiques*, vol. 71, n<sup>o</sup> 1, 2010, p. 153-174.

CALAS Frédéric, « Le désir du dialogue, examen du dispositif énonciatif des *Lettres portugaises* de Guilleragues », *Littératures classiques*, n<sup>o</sup> 71, 2010/1, p. 175-186.

CUÉNIN Micheline, « La lettre éducatrice de la sensibilité, l'exemple de Voiture », *RHLF*, « La lettre au XVII<sup>ème</sup> siècle », novembre/décembre 1978, p. 922-933.

DUCHÊNE Roger, « Le Lecteur de lettres », *RHLF*, « La lettre au XVII<sup>ème</sup> siècle », novembre/décembre 1978, p. 977-990.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Dames et cavaliers, doctes, épistoliers ordinaires », *Littératures classiques*, n<sup>o</sup> 1, 2010, p. 67-90.

JAUBERT Anna, « L'ethos de l'épistolier au miroir de l'autre », dans A. Tassel (dir.), *Cahiers de narratologie*, n° 10, « Valeurs et correspondance », 2010, p. 73-88.

KULESZA Monika, « La lettre et la maxime, instruments du récit dans *Les Désordres de l'amour* de Mme de Villedieu », dans N. Grande et E. Keller-Rahbé (dir.), *Madame de Villedieu, ou les audaces du roman, Littératures classiques*, n° 61, printemps 2007, p. 141-150.

LIGNEREUX Cécile, « Défense et illustration des valeurs de Tendre », dans A. Tassel (dir.), *Valeurs et correspondance*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 13-32.

LIGNEREUX Cécile, « La rhétoricité conditionnelle des lettres de Mme de Sévigné », *Exercices de rhétorique*, n° 6, 2016 [en ligne <http://rhetorique.revues.org/428>].

LIGNEREUX Cécile, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », *Exercices de rhétorique*, n° 6, 2016 [en ligne <https://journals.openedition.org/rhetorique/441>].

NIES Fritz, « Un genre féminin ? », *RHLF*, « La lettre au XVII<sup>e</sup> siècle », novembre/décembre 1978, p. 994-1005.

SIESS Jürgen, « La place de l'autre et l'image de soi dans les lettres de Marie-Jeanne Riccoboni », dans B. Diaz et J. Siess (dir.), *L'épistolaire au féminin*, Caen, PUC, 2006, p. 15-26.

### 3. Culture et Société

#### 3.1. Bibliographie primaire

LA BRUYÈRE Jean de, *Les Caractères*, E. Bury (éd.), Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de Poche », 2013.

LAFAYETTE Marie Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de, *La Princesse de Clèves*, P. Sellier (éd.), Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche », 1999.

LA ROCHEFOUCAULD François de, *Maximes et réflexions diverses*, J. Lafond (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2012.

MÉNARD Louis, *La Fontaine et Mme de Villedieu. Les Fables galantes présentées à Louis XIV le jour de sa fête. Essai de restitution à La Fontaine*, Paris, Chavaray Frères, 1882

SCUDÉRY Madeleine de, « *De l'Air galant* » et autres conversations (1653-1684), *Pour une étude de l'archive galante*, D. Denis (éd.), Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 1998.

TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Historiettes* [1834], Gallimard, 1961, tome I et II.

VILLEDIEU Marie-Catherine de, *Les Désordres de l'amour* [1676], M. Cuénin (éd.), Genève, Droz, 1970.

VILLEDIEU Marie-Catherine de, *Galanteries grenadines* [1672-1673], E. Keller-Rahbé (éd.), Publications de l'Université de Saint-Étienne, Collection « Textes et Contre-Textes », n° 6, 2006.

### 3.2. Bibliographie secondaire

DENIS Delphine, *Le Parnasse galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2001.

DENIS Delphine, « Les inventions de Tendre », *Intermédialités*, n° 4, 2004, p. 45-66.

DENS Jean-Pierre, « Amour et Amitié chez La Rochefoucauld », dans M. R. Margitic et B. R. Wells (dir.), *Actes de Wake Forest*, Paris-Seattle-Tübingen, *PFSCS*, « Biblio 17 », n° 37, 1987, p. 215-222.

FOURNIER Nathalie, « Affinités et discordances stylistiques entre *Les Désordres de l'amour* et *La Princesse de Clèves* », *Madame de Villedieu, ou les audaces du roman*, Nathalie Grande et Edwige Keller-Rahbé (dir.), *Littératures classiques*, n° 61, printemps 2007, p. 259-274.

FUMAROLI Marc, « La conversation », dans *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », [1994] 2010.

GÉNÉTIOT Alain, *Le Classicisme*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2005.

GRANDE Nathalie, *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1999.

LA CHARITÉ Claude (dir.), *Dalhousie French Studies*, vol. 85, « Prénance et polyvalence du modèle rhétorique sous l'Ancien Régime », hiver 2008.

MAITRE Myriam, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1999.

PAVEL Thomas, *L'Art de l'éloignement. Essai sur l'imagination classique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1996, p. 332-351.

PELOUS Jean-Michel, *Amour précieux, Amour galant (1654-1675). Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaines*, Paris, Klincksieck, 1980.

SELLIER Philippe, *Port-Royal et la littérature, II. Le siècle de saint Augustin, La Rochefoucauld, Mme de Lafayette, Sacy, Racine*, Paris, Honoré Champion, 2000.

STIKER-MÉTRAL Charles-Olivier, *Narcisse contrarié. L'amour propre dans le discours moral en France (1650-1715)*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », 2007.

ZUBER Roger et CUÉNIN Micheline, *Le classicisme*, Paris, Arthaud, 1990.

ZUBER Roger, PICCIOLA Liliane, LOPEZ Denis et BURY Emmanuel, *Littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1992.

## 4. Histoire de la langue

### 4.1. Bibliographie primaire

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Nouveau Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1718.

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences & des Arts*, La Haye-Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.

REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2012.

RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses [...]*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.

### 4.2. Bibliographie secondaire

BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome IV. *La langue classique*, Paris, Armand Colin, 1939.

DUMONCEAUX Pierre, *Langue et sensibilité au XVII<sup>e</sup> siècle. L'évolution du vocabulaire affectif*, Genève, Droz, 1975.

FOURNIER Nathalie, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, collection « Belin Sup-Lettres », 1998.

LATHUILLÈRE Roger, *La Préciosité. Étude historique et linguistique*, Genève, Droz, 1966.

LIGNEREUX Cécile, « L'emploi des substantifs abstraits au pluriel dans les lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan », dans Cl. Badiou-Monferran, Fr. Calas, J. Piat et Chr. Reggiani (dir.), *La Langue, le style, le sens. Études offertes à Anne-Marie Garagnon*, Paris, L'Improviste, 2005, p. 157-166.

SANCIER-CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVII<sup>e</sup> siècle*, tome 1. *Vocabulaire*, Paris, Nathan Université, coll. « 128 », 1995.

SANCIER-CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVII<sup>e</sup> siècle*, tome 2. *Syntaxe*, Paris, Nathan Université, coll. « 128 », 1995.

## 5. Langue, style, discours

### 5.1. Stylistique et rhétorique

#### 5.1.1. Bibliographie primaire

VOSSIUS Gerhard Johann, « *Rhetorice Contracta* (1621), II, 27, “ Les discours de reproches et de condamnation sans appel ” », traduit par L. Vianès et édité par F. Goyet dans *Exercices de rhétorique*, n° 2, [en ligne <http://rhetorique.revues.org/187>].

#### 5.1.2. Bibliographie secondaire

BADIOU-MONFERRAN Claire (dir.), *La Littérarité des belles-lettres*, Paris, Garnier, coll. « Investigations stylistiques », 2013.

BERMANN Mathieu « Les concessions d'un Tartuffe. L'*ethos* ambigu de Climal dans *La Vie de Marianne* de Marivaux », *L'Information grammaticale*, n° 144, janvier 2015, p. 9-14.

CALAS Frédéric, *Introduction à la stylistique*, Paris, Hachette supérieur, coll. « HU Linguistique », 2007.

CHARLES Michel, *Rhétorique de la lecture*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977.

CLÉMENT Anne-Marie, « Expériences de la discontinuité dans le recueil de proses narratives », dans I. Langlet (dir.), *Le recueil littéraire. Pratique et théorie d'une forme, Actes du colloque international Pratiques et théories du recueil*, mai 2002, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 165-176.

DENIS Delphine, « Rhétorique et herméneutique, imprécations raciniennes », *Exercices de rhétoriques*, n° 1, 2013 [en ligne, <https://journals.openedition.org/rhetorique/101>].

DUPRIEZ Bernard, *Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, Union générale d'éditions, coll. « 10/18 », 1984.

FONTANIER Pierre, *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 1977.

FROMILHAGUE Catherine et SANCIER-CHATEAU Anne, *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2004.

GARDES-TAMINE Joëlle, *La Rhétorique*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus littérature », 1996.

GÉRAUD Violaine, « Les Concessives de la Marquise », *L'Information grammaticale*, n° 127, octobre 2010, p. 33-37.

MACÉ Stéphane, « L'amplification, ou l'âme de la rhétorique. Présentation générale », *Exercices de rhétorique*, n° 4, 2014 [en ligne <https://journals.openedition.org/rhetorique/364>].

MILLET Olivier, « La véhémence, entre force éloquente et violence pamphlétaire », *Littératures classiques*, n° 96, 2018, p. 99-108.

MOLINIÉ Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française, coll. « Livre de poche », 1992.

MOLINIÉ Georges, *La stylistique*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1993.

RÉGENT-SUSINI Anne, *Bossuet et la rhétorique de l'autorité*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2011.

RIOCREUX Ingrid, *La négation dans le fragment moraliste (La Rochefoucauld, Pascal, Vauvenargues, Chamfort)*, Thèse de doctorat en Langue française, sous la direction de Delphine Denis, Paris, 2013.

ROBRIEUX Jean-Jacques, *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation*, Paris, Dunod, coll. « Lettres supérieures », 1993.

STOLZ Claire, *Initiation à la stylistique*, Paris, Ellipses, coll. « Thèmes et études », 2006.

## 5.2. Grammaire et linguistique

BERTHELON Christiane, *L'expression du haut degré en français contemporain. Essai de syntaxe affective*, *Romanica Helvetica* vol. 50, Berne, A. Francke, 1955.

BORILLO Andrée, « Quelques aspects de la question rhétorique en français », *DRLAV*, n° 25, 1981, p 1-33.

BORILLO Andrée, « Les “adverbes d'opinion forte” selon moi, à mes yeux, à mon avis... Point de vue subjectif et effet d'atténuation », dans *Langue française*, n° 142, 2004, p. 31-40.

BOYER Henri, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, 2017.

CAVALLA Cristelle, GROSSMANN Francis, NOVAKOVA Iva et TUTIN Agnès, « Esquisse de typologie des noms d'affect à partir de leurs propriétés combinatoires », dans P. Blumenthal et F. Josef Hausmann (dir.), *Langue française*, n° 150, « Collocations, corpus, dictionnaires », 2006, p. 32-49.

CAVALLA Cristelle et SORBA Julie, « Prendre un bain, des risques ou la fuite, étude diachronique du figement », dans F. Grossmann, S. Mejri et I. Sfar (dir.), *La*

*phraséologie, sémantique, syntaxe et discours*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque de grammaire et de linguistique », 2017, p. 15-35.

CLAUDE Pierre, « Modalisation et formes verbales », dans *L'Information Grammaticales*, n° 21, 1984, p. 8-11.

CUQ Jean-Pierre, « Éléments d'analyse pragmatique de l'expression de l'hypothèse en français moderne », *L'information grammaticale*, n° 26, 1985, p. 36-40.

DENIS Delphine, SANCIER-CHATEAU Anne, *Grammaire du français*, Paris, Librairie générale française, coll. « Livre de poche », 1994.

DUCROT Oswald, *Le Dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Propositions », 1984.

DUCROT Oswald, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, coll. « Savoir : sciences » 1998.

GONON Laetitia, GOOSENS Vanina et NOVAKOVA Iva, « Les phraséologismes spécifiques à deux sous-genres de la paralittérature, le roman sentimental et le roman policier », [sous presse].

GROSSMANN Francis et TUTIN Agnès, « Quelques pistes pour le traitement des collocations », dans F. Grossmann et A. Tutin (dir.), *Les collocations. Analyse et traitement*, Amsterdam, De Werelt, 2003, p. 5-21.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « L'acte de question et l'acte d'assertion. Opposition discrète ou continuum ? », dans *La Question*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 87-111.

KRAIF Olivier, « Le lexicoscope : un outil d'extraction des séquences phraséologiques basé sur des corpus arborés », *Cahiers de lexicologie*, n° 108, 2016 – 1, *Phraséologie et linguistique appliquée*, p. 91-106.

LONGRÉE Dominique et MELLET Sylvie, « Le motif, une unité phraséologique englobante ? Étendre le champ de la phraséologie de la langue au discours », *Langages*, n° 189, 2013, p. 68-80 [en ligne <https://www.cairn.info/revue-langages-2013-1-page-65.htm>].

MARTIN Robert, *Pour une logique du sens*, Paris, P. U. F, coll. « Linguistique nouvelle », 1984.

MOIGNET Gérard, « Esquisse d'une théorie psycho-mécanique de la phrase interrogative », *Langages*, n° 3, 1966, p. 49-66.

MOREL Mary-Annick, *La Concession en français*, Paris, Ophrys, coll. « L'Essentiel français », 1996.

MULLER Claude, *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Genève, Droz, 1991.

RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris, 1994.

SITRI Frédérique et TUTIN Agnès, « Présentation », *Lidil* 53, 2016, p. 5-18 [en ligne <https://journals.openedition.org/lidil/3914>]

SOUTET Olivier, *La concession en français, des origines au XVI<sup>e</sup> siècle. Problèmes généraux*, Genève, Droz, 1990.

SOUTET Olivier, « Des concessives extensionnelles aux concessives simples », *Linx*, n° 59, 2008, p. 115-132.

TUTIN Agnès, « Les collocations lexicales. Une relation essentiellement binaire définie par la relation prédicat-argument », *Langages*, n° 189, 2013, p. 47-63 [en ligne <https://www.cairn.info/revue-langages-2013-1-page-47.htm>].

TUTIN Agnès et KRAIF Olivier, « Routines sémantico-rhétoriques dans l'écrit scientifique de sciences humaines, l'apport des arbres lexico-syntaxiques récurrents », *Lidil* 53, 2016, p. 119-141 [en ligne <https://journals.openedition.org/lidil/3966>].